

RAPPORT ANNUEL

sur les comptes de l'exercice 2025

Direction Administration Générale
Département financier et comptable





INRS
INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE

Association Loi 1901

Siège Social : 65 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2025**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

(Exercice clos le 31/12/2025)

Aux Membres,

INRS
INSTITUT DE RECHERCHE ET DE SECURITE
65 Boulevard Richard Lenoir
75011 PARIS

I- Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ET DE SECURITE** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport (27 pages annexées).

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- Fondement de l'opinion

Référentiel de l'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

IV- Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Le solde du compte courant avec la CNAM a été vérifié par nos soins et confirmé par cette dernière ;
- Les provisions pour risques et charges comptabilisées s'élèvent à 1 465 k€ à la clôture. Elles sont décrites en Annexe et ont fait l'objet d'échanges avec la direction sur l'état des actions juridiques en cours ;
- L'impact du changement de méthode comptable imposé par le règlement ANC n° 2022-06 que nous avons validé est présenté de manière générale au paragraphe 2 de l'annexe : Principe, règles et méthodes comptables. Une présentation spécifique du changement de traitement comptable des quote-parts de subventions rapportées au résultat, qui est le plus impactant dans la lecture des compte est également faite au paragraphe 4.3 de l'annexe des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V- Vérifications spécifiques.

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration appelé à statuer sur les comptes.

VI- Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau du Conseil d'Administration.

VII- Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHEVIGNY ST SAUVEUR

Le 10 juin 2026

SAS AUCAP AUDIT
Commissaire aux comptes
Représentée par Peggy GILLET

BILAN ACTIF AU 31 12 2025 (en euros)

ACTIF	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amort/dépréciat.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 650 469	13 277 368	2 373 101	1 644 671
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	416 759		416 759	699 298
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 528 935	0	4 528 935	4 528 935
Aménagements des terrains	1 982 665	602 072	1 380 593	1 388 057
Constructions	141 550 968	81 495 375	60 055 593	60 503 120
Installations techniques, matériels et outillages	51 939 781	42 635 580	9 304 201	7 277 046
Autres	10 463 740	8 193 264	2 270 476	1 585 562
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	1 936 270		1 936 270	5 090 835
Immobilisations financières				
Autres	9 682	0	9 682	6 119
Total I	228 479 269	146 203 659	82 275 610	82 723 643
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	121 811	0	121 811	106 050
Marchandises	860 416	709 557	150 859	158 942
Avances et acomptes versés sur commandes	161 574	0	161 574	159 577
Créances				
Créances clients, et comptes rattachés	453 422	4 518	448 904	500 027
CNAMTS	11 990 988	0	11 990 988	12 914 412
Autres créances	68 267	0	68 267	50 775
Charges constatées d'avance	1 050 159	0	1 050 159	754 931
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie, dont CET : 5 000 000 €	5 155 525	0	5 155 525	5 022 300
Disponibilités, dont CET : 239 489 €	6 943 641	0	6 943 641	3 702 748
Total II	26 805 803	714 075	26 091 728	23 369 762
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Ecart de conversion Actif (V)	897	0	897	1 027
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV +V)	255 285 969	146 917 734	108 368 235	106 094 432

BILAN PASSIF AU 31 12 2025 (en euros)

PASSIF	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Autres fonds associatifs		
Subventions d'investissement	82 275 610	82 723 643
Total I	82 275 610	82 723 643
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 110 000	1 380 000
Provisions pour charges	355 000	355 000
Total II	1 465 000	1 735 000
FONDS DEDIES		
Sur subventions de fonctionnement	0	0
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	168 389	355 696
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 599 123	3 076 294
Dettes fiscales et sociales	19 786 761	17 910 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 679	46 574
Autres dettes	66 796	178 459
Produits constatés d'avance	0	67 493
Total IV	24 626 748	21 634 801
Ecart de conversion Passif (V)	877	988
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV +V)	108 368 235	106 094 432

COMPTE DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2025

CHARGES	Exercice 2 025	Exercice 2 024
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	612 404	609 071
Variation de stock	27 553	126 181
Achats de matières premières et autres approvisionnements	86 330	78 469
Variations de stock	-15 761	-7 220
Autres achats et charges externes	16 484 905	16 023 615
Impôts, taxes et versements assimilés	6 418 154	6 419 419
Salaires	39 055 805	38 185 137
Cotisations sociales	18 648 696	18 257 621
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 892 908	8 987 695
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	12 175	9 595
Dotations aux provisions pour risques et charges	0	280 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	527	0
Autres charges	618 816	517 245
Total I	90 842 512	89 486 828
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières :		
Dotations aux amortissements aux dépréciations et aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	0	0
Charges exceptionnelles (IV)	0	228 146
Impôt sur les bénéfices (VI)	86 692	88 205
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VII)	0	0
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + VI + VII)	90 929 204	89 803 179
Solde créditeur = bénéfice		
TOTAL GENERAL	90 929 204	89 803 179
Evaluation des contributions volontaire en nature - Charges	0	0

COMPTE DE RESULTAT AU 31 / 12 / 2025

PRODUITS	Exercice 2 025	Exercice 2 024
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	896 568	868 998
Production vendue (biens et services)	1 640 705	1 398 373
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	2 537 273	2 267 371
Production stockée	0	0
Production immobilisée	672 280	572 758
Subventions	86 972 736	77 070 891
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	301 998	301 890
Cotisations	1 820	1 007
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	35 340	0
Autres produits (hors cotisations)	46 541	3 437
Sous-total B	88 030 715	77 949 983
Total I (A + B)	90 567 988	80 217 354
Quote-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers :		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	361 216	367 523
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	361 216	367 523
Produits exceptionnels (IV)	0	9 218 302
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	90 929 204	89 803 179
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	90 929 204	89 803 179
Evaluation des contributions volontaire en nature - Produits	0	0

Association loi 1901, l'INRS a pour but de contribuer sur le plan technique par tous les moyens appropriés à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail, ainsi qu'à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'activité de l'association s'exerce suivant les directives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et sous le contrôle de celle-ci dans le cadre de la politique définie par le Ministre chargé de la Sécurité sociale.

Son budget de 89,7 millions d'euros provient du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il est alimenté par les cotisations AT/MP des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité sociale.

* *
*

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2025 d'une durée de 12 mois.

Le total du bilan, à cette date, est de 108 368 235 euros et celui du compte de résultat s'élève à 90 929 204 euros.

1. FAITS CARACTERISTIQUES

La décision a été prise au cours de l'année 2025 de servir les abonnements INRS gratuitement.

2. PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au Plan Comptable Général, et au règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Un règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers a modifié en profondeur le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

L'INRS a appliqué ce règlement ANC 2022-06 à compter du 1^{er} janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

Cette réforme a introduit des modifications profondes, à travers les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, notamment la révision de la notion de résultat exceptionnel, qui ne fait désormais référence qu'à des événements majeurs et inhabituels, et la suppression de la technique des transferts de charge.

Afin de pouvoir comparer les exercices 2024 et 2025, des explications sont données dans les notes sur le compte de résultat de la présente annexe concernées par les changements ; ainsi :

- Les subventions d'investissement virées au compte de résultat et les cessions d'immobilisations ne sont plus comptabilisées dans les produits exceptionnels, mais dans les produits d'exploitation.
- Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ne sont plus comptabilisées en charges exceptionnelles, mais dans les charges d'exploitation.
- Les indemnités d'assurance ne sont plus comptabilisées en transferts de charge, mais dans un compte « indemnités d'assurance », ou dans le compte de « produits de cessions d'immobilisations », si elles sont reçues en compensation de la destruction totale ou du vol d'une immobilisation.

C'est pourquoi, le montant des transferts de charges d'exploitation de l'année 2024 est présenté dans la colonne de l'exercice 2024 dans le poste relatif aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

- Les remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel sont comptabilisés au crédit des charges de salaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode de la comptabilisation des immobilisations par composants est appliquée depuis le 01/01/2005, conformément au règlement 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) du Comité de la Réglementation Comptable.

L'I.N.R.S a opté pour la comptabilisation en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les indemnités de départ à la retraite sont traitées comme suit :

- Toutes les indemnités concernant les départs annoncés par les salariés sont comptabilisées, quelle que soit l'année du départ.
- Toutes les indemnités concernant les salariés qui n'ont pas annoncé leurs départs, mais qui auront 62 ans ou plus l'année comptable suivante, sont comptabilisées.
- Les autres indemnités sont présentées en engagements hors bilan.

En accord avec les décisions de l'Administration fiscale, l'I.N.R.S est exonéré des impôts commerciaux, à savoir : TVA, contribution économique territoriale et impôts sur les sociétés.

Les méthodes d'évaluation sont développées dans les notes sur le bilan et le compte de résultat faisant l'objet des chapitres suivants.

3. NOTES SUR LE BILAN

BILAN ACTIF

3.1 IMMOBILISATIONS

3.1.1 Principes et méthodes comptables

➤ Immobilisations incorporelles :

Elles sont principalement constituées de logiciels acquis.

➤ Immobilisations corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'entrée conformément au règlement 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable.

➤ Amortissements :

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations concernées (décomposables ou non).

Un plan d'amortissement distinct est suivi pour chacun des composants identifiés.

Amortissements pratiqués

	Durée de l'amortissement (en années)
Logiciels	De 4 à 8
Routes – Agencements des terrains	De 10 à 75
Bâtiments : constructions et infrastructure	De 8 à 50
Bâtiments : étanchéité-ravalement	10
Bâtiments : second œuvre	De 8 à 10
Installations générales	De 8 à 50
Agencements-aménagements des constructions	De 8 à 20
Installations complexes spécialisées	De 5 à 10
Matériel et outillage	De 5 à 8
Matériel de transport	3
Matériel de bureau et informatique	4
Mobilier	De 5 à 20

3.1.2 Variations de l'exercice - Immobilisations brutes

	Valeur brute au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute au 31/12/25
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</u>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	14 471 371	1 643 411	464 313	15 650 469
Immobilisations incorporelles en cours	699 298	416 759	699 298	416 759
Avances et acomptes s/immobilisations incorporelles	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	15 170 669	2 060 170	1 163 611	16 067 228
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</u>				
Terrain	4 528 935	0	0	4 528 935
Aménagements des terrains	1 951 387	31 278	0	1 982 665
Constructions : sur sol propre	137 323 210	4 338 770	111 012	141 550 968
sur sol d'autrui	0			0
Installations techniques, outillage et matériel industriels	48 490 998	4 588 748	1 139 965	51 939 781
<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>				
Installations générales diverses	0	0	0	0
Matériel de transport	944 343	264 785	103 742	1 105 386
Matériel de bureau et informatique	6 505 634	952 962	707 434	6 751 162
Mobilier et matériel de bureau	2 606 338	58 990	58 136	2 607 192
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</u>				
Immobilisations corporelles en cours	5 090 835	1 358 960	4 513 525	1 936 270
Avances et acomptes	0	0	0	0
SOUS-TOTAL	207 441 680	11 594 493	6 633 814	212 402 359
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</u>	6 119	4 200	637	9 682
TOTAL GENERAL	222 618 468	13 658 863	7 798 062	228 479 269

➤ **Les autres immobilisations incorporelles :**

Elles augmentent de **1 643 411** euros.

La phase numéro un du projet SIRH (gestion de la paie et des décomptes d'activité) a été finalisée pour un montant de 824.345 €.

➤ **Les constructions et aménagement des constructions :**

Elles augmentent de **4.338.770** euros ; on peut citer, notamment :

- La mise en service de la réhabilitation du laboratoire MA au bâtiment 17 pour un montant de **3.323.079** euros
- La mise en service de ventilations dans les vides sanitaires des bâtiments 10 et 12 (plan Radon) pour un montant de **167.729** euros.
- La mise en service du réaménagement du bâtiment 33 pour un montant de **247.852** euros

➤ **Les installations techniques, matériels et outillages industriels :**

Ils ont augmenté de **4 588 748** euros.

On peut citer les acquisitions significatives suivantes de matériels pour la recherche :

BANC SPUTNIC MISE EN SERVICE VERSION 3	665 698,65
PHOTOGONIOMETRE	298 146,00
ECHOGRAPHE VEVO F2	287 232,00
MICROSC. RAMAN BRUKE	276 808,80
BANC CHARL MISE EN SERVICE	258 851,82
SYSTEME ANALYSE MOUVEMENT	143 043,78
SYSTÈME DE MESURE DE LA FORME ET DE LA TAILLE DES PARTICULES	117 917,63
ELPI+ HR IMPACTEUR	106 788,00
GRANULOMETRE mudri	103 956,00
MICROSCOPE NUMERIQUE	70 320,00
BIOTAGE EXTRAHERA	67 542,10
ANALYSEUR DE VIABILITE CELLULAIRE VI-CELL BLU	64 972,01
AIRMO F CAPTEUR FORMALDEHYDE	63 078,18
SPOT EAP 2 + RADIO	55 182,00

➤ **Les matériels de bureau et informatique :**

Ils ont augmenté de **952 962** euros.

➤ **Les immobilisations corporelles en-cours :**

L'augmentation de **1 358 960** euros des immobilisations corporelles en cours concerne essentiellement :

- la réhabilitation des piliers du bâtiment 5 pour 90.203 euros.
- le réaménagement du bâtiment 13 pour 314.186 euros.
- le banc imprimante polymères pour 104.440 euros.
- le banc d'essai enceinte essai aérosol pour 209.003 euros
- le banc d'essai enceinte bioaérosol pour 104.628 euros
- le banc d'essai broyage pour 111.373 euros
- le banc d'essai décapage automatisé pour 71.787 euros

Le montant d'immobilisations corporelles en cours de **1 936 270** euros au 31 décembre, est composé de :

<u>CONSTRUCTIONS ET AMENAGEMENTS :</u>	
Changement régime neutre électricité site de Lorraine	324 348
Piliers Bât 5	90 203
Système protection des foudres	8 400
Local broyage bât 12	32 430
Réaménagement bât 13	353 837
Réaménagement bât 31	11 267
Création d'une salle de pesée au bt05	72 030
<u>BANCS D'ESSAIS :</u>	
BANC COV	22 209
BANC IMPRIMANTE POLYMERES	124 102
BANC ENCEINTE ESSAI AEROSOL	318 088
BANC A RECYCLAGE BAR2	58 840
BANC ENCEINTE BIOAEROSOLS	107 412
BANC DEBITMETRIE	20 038
BANC ENCEINTE ISOCYANATE	50 758
BANC ARRET DEMONSTATEUR	42 164
BANC BROYAGE	111 373
BANC DECAPAGE AUTOMATISE	71 787
BANC CHARLA	32 176
BANC APPLICATION ROBOTIQUE	20 976
MODULE HUMIDITE 100	11 230
BANC PRELEVEMENTS GRANDE TAILLE	32 663
BANC EXPOSITION SONORE	12 966
EMISSION POUSSIERE SILICE	6 973
<u>TOTAUX</u>	<u>1 936 270</u>

➤ **Les immobilisations incorporelles en-cours :**

Le montant de ces immobilisations s'élève à 416 759 euros au 31/12/2025, et se compose des applications suivantes :

SIRH phase 2	44 105 €
Evolution du site INRS	372 654 €
Total	<u>416 759 €</u>

3.1.3 Variations de l'exercice - Amortissements et dépréciations

	Amortissements et dépréciations au 01/01/2025	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amortissements et dépréciations au 31/12/2025
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:</u>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	12 826 700	914 981	464 313	13 277 368
SOUS-TOTAL	12 826 700	914 981	464 313	13 277 368
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES:</u>				
Aménagements des terrains	563 330	38 742	0	602 072
Constructions :				
sur sol propre	76 820 090	4 786 297	111 012	81 495 375
sur sol d'autrui	0			0
Inst.techniques,outillage,mat.industriels	41 213 952	2 561 066	1 139 438	42 635 580
<u>AUTRES IMMOS CORPORELLES</u>				
Installations générales diverses	0	0	0	0
Matériel de transport	771 850	102 518	103 742	770 626
Matériel de bureau et informatique	5 194 170	448 695	707 434	4 935 431
Mobilier et matériel de bureau	2 504 733	40 610	58 136	2 487 207
SOUS-TOTAL	127 068 125	7 977 928	2 119 762	132 926 291
TOTAL GENERAL	139 894 825	8 892 909	2 584 075	146 203 659

La dotation aux amortissements s'élève en 2025 à **8.892.909** euros, contre 8.987.695 euros en 2024.

3.2 STOCKS

➤ Valorisation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires lorsqu'ils sont inclus dans la facture d'achat ; dans le cas contraire ils ne sont pas pris en stocks et sont inscrits au compte de charge par nature.

➤ Evolution des stocks

	2025	2024	Différence	%
Stocks matières premières	0	0	0	
Stocks matières consommables	34 548	38 911	-4 363	-11,21%
Stocks fournitures consommables	86 977	66 700	20 277	30,40%
Stocks d'emballages	286	439	-153	-34,85%
Sous-total matières premières et autres approvisionnements	121 811	106 050	15 761	14,86%
Stocks de vidéos et diapositives	30 416	58 514	-28 098	-48,02%
Stocks d'affiches	85 703	89 475	-3 772	-4,22%
Stocks de périodiques et non périodiques	708 346	695 038	13 308	1,91%
Stocks divers	35 951	44 942	-8 991	-20,01%
Sous-total marchandises	860 416	887 969	-27 553	-3,10%
TOTAL	982 227	994 019	-11 792	-1,19%

➤ Dépréciation des stocks

La législation comptable impose d'enregistrer la dépréciation de la valeur des stocks dans un compte de dépréciation.

La dépréciation des stocks correspond à la différence entre la valeur brute déterminée selon la méthode ci-dessus (le coût moyen unitaire pondéré) et la valeur vénale de ce stock à la date de clôture. La valeur vénale du stock, qui s'élève à 272 670 euros, correspond à la part du stock destinée à être revendue.

La dépréciation sert à couvrir la quote-part des stocks de documentation destinée à être distribuée gratuitement. Au 31/12/2025, la dépréciation s'élève à 709 557 euros contre 729 027 euros au 31/12/2024.

3.3 AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDE

Le montant de 161 574 euros, à échéance à moins d'un an, est constitué par les avances et acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

3.4 CRÉANCES

Les créances, à échéance à moins d'un an, sont valorisées à leur valeur nominale.

3.4.1 CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Ce poste, d'un montant total de 453 422 euros se décompose comme suit :

- Le montant des créances clients ordinaires est de 188 670 euros.

- Les créances des clients douteux s'élèvent à 7 304 euros (contre 7 375 euros au 31/12/2024) ; elles sont dépréciées en fonction du risque d'irrecouvrabilité évalué en fin d'année.

La dépréciation des comptes clients constituée au 31/12/2025 est de 4 518 euros (contre 4 872 euros au 31/12/2024).

Les créances irrécouvrables sont comptabilisées en perte après autorisation du Contrôleur Général Economique et Financier pour les montants supérieurs à 10 000 euros.

- Les produits à recevoir, non encore facturés aux clients, sont de 257 448 euros ; Ces produits concernent l'avancement au 31/12/2025 des projets suivants :

"IPIAMA"	67 909
"METRONOME"	52 859
"PARC"	107 707
"RENAAME"	28 973

3.4.2 CREANCE CNAMTS, A MOINS D'UN AN

Le compte courant débiteur CNAMTS s'élève à 11 990 988 euros au 31/12/2025 contre 12 914 412 euros au 31/12/2024.

3.4.3 AUTRES CREANCES

Sous cette rubrique, d'un montant de 68 267 euros, sont comptabilisés les éléments suivants :

Fournisseurs- autres avoirs	198
Indemnités journalières des salariés	22 295
Avances et acomptes consentis au personnel	45 774

3.5 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance concernent les éléments suivants :

Catégories de dépenses	Montants	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Etudes	40 440	40 440	
Frais de recrutement	0		
Autres charges de personnel	0		
Locations immobilières	0		
Locations mobilières	27 150	27 075	75
Charges locatives	0		
Entretien et réparation	0		
Travaux informatiques	0		
Contrats de maintenance	410 036	349 367	60 669
Documentations	43 463	43 463	
Frais de colloques, séminaires	0		
Annonces, insertions	0		
Téléphonie	0		
Affranchissements	0		
Assurances	88 535	23 505	65 030
Impôts et taxes	0		
Blanchissage	0		
Autres travaux et façons	0		
Autres services extérieurs	792	792	
Cotisations	5 345	5 345	
Frais de recrutement	5 918	5 918	
Formations	10 086	10 086	
Redevances de logiciels	418 394	377 224	41 170
Frais de mission	0	0	
Frais de réception	0		
Autres charges de gestion	0		
TOTAL	1 050 159	883 215	166 944

BILAN PASSIF

3.6 FONDS ASSOCIATIFS

	Au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Au 31/12/25
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0	0	0
Valeur nette de biens affectés par la CNAM	0		0	0
Subventions nettes reçues de la CNAM	82 701 394	8 446 039	8 892 590	82 254 843
Subventions Equipement nettes reçues du District (subvention accordée pour la construction de Neuves- Maisons)	22 250	0	1 483	20 767
TOTAL	82 723 644	8 446 039	8 894 073	82 275 610

Une subvention d'investissement d'un montant de 8 446 039 euros a été comptabilisée en 2025.

Ce montant correspond aux biens créés par l'INRS (672.280 euros), ainsi que les nouveaux investissements effectués en 2025 sur le budget 2025, à hauteur de 7.773.759 euros.

3.7 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

	Au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Diminution		Au 31/12/25
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé et repris au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges	1 380 000		0	270 000	1 110 000
Provisions pour pertes et charges	0		0	0	0
Autres provisions pour risques	0		0	0	0
Provisions pour impôts	355 000			0	355 000
Autres provisions pour charges	0		0	0	0
TOTAL	1 735 000	0	0	270 000	1 465 000

Les actions juridiques en cours - Montant global des provisions : 1,465 M€.

Litige social 1 :

Cette salariée a été embauchée le 05/01/16 et a fait l'objet d'une procédure de licenciement en 2019 pour insuffisance professionnelle, après tentative de négociation pour une rupture conventionnelle, refusée par la salariée.

Le 19/12/22, un jugement a été prononcé et les 2 parties ont été déboutées de leurs demandes. La salariée a fait appel de la décision en janvier 2023. La date d'audience de plaidoirie en appel a été fixée au 16/06/26.

La provision de 50 000 € pour risques et charges est donc maintenue.

Litige social 2 :

Cette salariée a été embauchée à l'INRS en 2007. Une déclaration d'accident du travail a été effectuée à sa demande en février 2019. L'INRS a émis des réserves. S'en sont suivis des arrêts de travail successifs et en octobre 2019, la salariée a mandaté un avocat pour une négociation avant contentieux en vue d'une rupture de contrat. L'audience prud'hommale s'est tenue le 25/09/23 et la décision a été rendue le 20/11/23, condamnant l'INRS à verser à la requérante 91 500 € (sur les 800 000€ demandés par la requérante). L'INRS a fait appel de cette décision en décembre 2023. Aucune date n'a été communiquée pour une audience de la cour d'appel au 31/12/25.

En conséquence, la provision est maintenue à 325 000 €.

Litige social 3 :

Suite à une alerte transmise par 3 élus CSE au directeur du centre de Lorraine, une analyse de la situation du Laboratoire a été menée par la psychologue du travail de février à avril 2022. Compte tenu de la teneur des conclusions de cette analyse, il a été demandé le 03/05/22 au responsable de laboratoire de se mettre en retrait temporaire de l'équipe quelques semaines, suite à quoi ce dernier a multiplié les arrêts de travail jusqu'à la signification par le médecin conseil de l'assurance maladie d'une aptitude à reprendre une activité professionnelle et l'arrêt du versement des indemnités journalières à compter du 20/12/22. À l'issue de la visite de reprise, le médecin du travail a transmis à l'INRS un avis d'inaptitude assorti de la mention « l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi à l'INRS ». Cette mention exclut donc toute possibilité de reclassement à l'INRS dans ses 2 centres (art. L. 1226-2.1,12 et 20). L'institut n'a pas d'autre choix que d'engager une procédure de « licenciement suite à avis d'inaptitude ». Par courrier en date du

03/07/23, l'Institut a été informé d'une action de ce salarié auprès du conseil de Prud'hommes de Nancy. La procédure est en cours et la prochaine audience de mise en état du Conseil de Prud'hommes est prévue le 10/03/26.

La provision pour risques estimée à 220 000 € est maintenue.

Litige social 4 :

Après 34 ans d'activité de laboratoire à l'INRS, cette salariée a fait l'objet d'une reconnaissance de maladie professionnelle en date du 15/12/14 qui a conduit le médecin du travail à consigner des restrictions au poste de travail. Suite à une étude de poste, des aménagements techniques et d'activités lui ont ensuite permis d'occuper un poste de travail conforme avec ces restrictions. Le 01/04/22, après une longue période d'absence pour cause maladie, le médecin du travail l'a déclarée inapte à son poste avec des restrictions médicales. L'Institut a donc entrepris une recherche de reclassement qui a permis de proposer à la salariée un poste validé par le médecin du travail et pour lequel le CSE a émis un avis favorable. Suite à son licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement la salariée a saisi le Tribunal de Prud'Hommes le 10/10/22. Au 31/12/24, le dossier était en délibéré. Le 21/01/25 le tribunal des Prud'Hommes a débouté la requérante sur tous les points. L'INRS a cependant été avisé d'une déclaration d'appel datée du 19/02/25. La procédure est en cours.

Par conséquent, les charges afférentes à cette action au conseil des prud'hommes restent provisionnées à hauteur de 230 000 €.

Dossier amiante :

Ce dossier relatif au procès amiante intéresse l'INRS du fait qu'un ancien salarié de l'Institut est personnellement cité devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir notamment, en sa qualité d'ingénieur chimiste, participé aux réunions du CPA. Considérant, à l'égard des frais de défense, et selon la jurisprudence constante, qu'il appartient à tout employeur d'assurer la protection juridique de ses salariés lorsqu'ils sont poursuivis pour des faits commis à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, le Conseil d'Administration de l'INRS, dans une délibération du 13/10/22, a décidé de prendre en charge les frais d'avocat de cet ancien salarié, auxquels il s'expose pour assurer sa défense dans le cadre de la procédure pénale engagée à son encontre. Lors de l'audience du 26/10/22, le tribunal a souligné le caractère hors norme de ce dossier, notamment en termes d'organisation compte tenu du nombre de parties civiles (environ 1200) et de l'absence d'indications relatives au nombre de témoins qui seront cités par les victimes et/ou la défense. Une audience de procédure consacrée à l'étude des exceptions de nullité soulevées par la défense a été fixée au 09/03/23. Aucune action n'a été réalisée depuis 2023 mais une audience de procédure est fixée au 05/01/26 ; elle aura notamment pour objet de fixer une date d'audience pour l'appel de la décision de la Chambre de l'Instruction. Il est fort probable que le temps manquera pour clore l'instruction d'ici la fin de COG et il n'est pas envisageable que les honoraires d'avocats dépassent 100 000 € jusqu'à fin 2028. Dans ces conditions, il semble légitime de ramener la provision initiale (300 000 €) à 100 000 €, en vue de la prise en charge des frais de défense de l'ancien salarié de l'Institut.

Litige social 6 :

Il s'agit d'une salariée embauchée le 16/03/20 en qualité d'expert. Son licenciement pour insuffisance professionnelle lui a été signifié le 31/10/24. Celle-ci a contesté la régularité de son licenciement. L'audience de jugement a été fixée au 17/03/26. Dans cette affaire, les charges afférentes au licenciement ont été prises en compte au budget de personnel 2023 et seules les charges éventuellement liées au litige consécutif au licenciement et au harcèlement dénoncé sont ici retenues en complément.

Compte tenu du salaire perçu par la salariée (expert- conseil de niveau 7), il est recommandé de constituer une provision globale pour ce litige d'un montant de 100 000 €. Cette provision est maintenue.

Litige social 7 :

Ce salarié a été embauché le 01/12/19 en qualité de technicien et licencié pour faute grave le 11/03/24. Son licenciement lui a été signifié sans préavis ni indemnités. Son solde de tout compte a été mis à sa disposition.

Le 24/05/24, ce salarié a contesté son licenciement, qu'il considère nul, ou, à tout le moins dépourvu de cause réelle et sérieuse, faute pour l'INRS d'avoir respecté la procédure prévue à la convention collective en cas de licenciement pour cause disciplinaire (pas d'avis préalable de la commission de discipline). Un constat de ce désaccord a été dressé et l'INRS est dans l'attente d'une audience devant le Bureau de Conciliation et d'Orientation (BCO) du Conseil. Dans cette affaire, les charges

afférentes au licenciement ont été prise en compte dans le budget de personnel 2024 et seules les charges éventuellement liées au litige consécutif au licenciement sont ici retenues en complément. Compte tenu du vice de procédure indéniable relevé par le salarié, l'INRS pourrait se voir condamné par le Conseil. Cependant, la gravité de la faute « limiterait » sans doute l'indemnisation qui lui serait allouée au montant prévu par le barème fixe soit 6 mois maximum. Une audience de jugement fixée au 15/12/25 a été reportée au 16/06/26, la partie adverse n'ayant pas transmis ses écritures au 30/11/25.

Dans ces conditions, la provision de 35 000 € a été maintenue.

Litige social 8 :

Cette salariée a été embauchée par l'INRS le 24/08/09. Elle a été licenciée pour absence désorganisant le bon fonctionnement de l'entreprise. Son licenciement lui a été signifié le 26/06/23. Son solde de tout compte, incluant l'indemnité de licenciement a été mis à sa disposition.

En avril 2024, celle-ci a introduit un recours devant le Conseil de Prud'hommes. En l'absence de conciliation entre les Parties, le BCO a renvoyé l'affaire en audience de jugement et fixé cette dernière au 28/01/25.

Dans cette affaire, les charges afférentes au licenciement ont été prises en compte au budget de personnel 2023 et seules les charges éventuellement liées au litige consécutif au licenciement sont ici retenues en complément. Compte tenu de la difficile caractérisation des éléments permettant de fonder un licenciement pour désorganisation du service, la condamnation de l'INRS sur ce point est possible, surtout à ce stade de la procédure. En revanche, les prétentions de la requérante en matière de rappel de salaires et afférents, de non-respect d'une obligation de sécurité ou de préjudice de carrière semblent peu réalistes.

Sur un montant total demandé de 233 000 €, la requérante a obtenu 17 000 €, sur le fondement d'une absence de désorganisation effective du service, compte tenu de sa fonction. Le jugement n'ayant pas encore été notifié aux parties, le délai d'appel n'est pas expiré. La provision initiale (100 000 €) est donc ramenée à 50 000 €.

Litige commercial 1 :

Il s'agit d'une présidente d'une société ayant suivi une formation à l'INRS en vue d'obtenir une certification pour devenir formatrice en prévention des risques liés à l'amiante dans les travaux de sous-section 3 mais a qui échoué aux évaluations et aux sessions de rattrapage. Cette personne et sa société contestent les décisions rendues par les jurys de ces deux sessions.

Cette dame a formé un recours gracieux en décembre 2023, lequel a été rejeté par l'INRS. Sa société et elle-même ont saisi le juge des référés du Tribunal administratif de Rennes lequel a rejeté, par ordonnance du 27/03/24, leur requête considérant que la juridiction administrative était incompétente. La présidente et la société ont formé un pourvoi devant le conseil d'État en vue d'obtenir l'annulation de cette ordonnance.

La clôture de l'instruction dans cette affaire était fixée au 31/10/24. La date d'audience n'était pas fixée au 31/12/24.

En 2025 la décision du Conseil d'État a débouté la requérante de ses demandes et le dossier est clos en cette fin 2025. La provision de 20 000 € a donc été reprise dans les comptes 2025.

Dossier Taxe foncière – Taxe d'habitation :

La provision pour impôts constituée à hauteur de 355 000 €, en raison de l'absence de réception des rôles d'imposition des taxes foncière et d'habitation pour le boulevard Richard Lenoir, est toujours en compte au 31/12/25 : elle représente 2 années d'imposition, tel que prévu par les règles fiscales (prescription 2 ans sur cette nature de taxes). La Cour des Comptes a été informée de ce dysfonctionnement des services fiscaux, §2.1.3 du rapport « à la date du contrôle de la Cour, les bases cadastrales, ne semblaient pas être à jour et l'Institut ne recevait pas les avis d'imposition relatifs aux taxes foncières dont il est redevable », et le Directeur Général des finances publiques a été fait expressément et nominativement destinataire du rapport. Il n'y a aucun élément nouveau dans ce dossier en 2025.

La provision est maintenue à 355 000 €.

3.8 FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

En raison de l'instauration en 2019 de nouvelles règles budgétaires qui imposent de réceptionner les commandes engagées dans l'année, les fonds dédiés sur subvention de fonctionnement sont nuls au 31/12/2025.

3.9 DETTES

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des dettes concernant les comptes épargne-temps, soit 5 159 217 euros.

3.9.1 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Le montant des acomptes reçus au titre de contrats en cours est de 168 389 euros.

3.9.2 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste de 4 599 123 euros est constitué des factures non réglées à des fournisseurs de biens et services et d'immobilisation, soit 3 139 702 euros, ainsi que de leurs factures non encore parvenues au 31/12/2025, représentant un montant de 1 459 421 euros.

Les factures d'immobilisation incluses dans ce poste s'élèvent à 1 869 735 euros.

3.9.3 Dettes fiscales et sociales

Le montant de 19 786 761 euros se décompose comme suit :

Salaires et versements aux CSE	279 752
Organismes sociaux	2 606 324
Etat	888 092
Charges à payer	16 012 593
soit :	
Congés restant à payer	6 633 625
Compte épargne temps	5 159 217
Autres charges à payer	4 219 751
TOTAL	<u>19 786 761</u>

Dans le poste ' autres charges à payer » sont comptabilisées :

- La prime d'intéressement à régler aux salariés au titre des résultats constatés en 2025, à hauteur de 724 868 euros, soit 1,6% de la masse salariale.

En 2025, l'abondement à payer par l'INRS en cas de placement de la prime d'intéressement sur le compte PERCOL des salariés a été ajouté à cette prime, soit un montant de 53 170 euros estimé pour l'année 2025. Cet abondement est de 50 % des sommes versées au PERCOL dans la limite des 500 premiers euros (soit un maximum de 250 euros d'abondement pour 500 euros ou plus placés sur le compte PERCOL).

Le montant total des charges d'intéressement à payer s'élève donc à 778 038 euros, contre 729 244 en 2024.

- Les indemnités de départ à la retraite à payer sont constituées de trois composantes :

Départs annoncés		Départs non annoncés	Total IDR à payer comptabilisée au 31/12/2025
Départs annoncés pour 2026	Départs annoncés pour 2027	Salariés âgés de 62 ou plus en 2026	
931 875	439 686	2 058 701	3 430 262

Les indemnités à régler aux salariés ayant annoncé leur départ en 2026, sont comptabilisées pour la somme de 931 875 euros.

Les indemnités à régler aux salariés ayant annoncé leur départ pour 2027 sont comptabilisées pour 439 686 euros.

Les indemnités de départ à la retraite des salariés qui seront âgés de 62 ans et plus en 2026, qui n'ont pas encore annoncé la date de leur départ, sont comptabilisées à hauteur de 2 058 701 euros.

- Des notes de frais à payer aux agents INRS, pour un montant de 6 451 euros.
- La taxe AGEFIPH pour un montant de 5 000 euros.

Le tableau suivant détaille les charges à payer concernant le compte épargne temps (CET) ; elles incluent les droits acquis majorés des charges sociales et fiscales.

	Au 01/01/25		Epargne 2025		Consommations- Revalorisation-Transferts du court terme vers le long terme - Abt retraites		Versements sur le PERCO		Au 31/12/25	
	en jours	en euros	en jours	en euros	en jours	en euros	en jours	en euros	en jours	en euros
CET court terme	1 195	443 918	226	78 806	- 248	- 95 020	- 18	- 4 729	1 155	422 975
CET long terme	8 839	4 795 571	1 035	521 672	- 626	- 468 789	- 216	- 112 213	9 032	4 736 241
TOTAL	10 034	5 239 489	1 261	600 478	- 874	- 563 809	- 234	- 116 942	10 187	5 159 216

3.9.4 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ce poste de 5 679 euros est constitué des retenues de garantie et pénalités provisoires pratiquées sur les factures d'immobilisation.

Les factures non réglées aux fournisseurs d'immobilisations, non incluses dans ce poste, représentent un montant de **1 869 735** euros ; ces dernières sont incluses dans le poste « fournisseurs et comptes rattachés ».

3.9.5 Autres dettes

Convention METRONOME

Convention IPIAMA

Colloques

Recettes non identifiées

Remboursements de prêts de salariés

Frais de mission intervenants extérieurs

TOTAL

3.9.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont nuls, en raison de la gratuité des abonnements décidée au cours de l'année 2025.

4. NOTES SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

La réforme du Plan Comptable Général a supprimé la technique du transfert de charges ; le montant des transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024, d'un montant de 141.727 €, est présenté dans la colonne « exercice 2024 » sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions ».

4.1 VENTILATION DE LA PRODUCTION VENDUE PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

- Etudes et prestations de services	1 613 184
- Ventes de marchandises	896 568
- Produits des activités annexes	27 521
TOTAL	<u>2 537 273</u>

Dont 495 645 euros réalisés hors de France métropolitaine.

4.2 PRODUCTION IMMOBILISÉE

Concernant l'exercice 2025, les produits d'exploitation incluent 672 280 euros de production immobilisée correspondant à plusieurs bancs d'essai en cours de production.

4.3 SUBVENTIONS

- La subvention d'exploitation versée par la CNAM s'est élevée à 78 076 632 euros pour l'année 2025
- La réforme du Plan Comptable Général a reclassé la quote-part de subventions d'investissements virées au résultat dans la rubrique « Subventions » des produits d'exploitation.

En 2025, la quote-part des subventions d'investissements virées au résultat s'élève à 8 894 072 euros, et est comprise sur la ligne « Subventions » du compte de résultat.

En 2024, la quote-part de subventions d'investissements virées au résultat s'élevait à 9 174 380 euros et figurait dans la rubrique des produits exceptionnels sur la ligne « Produits exceptionnels sur opérations en capital ». Cette somme figure dans la colonne « exercice 2024 » sur la ligne regroupée des « produits exceptionnels » du compte de résultat de l'exercice 2025 (cf § ci-dessous sur le résultat exceptionnel).

4.4 DEPRECIATIONS D'EXPLOITATION

Les dépréciations d'exploitation se décomposent en deux éléments :

	Au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31/12/25
Dépréciation des stocks	729 027	11 429	30 899	709 557
Dépréciation des comptes de créances	4 871	746	1 099	4 518
TOTAL	733 898	12 175	31 998	714 075

4.5 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En 2025, il n'a été constaté aucune charge ou produit exceptionnel ; en effet, le règlement ANC 2022-06 a redéfini le traitement des produits et charges exceptionnels, limitant leur usage aux événements majeurs et inhabituels ; aucun événement de type exceptionnel n'a été constaté en 2025.

En application du règlement ANC 2022-06, il a été procédé à un regroupement dans la colonne comparative de l'exercice 2024 des charges et des produits exceptionnels qui étaient présentés sur plusieurs lignes sur le compte de résultat de l'exercice 2024 :

Les charges exceptionnelles s'élevaient en 2024 à 228 146 euros, et les produits exceptionnels s'élevaient en 2024 à 9 218 302 euros.

Le tableau ci-dessous présente les montants des charges et produits exceptionnels dans les états financiers 2024, et les montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement ANC 2022-06 :

rubriques compte de résultat	au 31/12/2024	rubriques compte de résultat	au 31/12/2025
<u>Charges exceptionnelles :</u>		<u>Charges d'exploitation :</u>	
* sur opérations de gestion :			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	41 461	Pénalités et autres charges	5 067
* sur opérations en capital :			
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	186 685	Valeur nette comptable des immos cédées	527
Total	228 146	Total	5 594
<u>Produits exceptionnels :</u>		<u>Produits d'exploitation :</u>	
* sur opérations de gestion :			
Produits exceptionnels sur opération de gestion	5 902		
* sur opérations en capital :		* Produits des cessions d'immobilisations :	
Produits de cession d'éléments d'actif	38 020	Produits des cessions d'immobilisations	35 340
		* subventions :	
Quote-part des subventions d'investissement virée aux résultat	9 174 380	Quote-part des subventions d'investissement virée aux résultat	8 894 072
Total	9 218 302	Total	8 929 412

4.6 FONDS DEDIES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT

Aucun engagement de fonctionnement n'a été reporté sur l'exercice 2026.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1 ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUELS

5.1.1 Provision pour indemnité de retraite

La mise à jour de la convention collective en date du 21 août 2011, dans son article 58, a porté l'indemnité de départ en retraite à 6 mois (auparavant elle était de 3 mois)

La provision est donc calculée sur la base de 6 mois de salaire majorée des charges sociales.

Des indemnités de départ à la retraite à régler aux salariés ayant annoncé leur départ en 2026 et 2027 ont été comptabilisées dans le poste « autres charges à payer », pour la somme de 1 371 561 euros.

Des indemnités de départ à la retraite à régler aux salariés âgés de 62 ans et plus, qui non pas encore annoncé la date de leur départ en retraite ont été comptabilisées dans le poste « autres charges à payer », pour la somme de 2 058 701 euros.

Le total de la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31 décembre 2025 est de 3 430 262 euros.

La part non comptabilisée de cette provision s'élève au 31 décembre 2025 à :

Paris.....	3 521 K€
Lorraine.....	4 732 K€
Total.....	8 253 K€

Le résultat de ce calcul, effectué agent par agent, a été corrigé des paramètres suivants (les deux premiers servent à "probabiliser" le montant de l'engagement):

- taux de rotation : 0.6225 % (démissions/effectif suivant avis CEC 2018-17)

- taux de survie (à partir de l'âge et de la table de survie de l'INSEE)

- droits acquis (en fonction de l'âge et de l'ancienneté)

- revalorisation du salaire : 1%

- taux d'actualisation : 3.96 % (valeur actuelle d'un engagement payable à terme)

Les calculs tiennent compte du rallongement de l'âge légal de départ à la retraite, soit 63 ans.

5.1.2 Engagements financiers donnés

Au titre de commandes d'achat de matériels et prestations de services diverses (contrats de maintenance, de redevances de logiciels, de locations mobilières ou immobilières, inscriptions à des colloques, assurances...), l'I.N.R.S devra engager la somme de 3 531 628 euros sur les exercices ultérieurs.

5.2 EFFECTIF AU 31/12/25

L'effectif CDI au 31/12/2025 est de 543 personnes.

La répartition des salariés selon la classification des « catégories sociales professionnelles » est la suivante :

	31/12/2024	31/12/2025
Ingénieurs et cadres	432	428
Techniciens et agents de maîtrise	95	97
Employés et ouvriers	22	18
Total	549	543

Source RH : CDI au 31/12/2025 bilan social

SOMMAIRE

Sommaire.....	1
Avant-propos.....	4
L'année 2025 en quelques mots.....	5
Liste des mandats.....	7
1 Exposé sur l'activité.....	8
1.1 La Recherche	8
1.1.1 Les études en partenariat pour les Ministères et les établissements publics.....	9
1.1.2 Les projets nationaux	10
1.1.3 Projets européens	11
1.2 L'Assistance	12
1.3 La Formation	12
1.4 L'Information et la Communication Externe.....	13
1.5 Veille et Prospective	14
1.5.1 La prévention des risques liés à l'organisation et aux situations de travail	16
1.5.2 La prévention des risques chimiques	17
1.5.3 La prévention des risques physiques et mécaniques.....	19
1.5.4 La prévention des risques biologiques	20
1.6 Les thématiques Focus	21
1.6.1 Aérosols	21
1.6.2 Technologies numériques et organisation.....	21
1.6.3 Polyexpositions	21
1.6.4 Limitations de l'émission de gaz à effet de serre et impact en santé au travail	22
1.6.5 Intérim et contrats courts.....	22
1.6.6 Perturbateurs endocriniens	23
2 Exécution du budget.....	24
2.1 Comparatif budget courant voté/ budget courant exécuté (en M€)	24
2.2 Exécution détaillée du budget	25
3 Éléments significatifs sur le compte de résultat	27
3.1 Les ressources	27
3.1.1 Les produits issus des recettes propres INRS	27
3.1.2 Les ressources externes	27
3.2 Les charges	28

4	Les investissements	30
4.1	Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2028 (en k€)	30
4.2	Les travaux et équipements	36
4.2.1	Projets finalisés en 2025	36
4.2.2	Projets poursuivis en 2025	37
4.3	Les bancs d'essais	39
4.3.1	Projets finalisés en 2025	39
4.3.2	Projets pluriannuels	40
4.4	Les projets informatiques	42
4.4.1	Synthèse des dépenses commandées et payées en 2025	42
4.4.2	Projets finalisés en 2025	42
4.4.3	Projets pluriannuels	44
4.4.4	Projets initiés en 2025	46
5	Informations sur les dépenses de fonctionnement courant	47
5.1	Les assurances	47
5.2	Les consommations d'énergies	48
5.2.1	Centre de Lorraine	48
5.2.2	Centre de Paris	48
6	Informations sur les données salariales	49
6.1	Intéressement	49
6.2	CET	49
6.3	PEE PERCO	50
6.4	Autres provisions	50
7	Exposé sur la situation financière	51
7.1	Compte courant CNAM	51
7.2	Placements en trésorerie de l'Institut	52
7.3	Décomposition de la trésorerie	52
8	Informations sur les provisions	52
9	Informations sur les délais de paiement	53
9.1	Tableau des dettes fournisseurs au 31/12/25 par date d'échéance	53
9.2	Tableau des créances clients au 31/12/25 par date d'échéance	53
10	Informations sociales, environnementales et sociétales (Responsabilité sociétale de l'entreprise) ..	54
11	À venir en 2026	55
11.1	Principales procédures de mise en concurrence prévues	55

11.2	Agenda des manifestations prévues	56
12	Évènements postérieurs à la clôture	57
13	Prise de participation.....	57
14	Les comptes annuels- exercice clos au 31/12/25	58
14.1	Bilan.....	58
14.2	Compte de résultat	60
14.3	Tableau de financement	62
15	Annexe	63
15.1	Principes, règles et méthodes	63
15.2	Notes sur le bilan	65
15.2.1	Immobilisations.....	65
15.2.2	Stocks.....	70
15.2.3	Avances et acomptes versés sur commandes	71
15.2.4	Créances	71
15.2.5	Charges constatées d'avance	72
15.2.6	Fonds associatifs.....	73
15.2.7	Provisions pour risques et charges	73
15.2.8	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	78
15.2.9	Dettes	78
15.3	Notes sur le compte de résultat.....	81
15.3.1	Ventilation de la production vendue par secteur d'activité	81
15.3.2	Production immobilisée	81
15.3.3	Subventions.....	81
15.3.4	Dépréciations d'exploitation	81
15.3.5	Résultat exceptionnel	82
15.3.6	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	82
15.4	Autres informations.....	83
15.4.1	Engagements et passif éventuels	83
15.4.2	Effectif au 31/12/25	84
16	documents complémentaires	85

AVANT-PROPOS

L'INRS, créé par les partenaires sociaux sous l'égide de la CNAM (caisse nationale d'assurance maladie) en 1947, se situe au sein de la branche « risques professionnels » de la Sécurité Sociale. Doté d'une gouvernance paritaire, et financé en quasi-totalité par le FNPAT (fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles), il a pour mission de développer la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles, en cohérence avec la COG (convention d'objectifs et de gestion) de la branche AT/MP (accidents du travail / maladies professionnelles) et en étroite relation avec la CNAM/DRP (Caisse Nationale d'Assurance Maladie / Direction Des Risques Professionnels) et le réseau des Carsat régionales. Il apporte assistance technique aux CTN (comités techniques nationaux) sur la base des demandes exprimées par la CNAM/DRP. Les Carsat du réseau assurent une part essentielle des liens entre l'INRS et les entreprises. Il emploie 579 salariés et occupe deux sites (Paris et Lorraine).

Positionner l'INRS comme l'Institut référent en santé et sécurité au travail et développer la culture de prévention sont les deux objectifs majeurs de l'INRS auxquels contribuent tous ses modes d'action.

Le développement de nouvelles connaissances fiables et opérationnelles, l'assistance aux services de santé au travail, au réseau prévention et aux entreprises, l'intégration de la santé au travail dans les normes, la formation et l'information des acteurs de la prévention, et la sensibilisation de l'ensemble des salariés, dirigeants, et faiseurs d'opinion contribuent à ces objectifs.

Ses statuts prévoient en leur article 15 que l'Institut « se soumet ... au contrôle économique et financier de l'État, dans les conditions fixées par le décret 55-733 du 26 mai 1955 modifié ». Ces conditions sont notamment mentionnées aux alinéas suivants du même article ainsi qu'à l'article 6 des statuts et par le règlement de gestion financière, économique et comptable de l'INRS, adopté par le Conseil d'Administration du 26 juin 2003. En conséquence de quoi, un protocole en cours de refonte, relatif aux modalités du contrôle exercé par l'État sur l'Institut, formalise les relations entre l'État et l'INRS. L'importance de ce texte est à souligner, qui « porte sur toutes les opérations susceptibles d'avoir directement ou indirectement une répercussion économique et financière ».

Les comptes de l'INRS sont certifiés par un cabinet de commissariat aux comptes. Le **cabinet Aucap** est le commissaire aux comptes titulaire pour la période du 01/07/24 au 30/06/30.

Au-delà des dispositifs de contrôle interne performants mis en place à l'INRS, cette certification, associée à la Commission de Contrôle des Comptes, concourent à la maîtrise des principaux processus de production de l'information financière, pour une image régulière, sincère et fidèle de la situation financière de l'association.

De plus, le département Financier et Comptable, placé sous l'autorité du Directeur de l'Administration Générale, a pour mission d'apporter à la Direction Générale de l'Institut, ainsi qu'aux tutelles et aux administrateurs, l'assurance de la qualité, de la sincérité et de l'exhaustivité de l'ensemble des données financières. Ceci à des fins d'aider l'Institut à remplir ses objectifs de rationalisation et de maîtrise des dépenses, dans un processus de dialogue de gestion.

L'ANNÉE 2025 EN QUELQUES MOTS

La COG 2023-2028 a été signée le 5 juillet 2024 avec une prorogation d'une année compte-tenu de la période dite « inter-COG ». Elle attribue à l'INRS une subvention de 86 M€ pour l'année 2024, 87 M€ pour l'exercice 2025, 88 M€ pour 2026, 89 M€ pour 2027, et 90,9 millions d'euros pour 2028.

Le vote du budget du FNPAT 2025 est intervenu le 13 novembre 2024, validant la subvention accordée à l'INRS à hauteur de 87 M€ pour 2025. La notification écrite à l'INRS par la DRP est intervenue le 23 janvier 2025 en intégrant la subvention prévue de 87 M€. Cependant, le contexte politique et le retard du vote du budget de l'État n'ont pas permis à l'Institut de démarrer l'exercice 2025 immédiatement.

En l'absence du vote de la Loi de Finance de la Sécurité Sociale, la gestion a reposé sur la loi spéciale du 20 décembre 2024. Par mesure de prudence et sur instruction du CGEFI, la Direction de l'Institut a réduit les recrutements sur le 1er semestre 2025 aux postes incontournables à la continuité de l'activité. En ce qui concerne les investissements, seuls les investissements nécessaires à la continuité des études en cours et aux besoins de sécurité de l'Institut ont été engagés. Ce n'est que courant du 3e trimestre que les appels d'offres inscrits au Plan Pluriannuel d'Investissements ont été lancés.

Cet état de fait a généré un retard significatif dans la consommation des titres *frais de personnel* et *investissements*, en effet, les nouvelles recrues sont soit arrivées en fin d'année 2025 soit début 2026. Aussi les investissements ont pour partie été réceptionnés sur début 2026 au regard du retard pris dans l'exécution des marchés. De ce fait, des demandes en reconduction de crédit tant sur le titre *investissements* que sur le titre *fonctionnement* ont été formulées auprès de la Direction des Risques Professionnels.

Ainsi, le budget 2025 a fait l'objet d'une sous-consommation conjoncturelle mais qui, dans le cadre de la COG, pourra être compensé sur l'exécution budgétaire des 3 années restantes.

Malgré un contexte politique compliqué, l'INRS a pu a pu dérouler sa stratégie et son programme d'activité mais selon un rythme quelque peu ralenti.

Suite au départ à la retraite du Directeur des Études et Recherches en janvier 2025, le poste a été pourvu en avril 2025 avec l'arrivée de Marjorie Fougère.

Les premières réunions de préparation avec la Direction Générale du Travail relatives à la mise au point du nouveau plan santé au travail PST 5 ont été initiées en 2025.

Le **plan stratégique** qui couvrait initialement la période 2023-2027, a été révisé entre fin 2024 et début 2025 pour prendre en compte les évolutions d'activité passées et à venir sur la durée du plan, qui a de plus été prolongé d'une année, comme la Convention d'objectifs et de gestion (COG) de la branche AT/MP, jusqu'à fin 2028. Il a été approuvé par le Conseil d'Administration le 27 mars 2025.

Ce plan stratégique s'inscrit dans la continuité de celui élaboré en 2022 mais tient compte de la réalité des moyens alloués au regard de ceux prévus et votés par le Conseil d'Administration en décembre 2022 lors de l'élaboration initiale du Plan stratégique (86 millions d'euros de subvention en 2024 pour 95 millions d'euros dans le budget voté par le Conseil d'Administration).

L'activité de l'Institut a donc été réajustée de façon proportionnelle pour les quatre modes d'action tout en gardant un périmètre identique et en gardant la couverture de l'ensemble des risques professionnels. Le Plan Stratégique prend également en compte les demandes du Conseil d'Administration avec un renforcement des travaux sur les risques psychosociaux (RPS) et l'organisation du travail, ainsi que sur le risque biologique. Certains secteurs feront l'objet de travaux spécifiques de la part de l'Institut, compte tenu de leur sinistralité, comme l'intérim et le secteur médico-social. Par ailleurs, l'activité sur le BTP, abandonnée en 2013 à la demande du Conseil d'Administration, sera relancée, dans le cadre de la COG, notamment sur le pilotage et l'ingénierie, en complémentarité avec l'OPPBTP. Le Plan Stratégique réaffirme le positionnement de l'Institut en prévention primaire sur la prévention de la désinsertion professionnelle, en liaison avec les services de prévention en santé au travail interentreprises (SPTI).

Une formation à destination des élus, notamment des élus des comités sociaux et économiques (CSE), sera également proposée. Enfin, l'intelligence artificielle (IA), à travers différents aspects, son utilisation dans la prévention, mais aussi son impact sur le travail, sera prise en compte dans les travaux de l'Institut de même que les conséquences du changement climatique sur les risques professionnels continueront à être étudiées.

Les plans d'action départementaux (PAD) ont été actualisés en conséquence.

L'ensemble des activités de l'INRS met en relation **ses quatre modes d'action** : les études et recherches, l'assistance, la formation et l'information avec les quatre axes : chimie, physique, biologie et sciences humaines et sociales.

Ces activités sont présentées selon la structure suivante :

- Les actions de fond de l'Institut sont regroupées en quatre **socles** associés aux grands domaines techniques de la prévention,
- Les activités de l'INRS qui mobilisent différents modes d'action à destination de partenaires ou interlocuteurs extérieurs sont regroupées en **actions transverses**,
- Certains thèmes dont l'actualité est liée au temps du plan stratégique de l'INRS nécessitent une action particulière ; les activités correspondantes sont regroupées en **thématiques focus** et en **projets** lorsqu'elles visent un terme plus court.

LISTE DES MANDATS

Conseil d'Administration

Pierre-Yves Montéléon, Président (CFTC)

Yolande Lenoir, Vice-Présidente (MEDEF)

Bureau du Conseil d'Administration

Pierre-Yves Montéléon, Président (CFTC)

Yolande Lenoir, Vice-Président (MEDEF)

Elodie Carqueijo, Secrétaire (U2P)

Alain Delaunay, Secrétaire-Adjoint (CGT)

Pierre Thillaud, Trésorier (CPME)

Nathalie Deldevez, Trésorière-Adjointe (CFDT)

Bernard Salengro (CFE-CGC), Jean-Marie Branstett (FO), Sarah Giami (MEDEF), Marie-Thérèse Mbida (MEDEF)

Collège « employeurs » de 9 représentants (7 MEDEF, 1 U2P, 1 CPME)

Collège « salariés » de 9 représentants (3 CGT, 2 CGT FO, 2 CFDT, 1 CFE-CGC et 1 CFTC)

Commission de contrôle des comptes

Philippe Chognard (CPME)

Jean-Pierre Mazel (MEDEF)

Denis Bouchet (CGT- FO)

Saïd Gueddar (CFTC)

Isabelle Henry (CFE- CGC)

Christian Pineau (U2P)

x

x

Commissaire aux Comptes

Cabinet Aucap

Contrôleur Général Économique et Financier

Armelle Degenève

Comité de Direction

Stéphane Pimbert, Directeur Général

Marjorie Fougère, Directrice des Études et Recherches

Séverine Brunet, Directrice aux Applications

Nathalie Guillemy, Directrice du Centre de Paris

Christian Hennequin, Directeur de l'Administration Générale

Michel Pourquet, Directeur du Centre de Lorraine

NB : Le Conseil d'Administration est élu pour 4 ans. Les mandats des Président et Vice-Président, Secrétaire et Secrétaire-Adjoint ainsi que Trésorier et Trésorier-Adjoint sont de 2 ans avec alternance des fonctions à mi-parcours.

1 EXPOSÉ SUR L'ACTIVITÉ

Positionner l'INRS comme l'Institut référent en santé et sécurité au travail et développer la culture de prévention sont les deux objectifs majeurs de l'INRS auxquels contribuent ses quatre modes d'action : la recherche, l'assistance, la formation et l'information-communication.

Le développement de nouvelles connaissances fiables et opérationnelles, l'assistance aux services de santé au travail, au réseau de prévention et aux entreprises, l'intégration de la santé au travail dans les normes, la formation et l'information des acteurs de la prévention, et la sensibilisation de l'ensemble des salariés, des chefs d'entreprises et des dirigeants contribuent à ces objectifs.

Près d'un million d'heures travaillées dans l'année sont consacrées à un seul et même objectif : la prévention des maladies et risques professionnels.

1.1 La Recherche

La recherche à l'INRS est une recherche appliquée au service de la prévention avec l'ambition affichée d'être le référent national. Elle est menée au sein de 6 départements du Centre de Lorraine et implique environ 260 personnes, chercheurs ou ingénieurs, techniciens et doctorants, réparties dans 20 laboratoires spécialisés.

Cette activité de recherche est principalement consacrée à la réalisation d'études dites longues (durant en moyenne 4 années et cumulant environ 7500 heures de travail) : 88 études longues étaient en cours en 2025, en légère hausse par rapport à 2024, sur les différentes thématiques de l'INRS. Parmi elles, 19 études nouvelles et 13 qui se sont terminées en fin d'année.

Les résultats obtenus se concrétisent ensuite en outils, informations pour les bases de données, expertises mises à disposition des entreprises et du réseau, publications et contenus de formation.

Parmi les études en cours en 2025, 50% impliquaient des interventions sur le terrain, et 14 % étaient des recherches impliquant la personne humaine. 20 hébergeaient un projet de thèse. Par ailleurs, 48% d'entre elles faisaient l'objet de collaborations. Ces collaborations impliquaient 93 partenaires (parfois plusieurs par étude), 85% français et 15% étrangers, auxquels il faut ajouter les partenaires du grand projet européen PARC. Les partenaires français étaient dans 65 % des cas des acteurs académiques qui apportent des compétences complémentaires à celles de l'INRS et pour 14% d'entre eux des acteurs de la prévention (Carsat, services de prévention et santé au travail). Les partenaires étrangers étaient principalement issus du réseau Perosh, des homologues européens ou canadiens (IRSST, CHU Montréal) de l'INRS.

Les équipes de l'INRS se sont associées à des laboratoires extérieurs (universitaires ou du CNRS), dans le cadre de deux équipes projets, ce qui permet de mutualiser les compétences et les équipements pour atteindre des objectifs communs : le Laboratoire de Filtration et Adsorption et le Laboratoire Conception Sûre des Situations de Travail.

Lorsque cela ouvre des opportunités en matière de prévention, les équipes répondent à des appels à projets financés par des bailleurs externes. Fin 2025, 9 études s'inscrivaient dans un tel partenariat cofinancé par l'ANR (3), l'Anses (3), la Commission Européenne (3).

La valorisation scientifique des résultats des études a abouti à la publication d'une centaine d'articles répartis entre revues internationales (6) et revues françaises (60), principalement celles de l'INRS. Les travaux de recherche ont également fait l'objet de 184 communications dans des manifestations scientifiques et techniques aux niveaux national (88) et international (96).

1.1.1 Les études en partenariat pour les Ministères et les établissements publics

Compte	Libellé	2023	2024	2025
7052	MINISTÈRE DU TRAVAIL DGT	368 364,00 €	357 366,00 €	367 165,50 €
7052	MINISTÈRE AFFAIRES SOCIALES			
7052	ANSES	9 720,00 €	27 110,00 €	23 355,00 €
TOTAL		378 084,00 €	384 476,00 €	390 520,50 €

Source Grand Livre

- Convention Cadre (2021-2025) pour des missions et études à la demande de la Direction Générale du Travail (DGT).
- Convention de recherche et de développement avec l'Agence Nationale Sécurité Sanitaire (ANSES) (2023-2026)

1.1.2 Les projets nationaux

Depuis plusieurs années, l'INRS contribue à des appels à projets, financés par des bailleurs externes comme l'ANR, l'ANSES, l'ADEME et DARES.

Les travaux initiés les années passées se sont poursuivis en 2025.

Statut	Bailleur	Projets Nationaux		Subvention prévue	Convention		Reçu en 2025
		Acronyme	Titre		Date de début	Date de fin	
Travaux terminés en 2025	ANR	FABO	Approche transactionnelle de la fatigue des opérateurs travaillant dans des bureaux ouverts	118 111,79 €	01/10/2020	31/01/2026	10 477,93 €
	ANR	NOA	Recherche et caractérisation de nouveaux matériaux sélectifs pour le développement d'un procédé d'adsorption des oxydes d'azote	117 282,84 €	01/10/2020	31/12/2025	11 728,00 €
Travaux en cours en 2025	ANR	FATIGAUDIT	De la fatigue auditive aux déficits auditifs ? Une étude translationnelle sur l'exposition aux bruits environnementaux	130 122,89 €	01/10/2021	31/03/2027	58 556,89 €
	ANSES	RENAAME	Relargage de nano-objets, leurs agrégats et agglomérats depuis des masques	44 070,00 €	25/11/2022	24/03/2027	0 €
	ANSES	IPIAMA	Intelligibilité de la parole dans le bruit par des méthodes d'intelligence artificielle pour des travailleurs malentendants appareillés	80 180,00 €	31/10/2023	01/03/2028	0 €
	ANSES	METRONOME	Mesure en temps réel du potentiel oxydant, nouvelle métrique de l'exposition aux aérosols en hygiène industrielle et en air ambiant	70 534,00 €	02/11/2023	01/03/2028	0 €
Source comptabilité				Total produits sur 2025 (projets nationaux)			80 762,82 €

Les rapports financiers pour FABO, NOA ont été rendus et les projets sont finalisés.

Les projets FATIGAUDIT, RENAAME, IPIAMA et METRONOME se poursuivent au rythme des conventions, mais les projets ANSES ne génèrent de versements qu'en début et fin de projet.

De nouveaux projet sont en cours de préparation.

1.1.3 Projets européens

Dans le même esprit que les projets nationaux, la reconnaissance de l'INRS en tant que centre d'excellence scientifique se poursuit ; de ce fait, l'Institut continue à être sollicité par des organismes homologues étrangers.

L'objectif principal de l'INRS reste l'apport scientifique en vue d'enrichir ses connaissances dans les domaines de pointe applicables à la prévention des risques professionnels.

Statut	Bailleur	Projets européens		Subvention prévue	Convention		Reçu en 2025
		Acronyme	Titre		Date de début	Date de fin	
Travaux en cours en 2025	Commission Européenne (Horizon Europe)	PARC	Partnership for the Assessment of Risks from Chemicals	837 481,00 €	01/05/2022	30/04/2029	0 €
Source comptabilité				Total produits sur 2025 (<i>projets européens</i>)			0 €

Le projet PARC s'est poursuivi selon la convention mais sans générer de versement.

1.2 L'Assistance

Les connaissances acquises et développées sont transférées dans le cadre d'actions **d'Expertise et d'Assistance**. Le rôle de **référént national** de l'INRS se manifeste en particulier dans son pilotage ou sa participation à des groupes nationaux traitant d'aspects techniques, réglementaires et médicaux de la santé et sécurité au travail.

L'assistance aux pouvoirs publics a notamment été assurée à travers la participation de l'Institut aux actions liées au Plan Santé Travail PST 4.

Le nombre d'assistance est globalement stable (-3%) sans qu'il ne soit identifié de sujets qui "décrochent" particulièrement.

L'analyse par mot clés permet d'identifier les sujets les plus questionnés. Le risque chimique reste la première préoccupation, suivi par les équipements de travail, les questions juridiques et le dispositif sauvetage- secourisme au travail. Les questions relatives à l'outil SEIRICH sont en progression de 15%.

1.3 La Formation

L'INRS conçoit, réalise et anime des dispositifs de **Formation** et propose une large gamme d'outils pédagogiques permettant à un grand nombre d'acteurs clés, professionnels de la prévention des risques professionnels, ou non spécialistes, d'acquérir des connaissances et des compétences en santé et sécurité au travail (S&ST). L'INRS agit sur deux axes complémentaires : la formation initiale et la formation continue.

Les travaux d'ingénierie de formation et pédagogiques en formation continue, et notamment en **démultiplication**, se sont poursuivis dans un objectif de continuité et de maîtrise des processus : optimisation de l'instruction des dossiers de demandes d'habilitation, généralisation de l'animation de réseau des entités habilitées, ciblage et professionnalisation des contrôles qualitatifs. En 2025, plus de 32 800 formateurs ont été certifiés, plus de 11 800 habilitations d'organismes de formations et d'entreprises ont été délivrées et plus de 1,4 M de stagiaires ont été formés. Cela constitue le meilleur résultat depuis que le système de démultiplication existe.

L'outil Forprev de gestion des processus d'habilitation et de certification a assuré son service auprès de 35 000 utilisateurs.

Plusieurs dispositifs de formation ont été adaptés aux contenus des programmes nationaux de la Cnam, pour assurer une réponse aux besoins de formation des dirigeants, des personnes ressources en prévention, et des acteurs de démarches de prévention des entreprises suivies, avec notamment le dispositif « évaluation des risques professionnels – analyse des accidents du travail » qui a fait l'objet d'une complète réingénierie.

Concernant les **formations à distance**, les travaux de développement d'un parcours de formation métier constitué de huit autoformations e-learning sur les thèmes fondamentaux en santé et sécurité au travail, incluant des ressources INRS existantes ou à développer (vidéos, brochures, infographies, tutoriels, webinaires) se sont poursuivis. Après la mise en place en 2024 d'un premier module portant sur la prévention du risque biologique, un second module portant sur les notions essentielles pour la prévention des risques professionnels a été mis en ligne en 2025.

Les inscriptions à des autoformations de type e-learning accessibles librement en ligne à partir du **portail de formation à distance de l'INRS** ont continué à augmenter pour dépasser le nombre

cumulé de 46 000 inscriptions au total sur les 4 modules proposés (Acquérir les bases en prévention des risques professionnels ; Les essentiels en prévention des risques professionnels ; Les risques biologiques ; Acquérir les notions de base sur les produits chimiques).

L'activité de **formation en face à face** de l'INRS a été globalement assurée en 2025. L'essentiel des formations en présentiel a pu être réalisé, d'autres ont été effectuées en format distanciel. Toutefois, il a fallu annuler certaines sessions, notamment suite à des déficits d'inscription, aux désistements de certains participants, et en partie par manque de ressources. Au total 1401 stagiaires ont été formés au travers de 127 sessions de formation (en présentiel et en distanciel).

Concernant la formation initiale, l'INRS a poursuivi les travaux engagés avec ses partenaires de **l'enseignement supérieur**. En 2025, une nouvelle convention a été signée avec le groupe national d'écoles CESI. L'INRS a entamé en 2025 des travaux visant à intégrer des compétences et des contenus de prévention dans les référentiels des formations CAPDES (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de service d'intervention sociale) et CAFERUIS (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale), les formations initiales des futurs cadres du secteur médico-social. Dans le domaine de **l'enseignement professionnel**, l'INRS est resté impliqué dans les travaux de révision des diplômes de la voie professionnelle en lien avec la Direction générale de l'enseignement scolaire du ministère de l'éducation nationale (DGESCO) au travers d'un plan de révision de diplômes établi en commun avec le ministère. L'INRS a mis en œuvre le partenariat avec l'AFPA, qui est en charge de l'ingénierie des diplômes du Ministère du Travail, en apportant son expertise pour la rédaction des compétences et connaissances en S&ST des référentiels des Titres professionnels (TP). Enfin, l'INRS a organisé la treizième édition du concours vidéo « De l'école au travail, à vous de filmer », destiné aux élèves des lycées professionnels et des centres de formation d'apprentis (CFA), en partenariat avec la Caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA), et la troisième édition du challenge « Health at work », destiné aux étudiants des écoles d'ingénieurs et de management.

1.4 L'Information et la Communication Externe

Dans le domaine de **l'Information**, l'INRS a pour mission non seulement de mettre à disposition des entreprises les connaissances, les démarches et les outils leur permettant d'agir en prévention des risques professionnels, mais également de sensibiliser un public de plus en plus large et diversifié à la prévention des risques professionnels pour favoriser le développement d'une culture commune de prévention.

Les actions menées en 2025 ont été réalisées dans la continuité de celles initiées en 2024 et en cohérence avec le programme d'activité de l'INRS.

De nouveaux produits (brochures, dépliants, dossiers web, affiches, audiovisuels...) ont ainsi été élaborés et proposés aux entreprises. La mise à jour du catalogue INRS a été poursuivie tout au long de l'année. Le site Internet de l'INRS demeure la porte d'entrée vers l'ensemble de l'offre d'information de l'INRS. En 2025, une baisse des visites (pages vues et vidéos vues) est à noter par rapport à 2024, en revanche, le nombre de téléchargements de PDF est en progression.

On constate également une évolution des sources de trafic vers le site inrs.fr en 2025 avec une baisse de celui provenant des moteurs de recherche classiques, principale source de trafic du site de l'INRS et, l'apparition d'un trafic provenant des outils d'intelligence artificielle (IA). Ce phénomène de "vues sans clics", lié à l'émergence des IA génératives (ChatGPT, Copilot...), transforme radicalement les usages numériques : les contenus INRS nourrissent les IA sans

générer de trafic. Plusieurs actions ont été lancées en 2025 pour intégrer ces changements d'usage des internautes sur le site inrs.fr et seront poursuivis en 2026.

L'INRS a poursuivi en 2025 l'élaboration et la diffusion de son offre d'information périodique avec notamment 4 numéros de la revue Hygiène et sécurité du travail, 4 numéros de la revue Références en santé au travail, 11 numéros du magazine Travail & Sécurité, 11 numéros de la lettre d'information électronique.

Des actions de [Communication externe](#) pour promouvoir les messages, les connaissances, les outils et les solutions de prévention produits par l'INRS ont été mises en œuvre tout au long de l'année 2025.

Une campagne de sensibilisation autour des risques liés l'utilisation des machines (« *Avec les machines, le risque est toujours là* ») a été lancée en mars 2025 et a fait l'objet de plusieurs actions de communication tout au long de l'année. L'ensemble des supports et canaux de communication (sites internet, réseaux sociaux, lettres électroniques, revues...) ont participé à la promotion des nouvelles offres d'information mais également des offres existantes. Près d'une centaine d'actualités ont été proposées sur le site Internet de l'INRS et relayées sur les réseaux sociaux (près de 140 000 abonnés fin 2024 sur le compte principal de l'INRS sur LinkedIn).

Plusieurs évènements ont été organisés en 2025, rassemblant plus de 14 000 participants le jour de leur diffusion : trois journées techniques, une journée de restitution de l'exercice de prospective mené par l'INRS sur l'impact des évolutions démographiques, des portes ouvertes sur le site lorrain, 8 webinaires et un rendez-vous TS. Les replays de ces évènements, mis à disposition sur le site Internet de l'INRS, au profit du plus grand nombre d'entreprises, comptabilisent environ 2 000 vues 3 mois après chaque évènement.

L'INRS a poursuivi la diffusion de messages de prévention auprès de la presse professionnelle et généraliste au travers de 9 communiqués de presse, 10 notes aux rédactions et a répondu à près de 170 sollicitations de journalistes dont les retombées sont en hausse de 49 % par rapport à 2024. Combinées à l'ensemble des actions de communication externe de l'institut, ces retombées ont contribué à transmettre les messages de prévention de l'INRS auprès d'un large public et à développer la visibilité et la notoriété de l'institut.

1.5 Veille et Prospective

L'objectif des travaux de la mission [Veille et Prospective](#) est d'esquisser des futurs possibles de domaines d'activité professionnelle dans lesquels les questions de santé et sécurité au travail (et de prévention) sont susceptibles de revêtir une importance particulière au cours des années ou des décennies à venir. Les travaux sont présentés au Conseil d'Administration chaque début d'année.

L'année 2025 a été essentiellement consacrée à la valorisation des résultats de l'exercice « *Évolutions démographiques à l'horizon 2050 : quels enjeux de santé et sécurité au travail ?* » restitué le 1^{er} avril. L'activité de veille s'est concentrée sur le suivi des publications sur les impacts possibles du développement de l'intelligence artificielle, du réchauffement climatique et de la transition démographique sur les conditions de travail, ainsi que sur des travaux prospectifs d'instituts homologues.

Les activités socles

Les sujets considérés comme disciplinaires sont regroupés en **socles** associés aux grands domaines techniques de la prévention et aux actions de fond de l'Institut.

Les socles couvrent :

- **La prévention des risques liés à l'organisation et aux situations de travail**
 - o Troubles musculosquelettiques (TMS)
 - o Risques psycho-sociaux (RPS)
 - o Les pratiques addictives
 - o Postures sédentaires
 - o Nouvelles technologies
 - o Vieillesse, retour au travail et prévention de la désinsertion professionnelle
 - o Nouvelles formes d'emploi, de travail et d'organisation
 - o Horaires atypiques
 - o Conception des lieux et des situations de travail (CLST)
- **La prévention des risques chimiques**
 - o Développement de méthodes
 - o Agents cancérigènes ou mutagènes (CMR)
 - o Agents reprotoxiques
 - o Agents sensibilisants/allergisants
- **La prévention des risques physiques et mécaniques**
 - o Rayonnements optiques
 - o Rayonnements ionisants
 - o Électricité
 - o Incendie-Explosion
 - o Bruit
 - o Vibrations
 - o Champs électromagnétiques
 - o Équipements de travail – machines dangereuses
 - o Ambiances thermiques
 - o Chutes
 - o Transport et logistique
 - o Risque routier
- **La prévention des risques biologiques**
 - o Risque infectieux
 - o Risque allergique
 - o Risque toxique

1.5.1 La prévention des risques liés à l'organisation et aux situations de travail

L'année 2025 s'inscrit dans un contexte de transformations profondes du monde du travail, marqué par l'essor des technologies numériques (intelligence artificielle, réalité virtuelle, ...), la diversification des formes d'emploi, le développement du télétravail et des organisations hybrides, ainsi que par des enjeux environnementaux et sociétaux croissants. Dans ce cadre, les actions conduites en 2025 ont visé à analyser les effets de ces mutations sur la santé et la sécurité au travail, à approfondir la connaissance des risques établis et émergents, et à adapter les dispositifs de prévention aux nouvelles réalités organisationnelles.

En termes **d'effets sur la santé et la sécurité**, les travaux menés en 2025 autour des Troubles Musculosquelettiques qui demeurent le principal risque professionnel, représentant une part très majoritaire des maladies professionnelles reconnues, ont permis d'achever ou de débiter des études relatives à l'intégration de technologies d'assistance physique, ou de nouveaux outils de production comme l'usage des écrans tactiles mobiles. L'année a également été marquée par une forte activité de valorisation scientifique et la mise à jour de nombreux supports d'information et un webinaire sur les TMS, ainsi qu'un plateau TV « Rendez-vous de Travail et Sécurité » sur les TMS ont été organisés au cours de l'année.

Concernant les Risques Psycho Sociaux, et dans un contexte de transformation des modes de management et de flexibilisation accrue du travail, les études ont porté sur les effets des nouvelles formes d'organisation, notamment les équipes autonomes dans le secteur de l'aide à domicile, sur l'impact du cadre juridique de l'entreprise à mission sur le climat psychosocial et les collectifs de travail. Une étude de plus grande ampleur sur les conséquences professionnelles du harcèlement sexuel et des agissements sexistes a été instruite. Une formation e-learning à destination des services de prévention et de santé au travail sur le thème de la prévention des RPS a été développée en 2025 en vue d'être terminée et mise en exploitation en 2026.

S'agissant des Accidents du Travail, les travaux ont visé à approfondir la compréhension des pratiques d'analyse en entreprise et à renforcer les outils à destination des préventeurs. Par ailleurs, les recherches se sont poursuivies sur le rôle des comités sociaux et économiques dans l'analyse des accidents graves, ainsi que sur les déterminants organisationnels et la multi-exposition aux risques. Une analyse spécifique des accidents mortels de type malaise a également été conduite à partir de la base EPICEA, contribuant à une meilleure qualification de ces événements. Le développement d'une offre de formation dédiée au programme national « Prev AT » pour les agents des Carsat, Cramif et CGSS s'ajoute aux principales réalisations de 2025.

L'année 2025 a également été marquée par la consolidation des travaux relatifs aux **sujets émergents**, notamment autour des nouvelles technologies et des transformations organisationnelles.

Les recherches sur les exosquelettes ont donné lieu à des publications internationales, à la réalisation d'une soutenance de thèse en ergonomie ainsi qu'à une participation active aux travaux normatifs.

Des études consacrées aux nouvelles formes d'emploi et d'organisation ont été menées telles que les coopératives, la maintenance à distance, le coworking ou encore l'expérimentation de la semaine de quatre jours. Une étude courte sur le coworking a permis la rédaction d'une note technique (« Espaces de coworking et risques professionnels : comment mettre en œuvre la prévention ? ») dans la revue HST. En réponse à l'émergence de la question de la « semaine de 4 jours », un projet d'étude longue a été soumis et accepté, pour ouverture en 2026.

En termes **d'organisation de la Prévention**, l'intégration de la prévention en amont des projets de conception de lieux de travail constitue un axe majeur de l'action menée en 2025. L'outil Mavimplant a fait l'objet d'améliorations continues et d'une enquête de satisfaction révélant une appropriation croissante par les utilisateurs. Plusieurs brochures techniques relatives à la conception des lieux et situations de travail ont été actualisées et un module pédagogique dédié à la conception intégrant la prévention a été expérimenté auprès d'étudiants en écoles d'ingénieurs et de management, en vue d'un déploiement élargi. Le dossier web « espaces confinés » ayant fait l'objet d'une mise à jour conséquente a été mis en ligne en 2025.

La mobilisation des acteurs et le renforcement de la culture de prévention demeurent des objectifs transversaux. Une étude est dédiée à la problématique des RPS, leur repérage et leur suivi, dans le secteur médico-social. Par ailleurs, le déploiement des outils sectoriels OiRA s'est poursuivi. Près de 80 000 sessions OiRA ont été ouvertes en 2025 sur l'ensemble des 46 outils disponibles et l'offre a été complétée avec l'OiRA « Restauration collective ». En parallèle, des travaux ont été engagés d'une part pour le secteur des Abattoirs avec les organisations professionnelles concernées, et d'autre part pour les activités de pose des panneaux photovoltaïques.

Enfin, la prévention de la désinsertion professionnelle a continué de faire l'objet d'investigations approfondies, avec la poursuite d'une étude longitudinale visant à élaborer un outil de repérage précoce de l'usure professionnelle et la valorisation des travaux consacrés au maintien en emploi des salariés seniors. Ces actions s'inscrivent dans le cadre du renforcement des missions des services de prévention et de santé au travail.

1.5.2 La prévention des risques chimiques

La prévention des risques chimiques représente une large part de l'activité de l'INRS. On entend par risque chimique les conséquences néfastes que pourrait avoir sur la santé une exposition à toute substance, quelle que soit la forme physique sous laquelle elle se présente (particulaire, liquide, gazeuse) et quelle que soit la nature des risques encourus : cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction (CMR), allergiques ou susceptibles d'entraîner toute autre pathologie liée à l'exposition. L'INRS développe des méthodes pour mieux appréhender ces risques et proposer des solutions de prévention.

Les substances dangereuses qui ont fait l'objet de travaux en 2025 sont principalement les métaux lourds, les CMR, les nanoparticules (oxydes de terres rares, nanotubes de carbone...) et les substances allergisantes et les COV. Des substances chimiques neurotoxiques ou susceptibles d'affecter l'oreille interne et de générer des troubles de l'audition ou de l'équilibre ont également été étudiées.

La **connaissance des dangers** passe par la mise au point de méthodes permettant d'identifier les substances chimiques à risque, le but final étant de mettre en place des mesures préventives.

Une étude a débuté en 2025 ayant pour objectif le développement d'un système novateur d'exposition cutanée sans véhicule (« dépôt à sec »), destiné à évaluer le passage percutané de substances solides. L'année 2025 a été principalement consacrée au développement d'un premier prototype, dénommé PAGODE (Prototype for Aerosol Generation of Organics for Dermal Exposure), ainsi qu'aux premiers essais de génération d'aérosols par voie sèche.

Les **allergies professionnelles** provoquées par l'exposition de salariés à des produits chimiques sont un sujet important de santé au travail, d'autant plus que, chaque année, de nouvelles

molécules sont mises sur le marché. Pour celles qui possèdent un potentiel sensibilisant, il est impératif de l'identifier précocement afin de mettre en œuvre des mesures de prévention adaptées. Le modèle in vitro développé par l'INRS a été utilisé pour l'évaluation du potentiel sensibilisant de plusieurs familles de molécules dont les bisphénols et leurs substituts, ainsi que des biocides dont les ammoniums quaternaires.

Les **bases de données** utiles à la prévention des risques chimiques et constituant autant d'outils d'assistance (fiches toxicologiques, MiXie, MétroPol, Biotox, Solvants, Matières plastiques, Réactions chimiques dangereuses, VLEP...) ont continué à être enrichies et actualisées. En 2025, le développement et la mise à jour des fiches toxicologiques, constituant une base de données de référence sur les substances chimiques, se sont poursuivis avec une trentaine de fiches créées ou réactualisées.

Afin de soutenir les entreprises dans l'évaluation des risques encourus par les salariés confrontés à des polyexpositions aux agents chimiques, l'INRS actualise et diffuse le logiciel MiXie. En 2025, l'INRS a maintenu à jour les données concernant les substances. Diverses actions de communication pour promouvoir le logiciel MiXie et informer sur ses évolutions ont été réalisées.

L'harmonisation des pratiques de **prélèvement surfacique** est une nécessité, car l'exposition directe ou indirecte par contact avec des surfaces contaminées représente une voie d'entrée non négligeable de toxiques dans l'organisme. En 2025, la validation de deux prototypes d'outil de prélèvement surfacique automatisé s'est poursuivie en entreprise dans le cadre d'études de l'INRS nécessitant une évaluation des contaminations surfaciques. Des mises au point de méthodes de prélèvements surfaciques de PFAS ont débuté en 2025.

En 2025, l'INRS a par ailleurs poursuivi l'animation d'**actions de formation** à destination des préleveurs des laboratoires interrégionaux de chimie des Caisses, des services de prévention et de santé au travail, des entreprises ou des laboratoires spécialisés en hygiène industrielle.

Pour ce qui est de la **biosurveillance**, l'INRS participe depuis 2022 au projet européen PARC (*Partnership on the Assessment of Risks from Chemicals*) qui s'inscrit lui-même dans le cadre Horizon Europe, un programme de soutien à la recherche et à l'innovation pour la période allant de 2022 à 2028.

L'outil **Seirich d'évaluation du risque chimique** développé par l'INRS, disponible sur internet et téléchargé près de 440 000 fois depuis sa mise en production en 2015 (toutes versions confondues), guide l'entreprise ou le préventeur pour établir la liste des actions prioritaires à engager, en se basant sur le recensement et l'utilisation des produits présents dans l'entreprise. La diffusion et la promotion de l'outil se sont poursuivies, en cohérence notamment avec le programme Risques chimiques Pros de la Cnam.

En termes de **mesures de prévention**, dans le domaine spécifique de la **fabrication additive**, les activités réalisées en 2025 ont concerné les volets toxicologique et épidémiologique. Une nouvelle étude a débuté en 2025 dont le but est d'évaluer, en termes d'émissions, les techniques permettant d'effectuer des opérations de nettoyage de pièces obtenues par fabrication additive utilisant des poudres métalliques et des polymères.

En 2025, l'INRS a achevé une étude exploratoire dont l'objectif était de produire de la connaissance en termes de risques chimiques sur des procédés émergents de décapage laser de différents matériaux et d'évaluer la nature des gaz et particules émis lors de ces opérations mobiles et d'identifier les expositions et les risques associés. Les travaux se poursuivront en 2026 dans le

cadre d'une nouvelle étude en intégrant le soudage laser dans le champ de l'étude afin de répondre à une demande forte des préventeurs.

En ce qui concerne les **appareils de protection respiratoire**, les travaux menés en 2025 ont permis d'étudier, à l'aide d'une tête anthropomorphe, l'influence des mouvements sur l'apparition de fuites pour différents modèles de masques complets et demi-masques et pour différents rythmes respiratoires. L'article consacré aux éléments médicaux à prendre en compte pour évaluer la compatibilité du port d'un APR avec l'état de santé d'un travailleur a été finalisé et publié dans la revue *Références en Santé au Travail* au premier trimestre 2025.

1.5.3 La prévention des risques physiques et mécaniques

Le domaine des risques physiques et mécaniques est encadré par de nombreux textes réglementaires issus de directives ou règlements européens. L'INRS et le réseau des caisses ont continué à agir en cohérence avec le ministère en charge du Travail pour en faciliter l'application par les entreprises et les préventeurs.

Sur les aspects techniques, l'INRS accompagne le réseau des Caisses, notamment à travers deux instances de coordination : la plénière « équipements de travail » (réunissant les correspondants équipements de travail des caisses) et la plénière « risques physiques » (réunissant les centres de mesures physiques des caisses). Des groupes de travail animés par l'INRS et réunissant des préventeurs des Centres de mesures physiques ou des Caisses se réunissent pour des échanges de pratique, des transferts d'expertise ou des retours du terrain sur des problématiques de prévention.

En 2024, les actions se sont poursuivies sur l'ensemble des modes d'actions de l'Institut, depuis l'amélioration et la création de connaissances jusqu'aux produits d'information, la formation, la métrologie, l'ingénierie technique de prévention, l'expertise et la normalisation. La mise à jour de l'offre documentaire et la rédaction de nouveaux documents font l'objet d'un effort particulier. L'INRS contribue également à la rédaction des recommandations de la CNAM.

L'INRS apporte également une contribution importante à la normalisation française, européenne et internationale, avec une finalité qui couvre la définition de méthodes de mesure, de protocoles d'essai, de spécifications techniques pour les équipements de travail, de niveaux de performance des équipements de protection individuelle et, de compétences des travailleurs pour intervenir dans certaines situations. En parallèle, l'INRS a poursuivi sa mission d'assistance aux entreprises, préventeurs et services de santé au travail en répondant à leurs questions et sollicitations sur ces risques (environ 3000 questions par an).

L'INRS a poursuivi son travail pour maintenir, enrichir et promouvoir les nombreux outils pratiques d'évaluation simplifiée des risques, de conception sûre ou des bases de données de solutions ou d'exposition qui ont été élaborés par l'Institut (tels que Mavimplant, Colphy...).

L'année 2025 a également permis l'amélioration des connaissances pour la prévention des risques dans les différents domaines que sont le bruit, les rayonnements optiques, les vibrations, les champs électromagnétiques, les ambiances thermiques et les interfaces homme-machine.

1.5.4 La prévention des risques biologiques

L'INRS a continué à améliorer et à diffuser les connaissances sur les expositions aux agents biologiques qui intègrent la prévention des risques infectieux, allergique ou toxique. Les actions ont porté sur les études et recherches, l'assistance aux entreprises, la normalisation, la formation et l'information ainsi que l'analyse de risques émergents.

Les actions de 2025 ont concerné plus particulièrement l'amélioration de la connaissance des expositions et des populations exposées à des agents biologiques pathogènes comme, par exemple, la prévention des risques biologiques dans les laboratoires de recherche, la prévention du risque infectieux lié à l'usage de l'eau, la prévention du risque allergique dans les entreprises de fromagerie, la sensibilisation aux zoonoses et leur prévention, le développement des connaissances sur les expositions aux mycotoxines, endotoxines et agents sensibilisants.

Les travaux de recherche ont porté sur l'optimisation des méthodes de mesure des micro-organismes cultivables et le développement de la qPCR pour l'évaluation des expositions aux bioaérosols. Des études spécifiques ont concerné les mycotoxines, les allergènes en fromageries et animaleries, ainsi que les expositions dans le secteur du compostage, de la méthanisation et du tri des déchets. Plusieurs travaux intègrent une approche de polyexposition chimique et biologique.

En prévention du risque infectieux, l'INRS a poursuivi la veille sur les agents émergents et les zoonoses, participé à l'actualisation de fiches sur les agents biologiques et enrichi la base Eficatt. Les connaissances sur la transmission respiratoire et les aérosols ont été poursuivis, notamment en lien avec les enseignements post-Covid.

L'INRS a poursuivi son engagement dans la normalisation au niveau européen et national. Les actions d'assistance aux entreprises et au réseau prévention ont été soutenues, avec la mise à jour d'outils (Baobab, outil d'aide au DUERP). En matière de formation, de nombreux stages ont été dispensés et de nouveaux supports pédagogiques développés.

Les travaux sur la protection collective ont progressé (ventilation, épurateurs d'air, conception des laboratoires, usages des eaux non conventionnelles), ainsi que ceux relatifs aux équipements de protection individuelle, notamment les appareils de protection respiratoire.

Enfin, une activité soutenue d'information, de publications scientifiques et techniques, et d'animation de réseaux a contribué à diffuser les connaissances et d'accompagner les acteurs de terrain dans la maîtrise des risques biologiques professionnels.

1.6 Les thématiques Focus

1.6.1 Aérosols

La thématique « [aérosols](#) » propose une approche transversale de la prévention du risque aérosol, selon une vision globale de son cycle de vie, de sa production (la source) à l'exposition des salariés, en passant par les phénomènes de transfert dans les atmosphères de travail et dans les dispositifs de prélèvements, le dépôt sur les surfaces et la remise en suspension. Il s'agit en particulier de bien intégrer les spécificités physiques de certains aérosols à la lumière des connaissances actuelles. La thématique est organisée selon 3 axes : identification et limitation des sources d'aérosols, comportement des aérosols évolutifs et spécifiques, caractérisation et maîtrise des phénomènes de transfert. Deux ans après son lancement, la thématique « aérosols » continue d'améliorer les connaissances sur la caractérisation plus systématique des sources, le lancement de nouvelles études sur les aérosols dont la spécificité impacte la prévention, la volonté généralisée d'intégration d'une physique des aérosols davantage représentative des situations de travail, la recherche d'une meilleure caractérisation des expositions professionnelle grâce au développement des mesures temps réel, à l'exploitation des mesures granulométriques et aux outils basés sur l'intelligence artificielle.

1.6.2 Technologies numériques et organisation.

L'année 2025 a permis de poursuivre et d'engager des travaux répondant au double objectif de la thématique : sensibiliser, communiquer et transférer les connaissances acquises, et développer de nouvelles connaissances sur les sujets en lien avec les [technologies numériques et l'organisation](#). La valorisation de connaissances établies à partir des études récemment terminées s'est poursuivie. Des articles à destination des préventeurs ont été rédigées sur les conditions entourant l'usage de logiciels de soin en Ehpad et les effets du port de lunettes connectées lors de déplacements à pied. En parallèle, les activités d'assistance ont participé à consolider le positionnement de l'institut sur les enjeux émergents liés à l'intelligence artificielle, en particulier concernant les robots mobiles et l'intégration de l'IA dans les démarches de prévention des risques professionnels. Les travaux d'élaboration de la cartographie visant à faciliter l'identification et le positionnement des technologies numériques en entreprises ont quant à eux été retardés.

1.6.3 Polyexpositions

Cette thématique porte sur trois situations spécifiques de [polyexpositions](#) : substances chimiques et agents biologiques ; substances chimiques et travail de nuit ; substances chimiques et charge physique. Les travaux réalisés en 2024 ont consisté à poursuivre des actions déjà engagées et à instruire de nouveaux projets pour les années à venir.

En 2025, six études étaient en cours. Parmi elles, une portant sur l'analyse de bases de données s'est terminée, une portant sur des co-expositions aux agents biologiques et substances chimiques dans les fromageries a été prolongée d'un an, une a démarré sur le secteur du tri des déchets. Le plan de communication a été suivi et maintenu à jour, le calendrier a été précisé et des actions ont été initiées afin de transférer les résultats obtenus aux acteurs de la prévention. Les travaux du groupe formé suite aux demandes d'assistance des entreprises se sont poursuivis en deux actions distinctes, pour proposer une méthode d'évaluation des

polyexpositions à destination des préventeurs. Enfin, les stages de formations susceptibles d'être complétés par des éléments de sensibilisation aux polyexpositions ont été identifiés.

1.6.4 Limitations de l'émission de gaz à effet de serre et impact en santé au travail

Sobriété énergétique, décarbonation, énergies renouvelables, puits de carbone... Le monde du travail est de plus en plus impacté par les mutations associées au changement climatique, à travers l'apparition de nouveaux risques liés aux évolutions technologiques et d'organisation mises en place pour réduire les émissions de [gaz à effet de serre](#). Cette thématique s'intéresse aux effets indirects du changement climatique sur le monde du travail.

Les actions réalisées en 2025 se répartissent en trois axes :

- La réduction des consommations énergétiques avec la poursuite de la rédaction d'un guide de prévention sur la mise en œuvre des matériaux d'isolation, intégrant les isolants minéraux, synthétiques et biosourcés ;
- Les énergies renouvelables, leur stockage et leur mise en œuvre à travers la poursuite de la rédaction de guides de prévention, l'un sur la gestion des véhicules hors d'usage incluant les véhicules électriques ou hybrides et l'autre sur la filière du traitement de déchets de piles et batteries, la réalisation d'un document consacré aux batteries au lithium des équipements sur le lieu de travail, la poursuite de l'étude sur l'identification des émissions de polluants provenant de l'électrolyte lors du cycle de vie des batteries au lithium, et la réalisation d'un OiRA consacré à la pose et à l'entretien de panneaux photovoltaïques ;
- La réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec la réalisation d'une étude bibliographique sur le captage, le transport, le stockage et la réutilisation du dioxyde de carbone. Pour ce même objectif, l'INRS porte la proposition de recourir au krypton comme gaz de substitution de l'hexafluorure de soufre, utilisé comme gaz traceur pour détecter les fuites d'équipements de protection collective ou individuelle dans de nombreux tests normatifs.

1.6.5 Intérim et contrats courts

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des actions engagées précédemment.

En matière d'informations et de communication, l'offre d'information de l'INRS a été étoffée avec la publication d'une brochure juridique intitulée « *Santé et sécurité des intérimaires – Cadre réglementaire* » ainsi que par la réalisation d'un webinaire consacré à « *l'accueil d'un intérimaire : obligations réglementaires et bonnes pratiques de prévention* ».

Par ailleurs, l'INRS a participé au 58^{ème} congrès de la Société d'Ergonomie en Langue Française et a, dans ce cadre, coanimé un atelier consacré à la santé et la sécurité des salariés intérimaires.

L'INRS a également poursuivi son accompagnement des CARSAT/CGSS/CRAMIF pour le déploiement de l'approche sectorielle intérim et a intégré dans le parcours de formation des ingénieurs-conseils une intervention consacrée au recours à l'intérim.

Enfin, les travaux consacrés à l'instruction d'un projet se sont poursuivis en 2025 et ont permis de déterminer plus précisément les modalités de réalisation de cette étude ainsi que les objectifs poursuivis.

1.6.6 Perturbateurs endocriniens

Les perturbateurs endocriniens (PE) sont des substances ou des mélanges chimiques possédant la capacité d'interférer avec le système hormonal. Ils peuvent avoir des effets néfastes sur des fonctions aussi essentielles que la reproduction, la croissance, le développement ou encore le métabolisme. Ces effets peuvent concerner les individus exposés mais également leur descendance.

En 2025, un outil d'aide au repérage des PE un outil d'aide au repérage des PE, élaboré avec le concours de plusieurs caisses, a été mis en ligne et un webinaire a été proposé pour présenter cet outil. Le dossier web « Perturbateurs endocriniens » a également été actualisé ainsi que le dépliant « Les perturbateurs endocriniens. Mieux les connaître pour prévenir les risques en milieu de travail » (ED 6377). Certains logiciels et bases de données de l'INRS (Mixie, Fiches toxicologiques...) ont été mis à jour pour y inclure le caractère PE d'une substance pour la santé humaine.

Une étude a continué afin de documenter l'exposition des salariés aux substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) en France. La première partie de cette étude consacrée à une enquête de filière et d'usage a fait l'objet d'un article paru dans la revue *Hygiène et sécurité du travail*.

Une étude visant à développer des méthodes biométriologiques permettant l'évaluation de l'exposition aux PFAS en milieu professionnel a également été instruite en 2025.

Enfin, des éléments sur la prévention des risques associés aux PE ont été intégrés dans plusieurs stages dispensés par l'INRS, des conférences sur les PFAS ont été proposées lors du salon Préventica Paris et du colloque de l'ADEREST et des collaborations se sont poursuivies avec l'AFPA dans l'objectif de mieux informer et former les préventeurs et les salariés.

2 EXÉCUTION DU BUDGET

La COG 2023-2028 signée le 5 juillet 2024 attribuant une subvention de 87 M€ pour 2025.

2.1 Comparatif budget courant voté/ budget courant exécuté (en M€)

INRS	Budget Voté 2025	Variation E / V 2025	Budget Exécuté 2025
Personnel	64,400	- 1,24 %	63,602
Fonctionnement (hors personnel)	19,800	-9,03 %	18,012
Total budget de fonctionnement	84,200		81,614
Investissements	5,500	19,58 %	6,577
TOTAL	89,700		88,191
Recettes	- 2,700		-2,781
<i>Abandons sur exercice antérieur</i>			-0,329
<i>Mouvements hors budget</i>			-0,158
Subvention	87,000	-2,39 %	84,923

Source : note d'exécution budgétaire

Ce tableau exprime l'ensemble des éléments d'exécution budgétaire relatifs au budget alloué de l'exercice 2025. Le budget 2025 a été voté le 24/10/24.

2.2 Exécution détaillée du budget

Libellé projet budgétaire	Budget 2025 initial	Virements	Modification des crédits	Contrats Engagements	Dépenses réalisées	Crédits reconduits	Crédits non consommés
Immobilisations Incorporelles	872 400,00	745 769,68	1 618 169,68	1 360 870,54	1 360 870,54	257 299,14	0,00
Immobilisations Corporelles	4 627 600,00	1 935 068,85	6 562 668,85	6 408 688,93	6 408 688,93	127 700,86	26 279,06
Immobilisations Financières	0	4 200,00	4 200,00	4 200,00	4 200,00	0	0
Crédits à répartir	0	0	0	0	0	0	0
Investissement en €	5 500 000,00	2 685 038,53	8 185 038,53	7 773 759,47	7 773 759,47	385 000,00	26 279,06
Impôts, taxes et versements assimilés	5 607 000,00	476 940,39	6 083 940,39	6 083 940,39	6 083 940,39	0	0
Charges de personnel	56 593 000,00	1 419 0059,61	58 012 059,61	57 518 164,30	57 518 164,30	0	493 895,31
Crédit à répartir	2 200 000,00	-2 200 000,00	0	0	0	0	0
Personnel en €	64 400 000,00	-304 000,00	64 096 000,00	63 602 104,69	63 602 104,69	0	493 895,31
Achats	7 061 489,00	-417 547,55	6 643 941,45	6 527 414,49	6 527 414,49	0	116 527,96
Services Extérieurs	5 325 407,13	-39 744,27	5 285 662,86	5 234 236	5 234 237,39	0	51 425,47
Autres Services Extérieurs	5 689 959,73	-68 388,77	5 621 570,96	5 498 429,68	5 498 429,68	0	123 141,28
Impôts, taxes et versements assimilés	679 300,00	-341 508,00	337 792,00	337 692,00	337 692,00	0	100,00
Diverses autres charges - hors paie	256 750,00	-67 511,87	189 238,13	186 336,13	186 336,13	0	2 901,40
Charges techniques & autres charges de gestion courantes	609 650,00	-33 306,22	576 343,78	571 874,17	571 874,17	0	4 469,61
Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
Crédits à répartir	177 444,14	390 261,29	567 705,43	0	0	0	567 704,43
Fonctionnement en €	19 800 000,00	-577 745,39	19 222 254,61	18 355 984,46	18 355 983,46	0	866 270,15
TOTAL EN €	89 700 000,00	1 803 293,14	91 503 293,14	89 731 848,62	89 731 848,62	385 000,00	1 386 444,52

Source : extrait de la balance budgétaire

Clôture du budget 2025 (unité : €)

Crédits courants	Budget initial	Budget actualisé	Consommé	Abandons	Reconduits
Budget invest. Courant	5 500 000,00	6 726 000,00	6 576 559,25	25 440,75	124 000,00
Budget paie courant	64 400 000,00	64 096 000,00	63 602 104,69	493 895,31	0,00
Budget fonct. Courant	19 800 000,00	18 878 000,00	18 011 729,85	866 270,15	0,00
Total crédits courants	89 700 000,00	89 700 000,00	88 190 393,79	1 385 606,21	124 000,00
Crédits reportés	Budget initial	Budget actualisé	Consommé	Abandons	Reconduits
Budget invest crédits reportés		1 459 038,53	1 197 200,22	838,31	261 000,00
		1 459 038,53	1 197 200,22	838,31	261 000,00
Budget fonct crédits reportés		141 482,47	141 482,47	0,00	0,00
		141 482,47	141 482,47	0,00	0,00
Total crédits reportés		1 600 521,00	1 338 682,69	838,31	261 000,00
Réintégration recettes	Budget initial	Budget actualisé	Consommé	Abandons	Reconduits
Investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Paie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	202 772,14	202 772,14	0,00	0,00
Total réintégration recettes	0,00	202 772,14	202 772,14	0,00	0,00
Budget 2025	Budget initial	Budget actualisé	Consommé	Abandons	Reconduits
Total budget investissement	5 500 000,00	8 185 038,53	7 773 759,47	26 279,06	385 000,00
Total budget paie	64 400 000,00	64 096 000,00	63 602 104,69	493 895,31	0,00
Total budget fonctionnement	19 800 000,00	19 222 254,61	18 355 984,46	866 270,15	0,00
Total budget 2025	89 700 000,00	91 503 293,14	89 731 848,62	1 386 444,52	385 000,00
Total rendu sur budget				1 386 444,52	385 000,00

Abandon sur exercice antérieur	
Investissement	0,00
Fonctionnement	67 465,35
Total abandon sur exercice antérieur 2025	67 465,35

Mouvements hors budget	Abandons
Mouvements dépenses	
Dotation prov stock/client	-12 175,00
Dotation pour risques	0,00
Ristournes reçues	1 009,72
Variation stock	-11 792,08
Créances irrécouvrables	-43 705,47
Perte sur paiement	-5 067,26
Impôts	-86 692,00
Autres	13 913,85
Total mouvements dépenses	-144 508,24
Mouvements recettes	
Reprise prov stock/client	31 998,44
Reprise prov risques	270 000,00
Total mouvement recettes	301 998,44
Total rendu hors budget	157 490,20

Excédent de recettes	
A - Budget recettes réalisées	2 984 222,11
B - Réintégration de recettes	-202 772,14
C - Budget recettes initiales	2 700 000,00
Total excédent de recettes (A+B-C)	81 449,97

Total rendu CNAM	1 692 850,04
-------------------------	---------------------

Source : budget

3 ÉLÉMENTS SIGNIFICATIFS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Les ressources

3.1.1 Les produits issus des recettes propres INRS

	LIBELLÉ	2024	2025	Variation 2025/2024
705	PROD. ÉTUDE. POUR TIERS	652 166,40	871 925,92	+34%
706	PRESTATIONS DE SERVICE	727 476,53	741 257,92	+2%
707	VENTE DE PRODUITS D'INFORMATION	868 998,39	896 567,62	+3%
703 / 708	PDTS ANNEXES ET ACTIVITÉS ANNEXES	18 730,42	27 521,08	+47%
	SS-TOTAL VENTES MARCHANDES en €	2 267 371,74	2 537 272,54	+12%
76	PROD. FINANCIER	367 522,52	361 216,08	-2%
75/77	PROD. DE CESSIONS IMMOBILITAIRES/ASSURANCE	43 922,23	78 199,01	+78%
79	TRANSFERT DE CHARGES	141 727,27	0,00	
	PRODUITS DIVERS	12 550,80	7 534,58	-40%
	SS-TOTAL RECETTES en €	565 722,82	446 949,67	-21%
	TOTAL PRODUITS en €	2 833 094,56	2 984 222,21	+5%

Source : extrait du compte de résultat

En ce qui concerne **les ventes**, les principales variations sont :

- Une hausse des produits d'étude de 220 k€ dont 202 k€ pour Perosh
- Une hausse des prestations de service de 13 k€ dont :
 - Baisse des produits de stage : - 27 k€
 - Hausse des colloques : + 9 k€
 - Hausse des essais divers dont ALASCA : + 31 k€
- Une hausse des ventes de produits d'information de 28 k€ :
 - Hausse des kits SST : +73 k€
 - Baisse des ventes d'affiches, revues et brochures : - 45 k€.

Dans leur globalité les ventes sont en hausse de 12%.

Le compte « transfert de charges » a disparu du nouveau plan comptable applicable dès 2025. Les sommes (notamment les indemnités d'assurance) ont été réaffectées au compte de gestion courante concerné. Ceci trouble quelque peu la lecture comparative entre les exercices 2024 et 2025. Toutefois, au regard des montants considérés, l'impact est non significatif.

3.1.2 Les ressources externes

La subvention totale de la CNAM pour l'année 2025 s'élève à 86 971 k€ contre 86 237 k€.

Les ressources externes représentent 97 % des ressources INRS.

3.2 Les charges

	LIBELLÉ	2024	2025	Variation 2025/2024
604	ACHATS D'ÉTUDES ET DE PRESTATIONS DE SERVICES (en €)	2 601 875,14	2 444 460,16	-6%
606	ACHATS NON STOCKÉS MAT. & FOURNITURES	3 504 860,85	3 177 666,22	-9%
	TOTAL en €	6 106 735,99	5 622 126,38	

Source : extrait du compte de résultat

En ce qui concerne **les achats**, les principales variations sont dues à :

- Une baisse de 157 k€ sur les achats d'études et de prestations diverses. Cette baisse provient essentiellement des travaux d'expertise et d'analyse :
 - o Non-renouvellement en 2025 d'une expertise de recherche de retardateur de flamme : - 32 k€
 - o Non-renouvellement en 2025 d'une analyse de séquençage suite à liquidation judiciaire du fournisseur : - 53 k€
 - o Non-renouvellement du symposium Europa Group : -21 k€
 - o Non-reconduction en 2025 de la prestation de support de communication à l'utilisation des machines : -52 k€
- Une baisse des coûts d'électricité à hauteur de 245 k€ suite à changement de prestataire. Les consommations sont restées stables mais le coût unitaire du kWh est en baisse.
- Une baisse des achats non stockés de matières premières, de fournitures d'entretien et de fournitures de bureaux (consommables) : - 89 k€

	LIBELLÉ	2024	2025	Variation 2025/2024
613	LOCATIONS	160 751,19	239 016,15	+49%
615	MAINTENANCE/ENTRETIEN ET RÉPARATIONS (y compris contrats de maintenance)	2 604 431,16	2 628 234,99	+ 1%
617	ÉTUDES	648 505,22	790 807,10	+22%
	TOTAL en €	3 413 687,57	3 658 058,24	

Source : extrait du compte de résultat

En ce qui concerne les charges externes, les principales variations sont :

- Une hausse des locations immobilières de 79 k€ : essentiellement due à la location de studio pour l'organisation de webinaires

- Une hausse globale des prestations de maintenances et travaux d'entretien de + 24 k€ qui s'explique comme suit :
 - o Une hausse des travaux d'entretiens des constructions et des extérieurs : + 234 k€ liée à l'entretien de plusieurs chapes de béton, désamiantage, remplacements d'extracteurs de sorbonnes, maintenance BAES, luminaires, travaux d'entretien sol/peintures pour plusieurs bâtiments.
 - o Baisse du coût de l'entretien sur les biens amortissable de - 10 k€ notamment les véhicules grâce au renouvellement d'une partie de la flotte en 2025
 - o Baisse du coût des maintenances informatiques : - 65 k€ en raison notamment de l'arrêt de la maintenance de l'ancien système de paie.
 - o Baisse du coût des maintenances matériel : -135 k€ liée au renouvellement de matériels
- Hausse de 142 k€ des études et notamment :
 - o Accompagnement SIRH : +72 k€
 - o Études BATI pour déconstruction du bâtiment 2 : + 20 k€
 - o Audit organisation au sein du département BATI : + 37 k€
 - o Mise à jour des plans topographiques et intérieurs de l'INRS : + 10 k€

4 LES INVESTISSEMENTS

4.1 Plan Pluriannuel d'Investissements 2024-2028 (en k€)

En K€

	2024	2025	2026	2027	2028	Total
1. Équipements et matériels Vandoeuvre	2 400	3 881	1 476	3 376	2 980	14 111
1.1. Matériel scientifique	2 124	3 512	1 395	3 298	2 880	13 209
Investissements EE (70101)	2	15	0	0	0	16
Investissements courants	2	15	0	0	0	16
Investissements SATO (71001)	147	217	25	10	10	409
Investissements courants	147	74	25	10	10	266
Système d'analyse du mouvement		143				143
Investissements IET (72001)	98	949	239	430	337	2053
Investissements courants	35	262	139	230	222	888
MACHINE UNIVERSELLE D'ESSAIS	63					63
ÉCHOGRAPHE		287				287
Lidar et radio pour navigation extérieur PetOSH		55				55
Robot humanoïde		46				46
Photogoniomètre		298				298
Solution de projection immersive (expérimentations sur réalité augmentée)			100			100
Hexapode : banc de vibrations 6 axes				200		200
Cage Faraday (travaux portant sur les champs électromagnétiques)					115	115
Investissements IP (73001)	458	671	191	700	910	2 929
Investissements courants	356	261	121	200	200	1 137
ANALYSEUR GAZ OMNISTAR	54					54
ANALYSEUR XRF	48					48
GRANULOMÈTRE		109				109
Analyseur photoacoustique		48				48
ELPI plus (détermination en temps réel de la granulométrie aérodynamique des particules)		107				107
Microscope numérique		70				70
Analyseur multi-gaz pour traçage gazeux (mesure taux de renouvellement d'air)			70			70

Dispositif pour mesure de champs de vitesse d'air sur équipements aérauliques		76				76
PTR TOF module charon				500		500
GC / MS					190	190
ICP					220	220
Chambre d'expérimentation					300	300
Investissements MP (74001)	611	1 041	465	1 625	1 240	4 982
Investissements courants	124	560	196	450	450	1 780
BAT 17 - TRAVAUX LABO CDT COUR	1					1
PILS	56					56
SPECTROMÈTRE ICP-MS	150					150
LECTEUR MICROPLAQUE	37					37
PYROLYSEUR GC-MS	161					161
ENCEINTE VENTILÉE BAT17	33					33
Système de PCR numérique dPCR	48					48
MICROBALANCE PRECIS.		45				45
PROD EAU ULTRAPURE		36				36
RAMAN		277				277
MORPHOLOGI		123				123
SMPS (distribution granulométrique des aérosols)			90			90
Compteur de noyaux de condensation (Concentration en nombre des nanoparticules)			57			57
Balance de précision (mesure en concentration massique des expositions)			47			47
Détecteur EDS STEM (pour microscope à transmission et balayage analytique)			75			75
HPLC-HR MS				580		580
Granulomètre laser				90		90
Mesure de surface spécifique BET				80		80
Analyseur RAMAN portable				120		120
Tunnel essais particules				100		100
GC-MS/MS					150	150
Spectromètre de mobilité électrique SMPS					130	130
Granulomètre ELPI+					110	110
Détecteur STEM					120	120
DSC pour thermobalance					80	80
MALDI-TOF					200	200
Analyseur taille et forme des particules Malvern Morphologi				130		130
Détecteur STEM				75		75
						0
Investissements TB (75001)	809	619	476	533	383	2 820

Investissements courants	127	390	176	233	233	1 159
COMPTEUR A SCINTILLATION	58					58
ICP-MS/MS	283					283
DÉTECTEUR DE MASSE POUR CHAÎNE UHPLC	78					78
SYSTÈME AUTOMATISÉ POUR WESTERN BLOT	71					71
CYTOMETRE	193					193
AUTOMATE ELLA		50				50
CHROMATO PHASE GAZEUSE		47				47
AUTOMATE SPE		68				68
COMPTEUR DE CELLULE		65				65
Chaîne chromatographie liquide couplée à une spectrométrie de masse en tandem			300			300
UPLC - MS/MS				300		300
Système automatisé d'analyse des micronoyaux					150	150
1.2. Matériel services généraux	276	369	80	78	100	902
Investissements courants	40	35	16	3	3	96
Copieurs	63	64	23	0	22	171
Flotte automobile	171	265	25	70	70	601
Mobilier	2	5	4	5	5	22
Autres		0	12	0	0	12

2. Travaux Vandoeuvre (infrastructures et moyens d'essais)	1 102	1 559	2 030	3 543	1 983	10 216
2.1 Hygiène Sécurité Environnement (500001)	29	89	58	58	58	292
Investissements courants	29	89	23	23	23	187
Travaux de mise en conformité		0	35	35	35	105
2.2. Bancs d'essai, laboratoires, mise aux normes	382	389	940	570	265	2 546
BATI : FG banc d'essai ERM	130	36	30	40	40	276
BE SAPHARI	186	4	50	100	45	385
BE aérosol air calme		37				37
BE Broyage	22	125				146
BE Enceinte bioaérosols		91				91
BE Décapage laser		26	60			86
BE Enceinte génération isocyanates			60			60
BE : Tunnel d'essais particules				60		60
Bât 05 - Réaménagements laboratoires bâtiment	25	68				94
Bât 05 - Aménagement laboratoire de préparation d'échantillons amiante			420		30	450

Bât 05 - aménagement de vestiaires labos attaque acide (labos 003-005 et 007)				350		350
Bât 05 : Salle de pesée (étude menée en 2023 avec la consultation des entreprises)			320			320
Bât 07 : Mise en conformité (CVC et réseau pluviale)				20	150	170
Bât 17 - Réhabilitation chambres calmes	19	1				21
2.3. Maintenance générale	691	1 081	1 032	2 915	1 660	7 378
Investissements courants	254	493	467	290	310	1 813
Sureté centre de Lorraine						0
Plan RADON	142	8				151
Fraiseuse				250		250
Voirie et signalétique centre de Lorraine (Étude en 2023)	13				50	63
Installation de compteurs de fluides						0
Bât 05 : reprise structurelle piliers		90				90
Bât 21 : Modernisation aéraulique labos			30	300		330
Bât 11 - Modernisation aéraulique labos			90			90
Remplacement centrale d'eau glacée 5, 15 et 29			200			200
Bât 13 - traitement aéraulique + salle 3D	69	285				353
Bât 17 : Travaux labos						0
Bât 14 : Travaux ventilation des locaux + rénovation partielle toiture			30	400	500	930
Reprise façade + clos couvert Bât 22,23 24, 25						0
Aménagement locaux pour déménagement activités et désaffectation B02	213	153				367
Bât 26 : Ombrières photovoltaïques			35	500		535
Bât 26 : Rénovation des installations de chauffage et de rafraîchissement				200	200	400
BTS 7, 12 et 13 - modernisation des ss-stations de chauffage				50	50	100
BTS 5, 14, 28 et 29 - remplacement onduleurs		43				43
BTS 2, 5, 14, 16, 27, 29 - Paratonnerres		8	150			158
Bât 10 - Cabine pharma et QAI			30	150		180
Bât 18 : Prolongement de la galerie technique et rampe d'accès				250		250
Rénovation réseau EU / EP / EL				25	50	75
Maintenance bât 05				500	500	1 000
						0

3. Siège parisien	28	10	570	555	545	1 709
Investissements courants	7	0	0	5	5	17
Copieurs						0
Flotte automobile						0
Mobilier		6	20	20	20	66

Travaux courants siège	21	4	50	30	20	125
Paris siège - rénovation façades			500	500	500	1 500

4. Équipements et matériels Paris	0	37	4	25	20	86
--	----------	-----------	----------	-----------	-----------	-----------

Investissements FOR (12101)	0	7	1	5	5	18
Investissements courants		7	1	5	5	18

Investissements IC (13101)	0	30	3	20	15	68
Investissements courants		30	3	20	15	68

5. SI - SÉCURISATION, GOUVERNANCE ET URBANISATION DU SI	21	156	75	40	20	312
Renouvellement matériel sécurité (serveur, appliance, Firewall...)	21	100				121
Développements spécifiques dans le cadre du SDSI et Urbanisation du SI		56	75	20	20	171
Intelligences Artificielles - Intégration d'outils comportant des IA au sein du SI				20		20
Stratégie Externalisation Vs Internalisation						0

6. PROJETS INFORMATIQUES	2 111	2 129	1 346	1 363	1 158	8 107
6.1. Infrastructure Réseaux Télécom et Systèmes	1 116	991	551	643	488	3 789
Remplacement des infrastructures de stockage et de sauvegarde - système d'archivage	624	30		210	10	875
Évolutions Infrastructure Systèmes Réseaux et Télécommunications et remplacement des équipements (commutateurs, routeur, baies, passerelle, système de supervision ...)	143	308	160	133	203	946
Renouvellement matériel informatique, téléphonique, accessoires et assistances	240	444	94	160	60	998
Renouvellement matériel Poste travail et Equipements scientifiques	42		80	70	80	272
Acquisitions & mises en conformités logiciels	28	100	77	60	60	326
Migration Microsoft Office 2021 vers Microsoft Office 20XX					65	65
Renouvellement ou acquisition nouveaux matériels (visioconférence, bornes wifi..)	39	109	140	10	10	308
						0
6.2. Mode action assistance	64	48	142	110	100	464
Maintenance et évolutions de la suite ADOCS/SEIRICH/COLCHIC/SCOLA/COLPHY	44	2	69	50	20	185
Maintenance et évolutions de MAVIMPLANT		38	8	40	20	106

Maintenance et évolutions de PREMEDIA	20	3			20	43
Nouveaux projets d'outils en ligne pour l'évaluation des risques professionnels		5	65	20	40	130
Maintenance et évolutions de la plateforme du Système d'Information Documentaire (SID)						0
6.3. Mode action Etudes et Recherches	23	40	0	40	50	153
Maintenance et évolutions de GESICA	23	16				39
Logiciels scientifiques - SIMCA (TB)/CATT (IET)/ STARe, Chromspace & Chromcompare (MP)		24		40	50	114
5.4. Mode action Formation	118	153	162	270	270	973
Maintenance et évolutions de Forprev v2 (démultiplication de la formation professionnelle)	40		40	20	40	140
Parcours de formation à distance e-Learning	78	137	52	30	30	327
FOR E-learning - FAF		16	70	20		106
Re-conception et remplacement d'OGELI (démultiplication de la formation continue)				200	200	400
						0
5.5. Mode action Information et Communication	323	606	215	160	160	1 464
Evolutions et maintien à jour de la plateforme CMS (Magnolia)	323	217				539
Evolutions du site de la revue Travail et Sécurité / TMA-TME						0
Maintenance & évolutions des sites Web et des outils en ligne de prévention		389	215	160	160	924
5.6. PROJETS TRANSVERSAUX	468	291	276	140	90	1 265
Refonte du SIRH - Système d'Information des Ressources Humaines	468	197	100	50	50	865
Qualiac Cegid XRP Ultimate / TMA-TME		38	176	20	40	274
Gestion des produits chimiques (GPC)				20		20
Evolutions d'applications pour le pilotage aux activités de l'INRS (Coswin, ARD, ACTIMA, Intranet)		15		50		65
Outil d'évaluation des risques du centre de la Lorraine (TDC)						0
Plan de prévention dématérialisé						0
Autres		40				40

Total (1+2+3+4+5+6+7)	5 662	7 773	5 500	8 902	6 706	34 542
------------------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

Budget COG	5 000	5 500	5 500	5 500	6 500	28 000
-------------------	--------------	--------------	--------------	--------------	--------------	---------------

4.2 Les travaux et équipements

Au regard du déblocage tardif des investissements et du temps de réalisation des appels d'offres certains travaux n'ont pu être réceptionnés sur 2025 et ont fait l'objet de demande de reconduction sur le budget 2026.

4.2.1 Projets finalisés en 2025

TRAVAUX finalisés en 2025	Impact s/budget 2025
Création ventilation BTS 10 & 12	11 557,03 €
Bâtiment 5 – Aménagement labos + salle de pesée	86 779,25 €
Bâtiments 5, 14, 28 et 29 – Remplacement onduleurs	50 399,12 €
Bâtiments 22, 23, 24 et 25 - Installation d'un système SSI	94 800,00 €
Mise en conformité de laboratoires	185 278,86 €
TOTAL TTC	428 814,30 €

Source : BATI

BTS 10 et 12 – Ventilation des vides-sanitaires

En 2023, des campagnes de mesures de concentration du radon ont été effectuées dans différentes galeries techniques et vides sanitaires des bâtiments du centre Lorrain. Il a été constaté que les sous-sols des bâtiments 10 et 12 ont des concentrations au-dessus du seuil réglementaire de 300 Bq/m³ en raison de l'absence de ventilation. Les études entreprises ont démontré la nécessité de créer plusieurs sauts-de-loup dans les vides sanitaires de ces bâtiments, permettant une ventilation naturelle des locaux en sous-sol.

Les travaux ont débuté au second semestre 2024 et ont été finalisés en 2025.

BT 05 - Aménagement labos + salle de pesée

En 2024, un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec la Cabinet Hope Architecture et le bureau d'études Gopura pour la création d'un ensemble de locaux salle/laboratoire de pesée et technique (CVC, filtration, régulation, électricité) au 3ème étage du bâtiment 5. Suite à de nombreuses défaillances du titulaire du marché lors des procédures de mise en concurrence des entreprises de travaux, le contrat a été résilié le 16 septembre 2025.

Une nouvelle consultation sera lancée en 2026 pour la création d'un ensemble de salles propres pour des activités de pesées de poudres ultrafines et de préparation d'échantillons d'amiante.

BTS 5, 14, 28 et 29 – remplacement des onduleurs

Suite à des défaillances techniques ayant entraîné des échauffements importants des éléments électriques des onduleurs des bâtiments 5, 14, 28 et 29, une programmation de remplacement a été réalisée et budgétée. Sur l'année 2025, les onduleurs des bâtiments 14 et 29 ont été remplacés avec l'ajout d'un câble d'interconnexion entre les deux bâtiments permettant à tout moment que

l'un des équipements prenne le relais de l'autre en secours. Les onduleurs des bâtiments 5 et 28 seront à remplacer sur l'année 2026.

Bâtiment 22, 23, 24 et 25 : Installation d'un système SSI

Afin de répondre aux exigences réglementaires applicables aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), les quatre bâtiments de stockage des déchets ont été équipés d'un système de détection incendie adapté aux risques identifiés lors de l'évaluation préalable. Compte tenu de leur implantation excentrée pour des raisons de sécurité, des travaux de voirie ont été réalisés afin d'assurer le passage des câbles et leur raccordement au Système de Sécurité Incendie (SSI) centralisé du site.

Mise en conformité de laboratoires

Les travaux qui ont été engagés en 2024 sur la zone de laboratoires de biologie (350 m2) et sur l'extension de bureaux (200 m2) ont consisté en du désamiantage, de la démolition intérieure, de la réfection de la toiture et du cloisonnement intérieur. Sur la partie extension, les dalles de faux plafond ont été remplacées, ainsi que les anciens luminaires par des dalles LED. Un rafraîchissement par une mise en peinture des murs et l'ajout de 2 portes au niveau du couloir principal pour filtrer les entrées par un système de contrôle d'accès par badge ont été réalisés. Un ancien stockage de bouteilles de gaz scientifique à proximité du bâtiment a été détruit avec une réfection des enrobés. Des aménagements complémentaires ont été finalisés en 2025.

4.2.2 Projets poursuivis en 2025

TRAVAUX	Impact s/budget 2025
Projets en cours en 2025 et qui se poursuivent au-delà de 2025	
Bâtiment 5 – Reprise des piliers	90 802,59 €
Bâtiment 13 – Création salle impression 3D, local ESI, local copie	333 760,57 €
Bâtiment 18 – Déconstruction du bâtiment et prolongement de la galerie technique	12 870,00 €
Bâtiment 26 – Installation d'ombrières photovoltaïques	4 320,00 €
Bâtiments 5, 14, 16, 27 et 29 - Installation de paratonnerres	8 400,00 €
TOTAL en € TTC	450 153,16 €

Source : BATI

BT 05 – Reprise structurelle des piliers

En 2025, 18 piliers ont été traités (reprise des désordres structurels identifiés et mise en peinture des piliers). Pour 2026, finalisation des travaux par le traitement des 3 entrées du bâtiment.

BT 13 - Création d'une salle impression 3D, d'un local ESI et d'un local copie

Après une phase d'études en 2024, les travaux ont été initiés en 2025 et se poursuivent sur 2026.

BT 18 : Déconstruction du bâtiment et prolongement galerie technique

En 2025, un diagnostic et des prélèvements amiante ont été effectués dans tout le bâtiment et une étude de faisabilité a été réalisée pour sa déconstruction et la possibilité de prolonger la galerie technique à l'avant du bâtiment.

En 2026, un maître d'œuvre sera recruté pour suivre ces travaux. Le planning de l'opération sera le suivant :

- Étude : 1er semestre 2026,
- Travaux de déconstruction : 2ème semestre 2026,
- Travaux de prolongement de la galerie : année 2027.

BT 26 : Installation d'ombrières photovoltaïques

Une étude de faisabilité a été réalisée en 2025 afin d'identifier les différentes possibilités d'implantation d'ombrières photovoltaïques sur le centre de Lorraine, en cohérence avec la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER), qui impose aux parkings extérieurs de plus de 1 500 m² de couvrir au minimum 50 % de leur surface par des ombrières intégrant un dispositif de production d'énergie renouvelable. L'analyse met en évidence que le parking du bâtiment 26 présente le meilleur potentiel en termes de rendement solaire, avec des contraintes techniques de mise en œuvre limitées.

BTS 5, 14, 16, 27 et 29 : Installation de paratonnerres

Une analyse du risque foudre a été réalisée sur le centre de Lorraine afin de déterminer le niveau de protection requis pour réduire les risques humains et environnementaux. À la suite de cette analyse, une étude technique foudre a été conduite sur l'ensemble du parc immobilier pour vérifier la conformité des dispositifs de protection existants au regard de la réglementation en vigueur et du niveau d'exigence attendu. Cette étude a mis en évidence la nécessité d'augmenter le nombre de paratonnerres sur plusieurs bâtiments et d'équiper de nombreux tableaux électriques de parafoudres adaptés. Une maîtrise d'œuvre a été désignée pour élaborer le cahier des charges des travaux, intégrer les besoins identifiés et définir les équipements à installer.

Les travaux concerneront les bâtiments 5, 14, 16, 17, 27 et 29 ; ils seront réalisés au second semestre 2026, après consultation des entreprises prévue au premier semestre 2026.

4.3 Les bancs d'essais

Les bancs d'essai sont des dispositifs uniques, développés en interne, afin de répondre aux sollicitations des départements de recherche. Ces prototypes sont créés à des fins de modélisation dans le cadre d'études conduites dans les laboratoires.

4.3.1 Projets finalisés en 2025

BANCS D'ESSAIS Projets terminés en 2025	Impact s/budget 2025 en € TTC
Enceinte bio-aérosols	91 920,00 €
Banc enceinte air calme	49 096,60 €
TOTAL	141 016,60 €

Source : BATI

Enceinte bio-aérosols

Conception et réalisation d'une enceinte « bio-aérosols » pour le laboratoire Métrologie des Aérosols afin d'évaluer la performance de dispositifs de prélèvement haut débit, de caractériser des générateurs commerciaux et d'analyser des instruments de mesure en temps réel. Cette enceinte fonctionne dans des conditions dites d'« air calme », qui correspondent à la majorité des situations rencontrées dans les environnements de travail en intérieur. Dans ces contextes, l'air circule très lentement, en général autour de 0,1 à 0,2 mètre par seconde. Même lorsque les travailleurs se déplacent, cela modifie très peu la vitesse de l'air. Ces conditions sont donc représentatives de la réalité des postes de travail.

Banc enceinte air calme

Réalisation d'un banc d'essais pour le laboratoire de Métrologie des Aérosols (MA), afin de développer, évaluer et promouvoir des techniques et des méthodes permettant de caractériser les aérosols et bioaérosols dans l'air des lieux de travail, à des fins premières d'objectiver les expositions des travailleurs par inhalation. La dénomination « air calme » est caractérisée le plus communément par une valeur de vitesse d'air de $\sim 0,2$ m.s⁻¹, mais qui peut fluctuer entre 0,05 et 0,5 m.s⁻¹ en fonction des auteurs. D'où la possibilité de faire varier les vitesses d'air dans le banc avec un pilotage sur poste informatique par le biais d'une interface de gestion centralisée spécialement développée. Les parties composant la structure ont été réalisées en 2024. L'assemblage et l'automatisation des commandes ont été réalisés au 1^{er} semestre 2025.

4.3.2 Projets pluriannuels

BANCS D'ESSAIS Projets en cours qui se poursuivent au-delà de 2025	Impact s/budget 2025 en € TTC
Banc impression 3D	10 875,60 €
Banc décapage et soudage laser	26 319,60 €
Banc d'essai SAPHARI	28 410,59 €
Banc d'essai broyage	126 780,98 €
TOTAL	181 511,17 €

Source : BATI

Banc impression 3D

Réalisation d'un banc de génération de fumées émises par des imprimantes 3D polymères (9 têtes d'impression). Le but de ce projet est de reproduire l'utilisation d'imprimantes 3D afin de générer des COV et des particules en quantités suffisantes pour la réalisation d'études de toxicologie. A ce titre, l'atmosphère d'exposition est maintenue constante autant que possible (en qualité et quantité de PUF et COV) sur une journée d'exposition (heures pour mimer une journée de travail) mais aussi sur plusieurs jours consécutifs. Ce générateur s'est voulu le plus évolutif possible en travaillant avec des fils d'ABS dans un premier temps, puis il a été développé pour permettre la thermo-dégradation d'autres thermoplastiques dits techniques ou composites.

Pour 2026, réalisation d'une enceinte étanche par l'équipe ERM.

Banc décapage et soudage laser

Dans le cadre de l'étude EL2024-010 sur l'évaluation des émissions particulières et gazeuses lors des opérations mobiles de décapage et soudage laser, un banc d'essais simplifié a été réalisé en fin d'année 2024 pour une mise en service en début d'année 2025. Les premiers essais ont rapidement démontré de très grandes émissions de gaz et particules (COV, NOx, CO, O3, SO2, benzène, particules (30 nm – 20 µm), etc.). Le département IP nous a demandé de travailler sur un banc plus complexe avec une automatisation au moyen d'un bras manipulateur, permettant une répétabilité des mouvements de balayage de la surface des matériaux à décaper et adaptable pour utiliser un pistolet de soudage.

Les études de conception ont été faites en 2025 et la réalisation du nouveau banc programmée en 2026.

Banc d'essai SAPHARI

Des travaux de fiabilisation de l'automatisation de la chaîne de génération a été initiée en 2025 et se poursuivra en 2026. Des tests d'homogénéité des différentes cassettes contenant des fibres d'amiante ont également été réalisés.

Banc d'essai broyage

Suite à l'achat en 2024 d'un broyeur de laboratoire pour traiter des éléments de type D3E (ex : carte électronique), afin de réaliser différents essais et mesures, un local spécifique a été réalisé en 2025-2026, en extérieur. Le broyeur y sera mis en place avec un système de chargement automatique pouvant alimenter en continu la trémie de l'équipement. Un poste de pilotage sera conçu pour piloter l'installation avec un visuel sur la salle d'expérimentation et pourvu d'une isolation phonique. Une enceinte sera réalisée autour du broyeur, permettant la captation des émissions solides et gazeuses issues du broyage des matériaux par une aspiration centralisée et filtrée.

4.4 Les projets informatiques

L'exercice 2024 a été marqué par l'introduction de projets structurants de modernisation technique et d'infrastructure. L'exercice 2025 s'inscrit dans une logique de consolidation, de finalisation et d'extension fonctionnelle, traduisant un passage d'une phase de transformation lourde à une phase d'industrialisation maîtrisée et d'élargissement des services numériques.

4.4.1 Synthèse des dépenses commandées et payées en 2025

Projets informatiques	Dépenses 2025
Plateforme WEB (Licence Magnolia)	217 K€
Plateforme WEB (Évolution socle techniques)	28 K€
Plateforme WEB (Évolution navigation recherche sites web)	362 K€
Équipements d'infrastructure – Stockage / Sauvegarde	47 K€
Équipements d'infrastructure – Sécurité Firewall	100 K€
Équipements d'infrastructure – Licences Serveurs	66 K€
Équipements d'infrastructure – Câblage Fibres	33 K€
Équipements d'infrastructure – Serveurs/Commutateurs/GPU.	208 K€
Équipements d'infrastructure – Visioconférences – Télécom.	109 K€
Équipements matériels PC/Tablette/Station calcul/périph.	444 K€
Licences Logiciels – toutes catégories confondues	124 K€
Projets d'intégration et d'évolution d'applications	82 K€
Urbanisation du SI : Hopex -> Aquila	56 K€
Plateforme et modules e-learning	136 K€
Mavimplant	38 K€
XRP Ultimate (Qualiac)	38 K€
SI-RIH	197 K€
TOTAL	2 285 K€

4.4.2 Projets finalisés en 2025

Projets autour de la plateforme WEB et des applications E-Tools qui y sont déployées

Conception d'outillages génériques/réutilisables qui vise à fournir une architecture technique et fonctionnelle inscrite dans le prolongement des bases d'informations pour le web qui permet aussi d'offrir des solutions de réalisation efficaces pour les Quizz, Guides interactifs et calculateurs en ligne :

- Évolutions du Studio de génération des bases de données et des e-tools (Datapage)
- Acquisition des licences Magnolia v6.xx

Projets autour de la plateforme de formation à distance

- Mise à jour de sécurité techniques et maintenance corrective courante

Projet de conception et de mise en œuvre de modules d'e-learning

- Risques biologiques (Storyboard – Médiatisation) – Clôture du projet – mise en production
- Risques professionnels (Médiatisation) – Clôture du projet – mise en production

SI Ressources Humaines Phase 1

Refonte du SIRH périmètre Gestion des temps / Paie / Prévision masse salariale :

- Prestations d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (cadrage, pilotage, conduite du changement ... etc).
- Paramétrages fonctionnels & techniques de la solution logicielle TeamsRH
- Refonte des applications de gestion des Déplacements et des décomptes d'activités
- SI-RH : Reprise des données GTA de BADGE/400 vers TeamsRH

SI Ressources Humaines Phase 2

Refonte du SIRH périmètre : Formation / Gestion des emplois-carrières / Recrutement :

- Prestations d'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage sur le périmètre « Formation » (cadrage, pilotage, conduite du changement ... etc).

FORPREV 2

Poursuite de la refonte de l'application Forprev qui est un outil permettant à l'institution de prévention de gérer à l'échelle nationale les partenariats avec les organismes de formation. Ce logiciel outillant le processus de démultiplication des formations du réseau de prévention permet de gérer les habilitations des organismes de formation et entreprises, ainsi que les certifications des formateurs.

- Mise à jour du socle technique Angular / Java

Réalisation d'une base de données « Offre d'information de l'INRS »

Application de consolidation et de consultation avancée des contenus informationnels diffusés par l'INRS.

Prémédia

Évolution de l'application d'évaluation de la performance et de l'adéquation des gants de protection.

BioExpPro

Application Web de consultation et gestion de la base de données de biométrie, BioExpPro.

XRP ULTIMATE_QUALIAC

Plateforme ERP- Cegid XRP Ultimate (H5.01)

- Évolution légale SEPA
- Mise en place du connecteur SIREN

Logiciels & licences

Logiciels scientifiques

Équipements d'infrastructure des centres de Lorraine et de Paris

Systèmes / Réseaux / télécommunication

Modernisation et renouvellement d'équipements systèmes, réseaux et télécommunications.

- Remplacement du FireWall général
- Infrastructures de stockage / Sauvegarde

4.4.3 Projets pluriannuels

Campagne de migration du parc matériel vers Windows 11 et Office 2021

Dans le cadre du renouvellement maîtrisé de son parc matériel, l'INRS a décidé de rallonger la durée de vie moyenne des postes utilisateurs en visant un seuil minimum de 6 années. Plus de 300 équipements PC sont concernés par ce renouvellement et font l'objet d'une campagne de mise à jour matériel, système d'exploitation (Windows 11) et Office 2021.

Projets autour de la plateforme WEB et des applications e-tools qui y sont déployées

Conception de sites WEB et d'outillages génériques/réutilisables qui vise à fournir une architecture technique et fonctionnelle inscrite dans le prolongement des bases d'informations pour le web qui permet aussi d'offrir des solutions de réalisation efficaces pour les Quizz, Guides interactifs et calculateurs en ligne :

- Réalisation d'un nouveau modèle de navigation et d'une nouvelle interface graphique pour les sites Web de l'INRS

Bases & Application ADOCS, Colchic Scola Colphy 2 et Seirich

Développement complémentaire et maintien en conditions opérationnelles de bon fonctionnement des applications et des bases de données sous-jacentes.

- Colphy 2, base nationale de données techniques de nuisances physiques et de ventilation
- SEIRICH est un logiciel expert qui permet d'apporter aux entreprises, quels que soient leur taille et leur niveau de connaissances dans le domaine, une aide à l'évaluation des risques chimiques
- ADOCS/COLCHIC/SCOLA est une suite d'application permettant de collecter et de gérer les données d'exposition aux risques chimiques prélevés en entreprise

Gescica

Maintenance et évolution de l'application de gestion et de contrôle du banc Saphari

Mavimplant

- Mise à niveau de l'application pour garantir la sécurité informatique de l'outil
- Évolutions pour développement des indicateurs d'utilisation et d'objets pour de nouveaux métiers

Projet de conception et de mise en œuvre de modules d'e-learning

- Risques liés aux TMS (Scénarisation – Storyboard – Médiatisation)
- Risques bruit (Storyboard – Médiatisation)
- Risques chimiques (Scénarisation - Storyboard)
- Risques psychosociaux (Storyboard)

SI Ressources Humaines Phase 2

Refonte du SIRH périmètre : Formation :

- Mise en place d'une solution de gestion intermédiaire basée sur la plateforme Training Orchestra dans l'attente de l'implémentation d'une solution logicielle définitive
- Démarrage du projet de mise en place de la plateforme Mpleo de Septeo pour la gestion des formations des salariés de l'institut.

Expérimentations autour des systèmes d'Intelligence Artificielle

- Solution de transcription automatique (retranscription entretiens)
- Solution de traduction automatique
- Solution d'exploitation et d'interrogation de document en pré-production (RAG)

FORPREV 2

Poursuite de la refonte de l'application Forprev qui est un outil permettant à l'institution de prévention de gérer à l'échelle nationale les partenariats avec les organismes de formation. Ce logiciel outillant le processus de démultiplication des formations du réseau de prévention permet de gérer les habilitations des organismes de formation et entreprises, ainsi que les certifications des formateurs.

- Maintenance corrective et évolutive de l'outil

XRP ULTIMATE_QUALIAC

Plateforme ERP – Cegid Ultimate (H5.01)

- Mise en place du module « marchés » : paramétrages et développements

4.4.4 Projets initiés en 2025

Projet de portail pour les activités de Diffusion/Reprographie/Logistique

- Conception dès juillet 2025
- Développements du 1^{er} module (demande de reprographie)

Plateforme de gestion des contrats et conventions Lexur/Lamy

Application Web de consultation et de gestion des contrats et conventions de l'Institut.

Projet de conception et de mise en œuvre de modules e-learning

- Risques liés aux machines (Scénarisation)
- Refonte Global Marché (environnement virtuel en entreprise) – Réalisation d'un prototype permettant de valider la poursuite des travaux sur l'infrastructure e-learning actuelle.

Refonte du site de commande en ligne pour les CARSAT / SPST

Application en ligne permettant au CARSAT et au SPST de commander des produits d'information diffusés par l'INRS Risques professionnels (Médiatisation).

- Début des travaux de spécification et conception (septembre 2025)

Projet d'urbanisation du SI – Migration Hopex vers Aquila

Plateforme de cartographie et d'urbanisation du SI permettant de maîtriser la transformation du Système d'Information de l'INRS

5 INFORMATIONS SUR LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

5.1 Les assurances

Les assurances ont fait l'objet d'un appel d'offres en 2023, dans un contexte de marché assurantiel particulièrement tendu, avec des tarifs en forte hausse, des exclusions en hausse et un nombre d'acteurs en baisse.

Compte-tenu de ces éléments, pour la couverture « dommage aux biens », la limitation contractuelle d'indemnisation (LCI) a été scindée en 2 et l'Institut est désormais assuré en première ligne à hauteur de 49,9 M€ et en deuxième ligne à hauteur de 40 M€ (auparavant une seule assurance avec une LCI à 89,9 M€).

Une expertise en valeur d'assurance préalable à l'appel d'offre a permis d'actualiser la valeur à neuf de l'ensemble des biens immobiliers et mobiliers de l'Institut afin que les assurances souscrites couvrent la réalité des risques.

À ce jour, et le Conseil d'Administration de l'INRS est informé de cette décision de gestion, la couverture d'assurance en cas de destruction totale est acquise pour le centre de Paris et l'est à hauteur de 45% pour le centre de Lorraine. Ceci s'explique par la structuration du centre, à savoir une trentaine de bâtiments sur 15 hectares. La destruction totale de ce site est fort improbable.

Les contrats d'assurances concernent :

- Dommages aux biens 1^{ère} ligne
- Dommages aux biens 2^e ligne
- Responsabilité civile générale
- Responsabilité civile des mandataires sociaux
- Flotte Auto et assistance
- Assurance missions professionnelles

	Couverture	2024	2025	Variation
616101000	ASSURANCE VÉHICULES	19 914,37 €	19 805,59 €	-1%
616104000	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE + RCMS	17 991,86 €	19 714,75 €	+10%
616105000	ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS	54 798,00 €	61 624,00 €	+12%
616801000	ASSURANCE INDIVIDUELLE AGENT EN MISSION	3 969,51 €	4 014,20 €	+1%
	<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>96 673,74 €</i>	<i>105 159,00 €</i>	
616200000	ASSURANCE DO/TRC CONSTRUCTIONS	26 705,44 €	24 589,77 €	-8%
616104000	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE RECHERCHE BIOMÉDICALE	3 346,10 €	3 011,35 €	-10%
	TOTAL en € TTC	126 725,28	132 760,12	

Source : extrait du compte de résultat

En outre, les travaux de construction ou de rénovation font l'objet de souscription d'assurance dommage-ouvrage qui courent sur 10 ans après la réception desdits travaux. Ce poste est en baisse de 8%, de nombreux projets arrivant en fin de garantie décennale.

5.2 Les consommations d'énergies

5.2.1 Centre de Lorraine

606 – Achats non stockés de matières et fournitures	2024	2025	Variation
Achats d'électricité	880 395	650 263	-26%
Achats de gaz	70 133	38 522	+4%
Réseau de Chauffage Urbain	577 346	634 501	
Achats d'eau	22 638	24 019	+6%
TOTAL en €	1 550 512	1 347 305	-13%

Source : Suivi des consommations BATI

5.2.2 Centre de Paris

606 – Achats non stockés de matières et fournitures	2024	2025	Variation
Achats d'électricité	87 156	58 399	- 33 %
Achats de gaz	29 284	28 129	-3,9 %
Achats d'eau	2 095	2 589	+ 23,6 %
TOTAL en €	118 535	89 117	- 24,8 %

Source : Suivi des consommations GSP

6 INFORMATIONS SUR LES DONNÉES SALARIALES

La COG 2023-2028 prévoit une stabilité de l'effectif soit 579 postes CDI ouverts.

Données sociales	2024	2025
Évolution de la masse salariale en M€	37,98	37,14
Évolution des effectifs (CDI) **	549	543
Départs en retraite en effectif (RH)	13	15

Source : Ressources Humaines

** CDI présents au 31/12 de l'année

6.1 Intéressement

Le calcul de la prime d'intéressement s'appuie sur des critères de performance des différents modes d'action et également sur des indicateurs relatifs au fonctionnement interne de l'Institut (notoriété, consommations énergétiques, frais de formation du personnel...).

Le précédent accord d'intéressement couvrait la période 2021-2023. Des négociations ont eu lieu en 2024 et ont donné lieu à un nouvel accord signé le 28/05/24. Il est conclu pour la période 2024-2026 et comporte de nouveaux indicateurs.

ANNÉE	PROVISION (en €)	RÉEL*
2024	729 744	793 525
2025	778 037	-

Source : Comptabilité

L'intéressement provisionné au 31/12/25 représente 1,6% de la base URSSAF déplafonnée annuelle, soit 37 199 650 € à laquelle s'ajoutent l'abondement et le forfait social de 20%.

* Le calcul de la prime d'intéressement est basé sur les résultats de 2024, cette prime est égale à 1,60% de la base URSSAF déplafonnée annuelle.

Le nombre de salariés ayant bénéficié de l'intéressement est de 606 en 2025 contre 604 en 2024.

6.2 CET

Au total à fin 2025, 10 187 jours sont épargnés et représentent 5 159 216 €.

SOLDE AU 31/12/2024	CONSOMMATION 2025	PERCO 2025	ÉPARGNE 2025	RÉAL/ REEV/ABT	SOLDE AU 31/12/2025
5 239 489	- 401 405	- 116 942	600 478	- 162 404	5 159 216

Source : Comptabilité

La couverture de la dette CET doit être contractuellement inscrite à la trésorerie de l'INRS et consignée dans un compte de réserve.

Le montant de la trésorerie consignée est ajusté à la mi-janvier de l'exercice suivant.

6.3 PEE PERCO

	2024	2025
CET Jours versés	302	234
Nombre de salariés bénéficiaires	37	30
Intéressement - Nombre de salariés	336	358

Source : Comptabilité

6.4 Autres provisions

Indemnités de départ en retraite	2024	2025
Provisions IDR en €	3 287 836	3 430 262
Congés à payer		
Provision pour les congés à payer en €	6 806 887	6 633 625

Source : Comptabilité

Les indemnités de départ à la retraite sont traitées comme suit :

- Toutes les indemnités concernant les départs annoncés par les salariés sont comptabilisées, quelle que soit l'année du départ.
- Toutes les indemnités concernant les salariés qui n'ont pas annoncé leurs départs, mais qui auront 62 ans ou plus l'année comptable suivante, sont comptabilisées.

7 EXPOSÉ SUR LA SITUATION FINANCIÈRE

7.1 Compte courant CNAM

Le compte courant a fait l'objet d'une circularisation du Commissaire aux comptes.

Le solde du compte courant a été approuvé par la CNAM par validation du montant proposé par le Commissaire aux comptes sur la circularisation et a confirmé l'inscription de sa créance au bilan de l'INRS à hauteur de 11 990 987,96 €.

Typologie de la dette	Solde au 31/12/2025 (en €)
ÉLÉMENTS NON DÉCAISSABLES	12 306 925,00
Prov. Congés Payés	6 633 625,00
Prov CET	5 159 216,66
Prov. Intéressement	778 038,00
Prov. IDR	3 430 262,00
Prov. Risques et charges	1 465 000,00
Trésorerie CET	-5 159 216,66
ÉLÉMENTS DÉCAISSABLES (1)	-315 937,04
Acompte sur immobilisation	0,00
Stocks	-272 669,84
Fournisseurs	4 443 029,38
Clients	-285 032,50
Dettes liées au Personnel (hors provisions supra)	218 134,18
Charges sociales (hors provision supra)	2 611 324,49
Impôts et Taxes (hors provision supra)	888 091,75
Autres créances et dettes	66 795,80
Recettes à classer	-19,66
Charges et produits constatés d'avance	-1 050 159,45
Dépréciation clients	4 518,17
Trésorerie hors CET	-6 939 949,36
TOTAL COMPTE COURANT	11 990 987,96

Source : comptabilité

(1) Fera l'objet d'un versement financier de la part de la CNAM ou de l'INRS (en fonction du sens), dès le début de l'année suivante.

7.2 Placements en trésorerie de l'Institut

Au 31/12/25, l'épargne des salariés en Compte Épargne Temps représente 10 187 jours et 5 159 216 €.

7.3 Décomposition de la trésorerie

Au 31/12/25, la trésorerie courante de l'Institut s'élève à 11 990 987,96-€.

La trésorerie réservée au Compte Épargne Temps s'élève à 5 159 216 €.

La banque de l'INRS est le Crédit Lyonnais.

8 INFORMATIONS SUR LES PROVISIONS

	31/12/23	Augmentation 2024	Reprise 2024	31/12/24	Augmentation 2025	Reprise 2025	31/12/25
1/ provisions pour litiges							
Litige social 1	50	0	0	50			50
Litige social 2	300	25		325			325
Litige social 3	220	0	0	220			220
Litige social 4	230	0	0	230			230
Dossier AMIANTE	300	0	0	300		200	100
Litige social 5	80		-80	0			0
Litige social 6	0	100		100			100
Litige social 7	0	35		35			35
Litige social 8	0	100		100		50	50
Litige commercial 1	0	20		20		20	0
Total 1 en K€	<u>1 180</u>	<u>280</u>	<u>- 80</u>	<u>1 380</u>		<u>270</u>	<u>1 110</u>
2/ provisions pour impôts							
Taxes foncières et habitation de Paris	355	0	0	355			355
Total 2 en K€	<u>355</u>	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>355</u>			<u>355</u>
TOTAL en K€				<u>1 735</u>			<u>1 465</u>

9 INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

9.1 Tableau des dettes fournisseurs au 31/12/25 par date d'échéance

	<30j		de 30j à 60j		>60j		Total	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Dettes à échoir	2 787 937	1 485 844	272 731	90 862	-	-	3 060 668	1 576 706
Dettes échues	57 902	136 013	12 940	3 354	8 192	6 108	79 034	145 476

Source : comptabilité

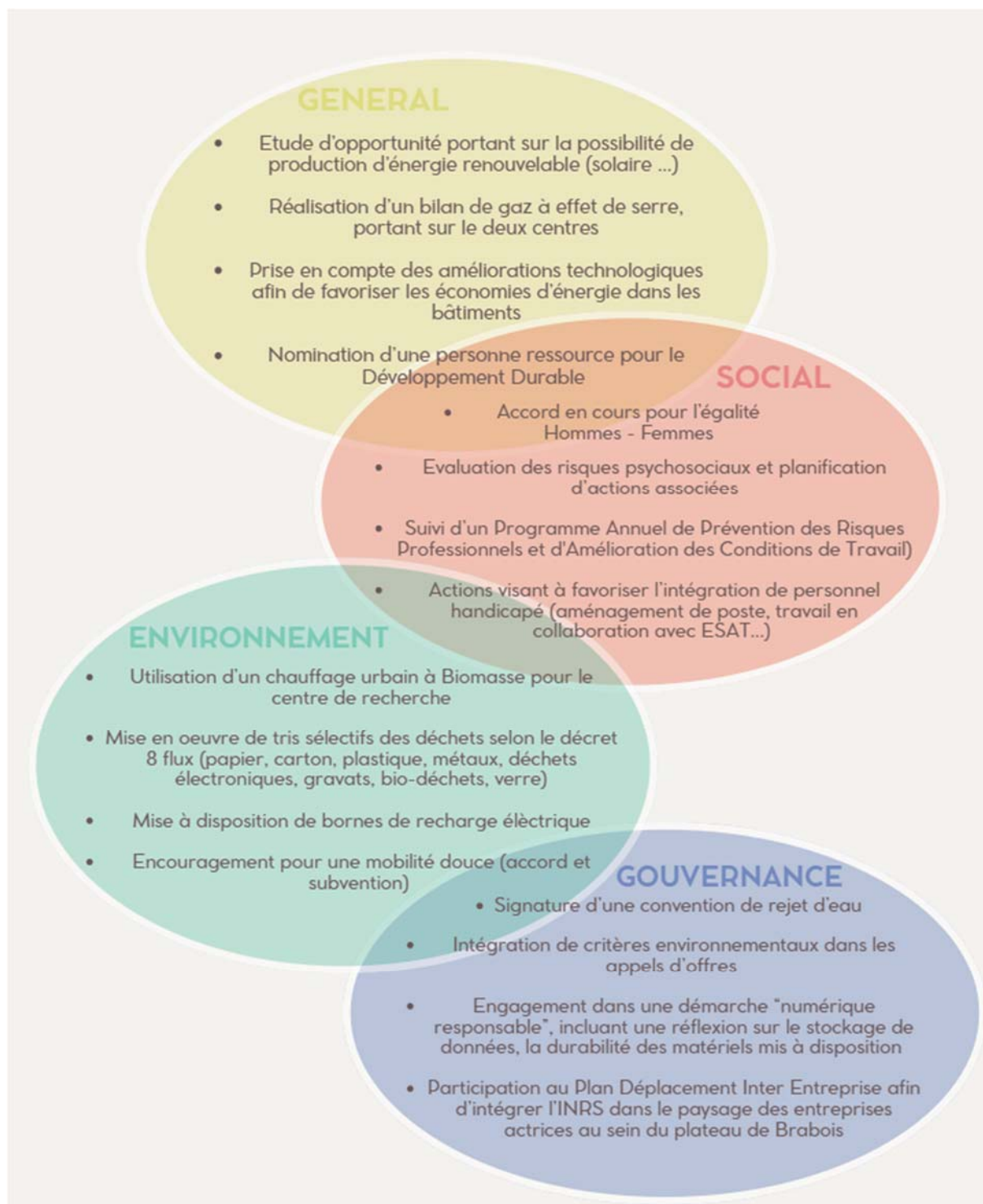
9.2 Tableau des créances clients au 31/12/25 par date d'échéance

	<30j		de 30j à 60j		>60j		Total	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Créances à échoir	172 763	127 233	-	-	-	-	172 763	127 233
Créances échues	348	30 036	9 899	24 953	5 660	39 970	15 907	94 958

Source : comptabilité

10 INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES (RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE)

L'INRS est engagé dans une démarche de développement durable ; des actions ont déjà été entreprises au cours des dernières années et se sont poursuivies en 2025. L'INRS a également mis en place une politique SSE qui lui permet de cadrer ces démarches.



11 À VENIR EN 2026

11.1 Principales procédures de mise en concurrence prévues

Désignation	Département demandeur	MONTANTS HT (€)
Marchés de fournitures		
Chaine analytique - UPLC-MSMS	TB-BM	250 000,00
Chaine analytique - UPLC-MSMS	MP-METEOR	300 000,00
Spectromètre de mobilité électrique - SMPS	MP-METEOR	90 000,00
BT 11 : étude de conception et réalisation d'une enceinte de laboratoire ventilée	MP-METEOR	50 000,00
Hexapode		116 000,00
Centre d'usinage		158 000,00
Cage de Faraday	IET	100 000,00
Conception et fabrication de kit pédagogique pour la formation de sauveteur secouriste du travail (SST)	FOR	960 000,00
Marchés de travaux		
BT 05 : création de salles propres au 3e étage - Maitrise d'œuvre		80 000,00
BT 05 : création de salles propres au 3e étage Travaux tranche ferme	BATI	300 000,00
BT 05 : aménagement de vestiaires labos attaque acide (labos 003-005 et 007) - Maitrise d'œuvre	BATI	25 000,00
Bât 10 - Cabine pharma et QAI	BATI	25 000,00
BT 11 : travaux de séparation des réseaux de ventilation	BATI	120 000,00
BT 14 : réfection de la ventilation - Maitrise d'œuvre	BATI	25 000,00
BT 18 : travaux de déconstruction	BATI	193 000,00
Travaux de mise en conformité de la protection foudre des bâtiments du centre de lorraine	BATI	125 000,00
BT 29 : renouvellement de la production d'eau glacée du bâtiment et modernisation du traitement d'air du local serveurs - Maitrise d'œuvre	BATI	31 250,00
BT 29 : renouvellement de la production d'eau glacée du bâtiment et modernisation du traitement d'air du local serveurs - Travaux	BATI	208 334,00
Travaux de Remplacement des Luminaires du site Parisien de l'INRS	DAG-GSP	255 000,00
Marchés de services		
Prestations de services de téléphonie fixe et visioconférence	ISI	700 000,00
Maintenance logicielle HCL	ISI	120 000,00
Maintenance logicielle IBM	ISI	75 000,00
Maintenance CVC centre de Lorraine	BATI	330 000,00
Maintenance toitures centre de Lorraine		480 000,00
Sièges de bureaux	SGL	70 000,00
Marchés subséquents mobiliers	SGL	25 000,00
Vérification incendie	DCL - HSE	140 000,00
Banc immersif		
Transport	IC-DRL	375 000,00
Location de salles pour les événements en présentiel/hybride de l'INRS (congrès et journées techniques)	IC	<1 000 000,00
Relectures et corrections des revues trimestrielles de l'INRS, HST et RST		140 000,00
Maintenance de l'application FORPREV	ISI	250 000,00
Org° des événements en présentiel /hybride de l'INRS (congrès et journées techniques)	IC	200 000,00
Accompagnement au renouvellement contrat régime complémentaire santé et prévoyance	RH	30 000,00
Marché de Frais de Santé/Prévoyance pour l'INRS	RH	6 500 000,00
Nettoyage du Site Parisien		500 000,00
Services d'assurances pour l'INRS	DAG	400 000,00
Productions audiovisuelles Motion Design	IC	300 000,00
Conseil et achats d'espaces publicitaires pour la réalisation des actions/campagnes de communication	IC	800 000,00
Location de studio TV, captation et diffusion en direct ou en différé sur Internet des événements en distanciel	IC	800 000,00
Réalisation de vidéos pédagogiques	IC	35 000,00

11.2 Agenda des manifestations prévues

Janvier	20 - Webinaire Transport - AH+EM		
Février	03 - Webinaire CLST Espaces de bureaux - AW		
Mars	10 - Cérémonie Health at work - EM	18 au 20 - Salon Secours expo (Stand) Paris - AH	31 - JT Eclairage dans les locaux de travail - AW
Avril			
Mai	5 au 7 - Conférence internationale TMS - AW	22 - Remise des prix Concours vidéos - EM	26 - Webinaire Batterie - AH
Juin	2 au 5 - CNMST : stand 54 m2 + symposium - AH + EM	16 au 18 - Preventica Rennes - AW	25 - Webinaire Risque chimique (Seirich) - AH/EM
Juillet			
Août			
Septembre	29 - Webinaire Radon - AH	22 ou 24 - 1/2 JT Bruit - AW+EM	
Octobre	6 au 8 - Preventica Lyon - AH	13 - Journée technique Postures sédentaires - AH	15 - Webinaire Désinfection - AW
Novembre	10 - Webinaire Prévention des risques liés aux horaires atypiques - AH	17 au 18 - Journées PCR de la SFRP : stand EM	24 - Journée technique RPS - AH
Décembre	1er - Webinaire Prévention des risques liés aux vibrations (main-bras et corps)	08 - Restitution prospective - AW	15 - Webinaire Prévention des risques liés aux chutes de plain-pied

12 ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture du bilan n'est à signaler.

13 PRISE DE PARTICIPATION

Aucune prise de participation n'est à signaler.

14 LES COMPTES ANNUELS- EXERCICE CLOS AU 31/12/25

14.1 Bilan

ACTIF	Exercice 2025 (en €)			Exercice 2024 (en €)
	Brut	Amort/ Dépréciat°	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, marques,				
Procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	15 650 469	13 277 368	2 373 101	1 644 671
Immobilisations incorporelles en cours, Avances et acomptes	416 759		416 759	699 298
Immobilisations corporelles				
Terrains	4 528 935	0	4 528 935	4 528 935
Aménagements des terrains	1 982 665	602 072	1 380 593	1 388 057
Constructions	141 550 968	81 495 375	60 055 593	60 503 120
Installations techniques, matériels et outillages	51 939 781	42 635 580	9 304 201	7 277 046
Autres	10 463 740	8 193 264	2 270 476	1 585 562
Immobilisations corporelles en cours, Avances et acomptes	1 936 270		1 936 270	5 090 835
Immobilisations financières				
Autres	9 682	0	9 682	6 119
Total I	228 479 269	146 203 659	82 275 610	82 723 643
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	121 811	0	121 811	106 050
Marchandises	860 416	709 557	150 859	158 942
Avances et acomptes versés sur commandes	161 574	0	161 574	159 577
Créances				
Créances clients, et comptes rattachés	453 422	4 518	448 904	500 027
CNAMTS	11 990 988	0	11 990 988	12 914 412
Autres créances	68 267	0	68 267	50 775
Charges constatées d'avance	1 050 159	0	1 050 159	754 931
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie, dont CET : 5 000 000 €	5 155 525	0	5 155 525	5 022 300
Disponibilités, dont CET : 239 489 €	6 943 641	0	6 943 641	3 702 748
Total II	26 805 803	714 075	26 091 728	23 369 762
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0	0	0	0
Écarts de conversion Actif (V)	897	0	897	1 027
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV +V)	255 285 969	146 917 734	108 368 235	106 094 432

PASSIF	Exercice 2025 (en €)	Exercice 2024 (en €)
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0
Réserves	0	0
Report à nouveau	0	0
Autres fonds associatifs		
Subventions d'investissement	82 275 610	82 723 643
Total I	82 275 610	82 723 643
PROVISIONS		
Provisions pour risques	1 110 000	1 380 000
Provisions pour charges	355 000	355 000
Total II	1 465 000	1 735 000
FONDS DÉDIÉS		
Sur subventions de fonctionnement	0	0
Total III	0	0
DETTES		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	0
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	168 389	355 696
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 599 123	3 076 294
Dettes fiscales et sociales	19 786 761	17 910 285
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 679	46 574
Autres dettes	66 796	178 459
Produits constatés d'avance	0	67 493
Total IV	24 626 748	21 634 801
Écarts de conversion Passif (V)	877	988
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV +V)	108 368 235	106 094 432

14.2 Compte de résultat

CHARGES	Exercice 2025 (en €)	Exercice 2024 (en €)
Charges d'exploitation :		
Achats de marchandises	612 404	609 071
Variation de stock	27 553	126 181
Achats de matières premières et autres approvisionnements	86 330	78 469
Variations de stock	-15 761	-7 220
Autres achats et charges externes	16 484 905	16 023 615
Impôts, taxes et versements assimilés	6 418 154	6 419 419
Salaires	39 055 805	38 185 137
Charges sociales	18 648 696	18 257 621
Dotations aux amortissements et dépréciations		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	8 892 908	8 987 695
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	0	0
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	12 175	9 595
Dotations aux provisions pour risques et charges :	0	280 000
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	527	0
Autres charges	618 816	517 245
Total I	90 842 512	89 486 828
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Charges financières		
Dotations aux amortissements aux dépréciations aux provisions	0	0
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	0	0
Charges exceptionnelles (IV)	0	228 146
Impôt sur les bénéfices (VI)	86 892	88 205
Engagements à réaliser sur ressources affectées (VII)	0	0
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + VI + VII)	90 929 204	89 803 179
Solde créditeur = bénéfice		
TOTAL GENERAL	90 929 204	89 803 179
Évaluation des contributions volontaires en nature - Charges	0	0

PRODUITS	Exercice 2025 (en €)	Exercice 2024 (en €)
Produits d'exploitation		
Ventes de marchandises	896 568	868 998
Production vendue (biens et services)	1 640 705	1 398 373
Sous-total A - Montant net du chiffre d'affaires	2 537 273	2 267 371
Production stockée	0	0
Production immobilisée	672 280	572 758
Subventions	86 972 736	77 070 891
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	301 998	301 890
Cotisations	1 820	1 007
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	35 340	0
Autres produits (hors cotisations)	46 541	3 437
Sous-total B	88 030 715	77 949 983
Total I (A + B)	90 567 988	80 217 354
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun (II)		
Produits financiers		
De participations	0	0
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	361 216	367 523
Reprises sur dépréciations et provisions	0	0
Différences positives de change	0	0
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total III	361 216	367 523
Produits exceptionnels (IV)	0	9 218 302
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (V)	0	0
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV + V)	90 929 204	89 803 179
Solde débiteur = déficit		
TOTAL GENERAL	90 929 204	89 803 179
Évaluation des contributions volontaires en nature - Produits	0	0

14.3 Tableau de financement

Calcul de la variation du fonds de roulement net global	Exercice 2025 (en €)	Exercice 2024 (en €)
I - RESSOURCES DURABLES		
A - CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	-325 800	91 413
Résultat de l'exercice (pour mémoire)		
Dotations aux amortissements et provisions	8 905 083	9 277 290
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-301 998	-160 162
Quote-part des subventions amorties	-8 894 072	-9 174 380
Moins-values sur cessions d'éléments d'actif	0	148 665
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif	-34 813	0
B - CESSIONS OU RÉDUCTIONS D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ	35 977	38 020
Terrains, aménagements de terrains	0	0
Constructions, aménagements des constructions	0	0
Installations techniques, matériels et outillage	2 840	2300
Matériel de transport	32 500	35 720
Matériel de bureau et informatique	0	0
Mobilier de bureau	0	0
Immobilisations en-cours	0	0
Dépôts et cautionnements	637	0
C - AUGMENTATION DES CAPITAUX PROPRES	8 446 039	6 237 540
Subventions	8 446 039	6 237 540
D - AUGMENTATION DES DETTES FINANCIÈRES		
TOTAL DES RESSOURCES (A+ B+ C+ D)	8 156 216	6 366 973
II - EMPLOIS STABLES		
A - ACQUISITIONS OU AUGMENTATION D'ÉLÉMENTS D'ACTIF IMMOBILISÉ	8 446 039	6 233 010
Immobilisations incorporelles	944 112	1 052 758
Terrains	31 278	0
Constructions	594 652	731 159
Installations techniques	3 819 342	2 572 728
Matériel de transport	264 785	171 384
Installations, agencements, aménagements	0	0
Matériel de bureau et informatique	952 962	1 133 347
Mobilier de bureau	58 989	19 127
Immobilisations en cours	1 775 719	552 507
Dépôts et cautionnements	4 200	0
B - CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES		
C - REDUCTION DES CAPITAUX PROPRES (subvention)	0	4 530
D - REMBOURSEMENT DES DETTES FINANCIÈRES	0	0
TOTAL DES EMPLOIS (A+ B+ C+ D)	8 446 039	6 237 540
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		
Ressource nette		129 433
Emploi net	289 823	

15 ANNEXE

Association loi 1901, l'INRS a pour but de contribuer sur le plan technique par tous les moyens appropriés à l'amélioration de la sécurité et de l'hygiène du travail, ainsi qu'à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

L'activité de l'association s'exerce suivant les directives de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés et sous le contrôle de celle-ci dans le cadre de la politique définie par le Ministre chargé de la Sécurité sociale.

Son budget de 89,7 millions d'euros provient notamment du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Il est alimenté par les cotisations AT/MP des entreprises qui cotisent au régime général de la Sécurité sociale.

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/25 d'une durée de 12 mois.

Le total du bilan, à cette date, est de 108 368 235 €, celui du compte de résultat s'élève à 90 929 204 €.

Faits caractéristiques

La décision a été prise au cours de l'année 2025 de servir les abonnements INRS gratuitement.

15.1 Principes, règles et méthodes

Les comptes annuels sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au règlement n° 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif au Plan Comptable Général, et au règlement n° 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Un règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers a modifié en profondeur le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

L'INRS a appliqué ce règlement ANC 2022-06 à compter du 1er janvier 2025.

La première application de ce règlement constitue un changement de méthode comptable.

Cette réforme a introduit des modifications profondes, à travers les règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03, notamment la révision de la notion de résultat exceptionnel, qui ne fait désormais référence qu'à des événements majeurs et inhabituels, et la suppression de la technique des transferts de charge.

Afin de pouvoir comparer les exercices 2024 et 2025, des explications sont données dans les notes sur le compte de résultat de la présente annexe concernées par les changements ; ainsi :

- Les subventions d'investissement virées au compte de résultat et les cessions d'immobilisations ne sont plus comptabilisées dans les produits exceptionnels, mais dans les produits d'exploitation.

- Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées ne sont plus comptabilisées en charges exceptionnelles, mais dans les charges d'exploitation.
- Les indemnités d'assurance ne sont plus comptabilisées en transferts de charge, mais dans un compte « indemnités d'assurance », ou dans le compte de « produits de cessions d'immobilisations », si elles sont reçues en compensation de la destruction totale ou du vol d'une immobilisation.

C'est pourquoi, le montant des transferts de charges d'exploitation de l'année 2024 est présenté dans la colonne de l'exercice 2024 dans le poste relatif aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions.

- Les remboursements reçus directement en compensation de charges de personnel sont comptabilisés au crédit des charges de salaires.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La méthode de la comptabilisation des immobilisations par composants est appliquée depuis le 01/01/05, conformément au règlement 2002-10 (relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs) du Comité de la Réglementation Comptable.

L'INRS a opté pour la comptabilisation en charges des droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'actes, liés à l'acquisition d'immobilisations corporelles.

Les indemnités de départ à la retraite sont traitées comme suit :

- Toutes les indemnités concernant les départs annoncés par les salariés sont comptabilisées, quelle que soit l'année du départ.
- Toutes les indemnités concernant les salariés qui n'ont pas annoncé leurs départs, mais qui auront 62 ans ou plus l'année comptable suivante, sont comptabilisées.
- Les autres indemnités sont présentées en engagements hors bilan.

En accord avec les décisions de l'Administration fiscale, l'INRS est exonéré des impôts commerciaux, à savoir : TVA, contribution économique territoriale et impôts sur les sociétés. Les méthodes d'évaluation sont développées dans les notes sur le bilan et le compte de résultat faisant l'objet des chapitres suivants.

Les méthodes d'évaluation sont développées dans les notes sur le bilan et le compte de résultat faisant l'objet des chapitres suivants.

15.2 Notes sur le bilan

Bilan actif

15.2.1 Immobilisations

15.2.1.1 Principes et méthodes comptables

➤ **Immobilisations incorporelles :**

Elles sont principalement constituées de logiciels acquis.

➤ **Immobilisations corporelles :**

Elles sont évaluées à leur coût d'entrée conformément au règlement 2004-06 du comité de la réglementation comptable.

➤ **Amortissements :**

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations concernées (décomposables ou non).

Un plan d'amortissement distinct est suivi pour chacun des composants identifiés.

Amortissements pratiqués

	Durée de l'amortissement (en années)
Logiciels	4 à 8
Routes – Agencements des terrains	10 à 75
Bâtiments : constructions et infrastructures	8 à 50
Bâtiments : étanchéité-ravalement	10
Bâtiments : second œuvre	8 à 20
Installations générales	8 à 50
Agencements-aménagements des constructions	8 à 20
Installations complexes spécialisées	5 à 10
Matériel et outillage	5 à 8
Matériel de transport	3
Matériel de bureau et informatique	4
Mobilier	5 à 20

15.2.1.2 Variations de l'exercice – amortissements et dépréciations

	Valeur brute au 01/01/25	Augment° de l'exercice	Diminution de l'exercice	Valeur brute au 31/12/25
<u>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</u>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0			
Autres immobilisations incorporelles	14 471 371	1 643 411	464 313	15 650 469
Immobilisations incorporelles en cours	699 298	416 759	699 298	416 759
Avances et acomptes s/immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Sous-total en €	15 170 669	2 060 170	1 163 611	16 067 228
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Terrain	4 528 935	0	0	4 528 935
Aménagements des terrains	1 951 387	31 278	0	1 982 665
Constructions :				
sur sol propre	137 323 210	4 338 770	111 012	141 550 968
sur sol d'autrui	0			0
Installations techniques, outillage et matériel industriels	48 490 998	4 588 748	1 139 965	51 939 781
<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :</u>				
Installations générales diverses	0	0	0	0
Matériel de transport	944 343	264 785	103 742	1 105 386
Matériel de bureau et informatique	6 505 634	952 962	707 434	6 751 162
Mobilier et matériel de bureau	2 606 338	58 990	58 136	2 607 192
<u>IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS</u>				
Immobilisations corporelles en cours	5 090 835	1 358 960	4 513 525	1 936 270
Avances et acomptes	0	0	0	0
Sous-total en €	207 441 680	11 594 493	6 633 814	212 402 359
<u>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</u>				
	6 119	4 200	637	9 682
TOTAL GÉNÉRAL en €	222 618 468	13 658 863	7 798 062	228 479 269

➤ **Les autres immobilisations incorporelles**

Elles augmentent de **1 643 411 €**.

La phase numéro un du projet SIRH (gestion de la paie et des décomptes d'activité) a été finalisée pour un montant de 824 345 €.

➤ **Les constructions et aménagement des constructions**

Elles augmentent de **4 338 770 €** ; on peut citer, notamment :

- La mise en service de la réhabilitation du laboratoire MA au bâtiment 17 pour un montant de **3 323 079 €**
- La mise en service de ventilations dans les vides sanitaires des bâtiments 10 et 12 (plan Radon) pour un montant de **167 729 €**
- La mise en service du réaménagement du bâtiment 33 pour un montant de **247 852 €**

➤ **Les installations techniques, matériels et outillages industriels**

Ils ont augmenté de **4 588 748 €**.

On peut citer les acquisitions significatives suivantes de matériels pour la recherche :

BANC SPUTNIC MISE EN SERVICE VERSION 3	665 698,65
PHOTOGONIOMETRE	298 146,00
ECHOGRAPHE VEVO F2	287 232,00
MICROSC. RAMAN BRUKE	276 808,80
BANC CHARL MISE EN SERVICE	258 851,82
SYSTEME ANALYSE MOUVEMENT	143 043,78
SYSTÈME DE MESURE DE LA FORME ET DE LA TAILLE DES PARTICULES	117 917,63
ELPI+ HR IMPACTEUR	106 788,00
GRANULOMETRE mudi	103 956,00
MICROSCOPE NUMERIQUE	70 320,00
BIOTAGE EXTRAHERA	67 542,10
ANALYSEUR DE VIABILITE CELLULAIRE VI-CELL BLU	64 972,01
AIRMO F CAPTEUR FORMALDEHYDE	63 078,18
SPOT EAP 2 + RADIO	55 182,00

➤ **Les matériels de bureau et informatique :**

Ils ont augmenté de **952 962 €**.

➤ **Les immobilisations corporelles en cours**

L'augmentation de **1 358 960 €** des immobilisations corporelles en cours concerne essentiellement :

- la réhabilitation des piliers du bâtiment 5 pour 90 203 €
- le réaménagement du bâtiment 13 pour 314 186 €
- le banc imprimante polymères pour 104 440 €
- le banc d'essai enceinte essai aérosol pour 209 003 €
- le banc d'essai enceinte bioaérosol pour 104 628 €
- le banc d'essai broyage pour 111 373 €
- le banc d'essai décapage automatisé pour 71 787 €

Le montant d'immobilisations corporelles en cours de **1 936 270 €** au 31 décembre, est composé de :

CONSTRUCTIONS ET AMÉNAGEMENTS :	
Changement régime neutre électricité site de Lorraine	324 348
Piliers Bât 5	90 203
Système protection des foudres	8 400
Local broyage bât 12	32 430
Réaménagement bât 13	353 837
Réaménagement bât 31	11 267
Création d'une salle de pesée au bt05	72 030
BANCS D'ESSAIS :	
BANC COV	22 209
BANC IMPRIMANTE POLYMÈRES	124 102
BANC ENCEINTE ESSAI AÉROSOL	318 088
BANC A RECYCLAGE BAR2	58 840
BANC ENCEINTE BIOAÉROSOLS	107 412
BANC DÉBITMÉTRIE	20 038
BANC ENCEINTE ISOCYANATE	50 758
BANC ARRÊT DÉMONSTRATEUR	42 164
BANC BROyage	111 373
BANC DÉCAPAGE AUTOMATISE	71 787
BANC CHARL 2	32 176
BANC APPLICATION ROBOTIQUE	20 976
MODULE HUMIDITÉ 100	11 230
BANC PRÉLÈVEMENTS GRANDE TAILLE	32 663
BANC EXPOSITION SONORE	12 966
ÉMISSION POUSSIÈRE SILICE	6 973
TOTAUX	1 936 270

➤ **Les immobilisations incorporelles en-cours :**

Le montant de ces immobilisations s'élève à 416 759 € au 31/12/25, et se compose des applications suivantes :

SIRH phase 2	44 105 €
Évolution du site INRS	372 654 €
TOTAUX	416 759 €

15.2.1.3 Variations de l'exercice – amortissements et dépréciations

	Amortissements et dépréciations au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amortissements et dépréciations au 31/12/25
<u>IMMOBILISATIONS</u>				
<u>INCORPORELLES :</u>				
Frais d'établissement, de recherche et de développement	0			0
Autres immobilisations incorporelles	12 826 700	914 981	464 313	13 277 368
SOUS-TOTAL	12 826 700	914 981	464 313	13 277 368
<u>IMMOBILISATIONS</u>				
<u>CORPORELLES :</u>				
Aménagements des terrains	563 330	38 742	0	602 072
Constructions :				
sur sol propre	76 820 090	4 786 297	111 012	81 495 375
sur sol d'autrui	0			0
Inst. techniques, outillage, mat. industriels	41 213 952	2 561 066	1 139 438	42 635 580
<u>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</u>				
Installations générales diverses	0	0	0	0
Matériel de transport	771 850	102 518	103 742	770 626
Matériel de bureau et informatique	5 194 170	448 695	707 434	4 935 431
Mobilier et matériel de bureau	2 504 733	40 610	58 136	2 487 207
SOUS-TOTAL	127 068 125	7 977 928	2 119 762	132 926 291
TOTAL GENERAL en €	139 894 825	8 892 909	2 584 075	146 203 659

La dotation aux amortissements s'élève en 2025 à 8 892 909 €, contre 8 987 695 € en 2024.

15.2.2 Stocks

➤ Valorisation des stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen unitaire pondéré.

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires lorsqu'ils sont inclus dans la facture d'achat ; dans le cas contraire ils ne sont pas pris en stocks et sont inscrits au compte de charge par nature.

➤ Évolution des stocks

	2025	2024	Différence	%
Stocks matières Premières	0	0	0	
Stocks matières consommables	34 548	38 911	-4 363	-11,21%
Stocks fournitures consommables	86 977	66 700	20 277	30,40%
Stocks d'emballages	286	439	-153	-34,85%
Sous-total matières premières et autres approvisionnements en €	121 811	106 050	15 761	14,86%
Stocks de vidéos et diapositives	30 416	58 514	-28 098	-48,02%
Stocks d'affiches	85 703	89 475	-3 772	-4,22%
Stocks de périodiques et non périodiques	708 346	695 038	13 308	1,91%
Stocks divers	35 951	44 942	-8 991	-20,01%
Sous-total marchandises en €	860 416	887 969	-27 553	-3,10%
TOTAL en €	982 227	994 019	-11 792	-1,19%

➤ Dépréciation des stocks

La législation comptable impose d'enregistrer la dépréciation de la valeur des stocks dans un compte de dépréciation.

La dépréciation des stocks correspond à la différence entre la valeur brute déterminée selon la méthode ci-dessus (le coût moyen unitaire pondéré) et la valeur vénale de ce stock à la date de clôture. La valeur vénale du stock, qui s'élève à 272 670 €, correspond à la part du stock destinée à être revendue.

La dépréciation sert à couvrir la quote-part des stocks de documentation destinée à être distribuée gratuitement. Au 31/12/25, la dépréciation s'élève à 709 557 € contre 729 027 € au 31/12/24.

15.2.3 Avances et acomptes versés sur commandes

Le montant de 161 574 €, à échéance à moins d'un an, est constitué par les avances et acomptes sur commande versés aux fournisseurs.

15.2.4 Créances

Les créances, à échéance à moins d'un an, sont valorisées à leur valeur nominale.

15.2.4.1 Créances clients et comptes rattachés

Ce poste, d'un montant total de 453 422 € se décompose comme suit :

- Le montant des créances clients ordinaires est de 188 670 €.
- Les créances des clients douteux s'élèvent à 7 304 € (contre 7 375 € au 31/12/24) ; elles sont dépréciées en fonction du risque d'irrecouvrabilité évalué en fin d'année.

La dépréciation des comptes clients constituée au 31/12/25 est de 4 518 € (contre 4 872 € au 31/12/24).

Les créances irrécouvrables sont comptabilisées en perte après autorisation du Contrôleur Général Économique et Financier pour les montants supérieurs à 10 000 €.

- Les produits à recevoir, non encore facturés aux clients, sont de 257 448 € ; Ces produits concernent l'avancement au 31/12/25 des projets suivants :

" IPIAMA "	67 909
" METRONOME "	52 859
" PARC "	107 707
" REENAME "	28 973

15.2.4.2 Créance CNAMTS, à moins d'un an

Le compte courant débiteur CNAMTS s'élève à 11 990 988 € au 31/12/25 contre 12 914 412 € au 31/12/24.

15.2.4.3 Autres créances

Sous cette rubrique, d'un montant de 68 267 €, sont comptabilisés les éléments suivants :

Fournisseurs- autres avoirs	198
Indemnités journalières des salariés	22 295
Avances et acomptes consentis au personnel	45 774

15.2.5 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance concernent les éléments suivants :

Catégories de dépenses	Montants	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Études	40 440	40 440	
Frais de recrutement	0		
Autres charges de personnel	0		
Locations immobilières	0		
Locations mobilières	27 150	27 075	75
Charges locatives	0		
Entretien et réparation	0		
Travaux informatiques	0		
Contrats de maintenance	410 036	349 367	60 669
Documentations	43 463	43 463	
Frais de colloques, séminaires	0		
Annonces, insertions	0		
Téléphonie	0		
Affranchissements	0		
Assurances	88 535	23 505	65 030
Impôts et taxes	0		
Blanchissage	0		
Autres travaux et façons	0		
Autres services extérieurs	792	792	
Cotisations	5 345	5 345	
Frais de recrutement	5 918	5 918	
Formations	10 086	10 086	
Redevances de logiciels	418 394	377 224	41 170
Frais de mission	0	0	
Frais de réception	0		
Autres charges de gestion	0		
TOTAL en €	1 050 159	883 215	166 944

Bilan Passif

15.2.6 Fonds associatifs

	Au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Au 31/12/25
Fonds associatifs sans droit de reprise	0	0	0	0
Valeur nette de biens affectés par la CNAM	0		0	0
Subventions nettes reçues de la CNAM	82 701 394	8 446 039	8 892 590	82 254 843
Subventions Équipement nettes reçues du District (subvention accordée pour la construction de Neuves-Maisons)	22 250	0	1 483	20 767
TOTAL en €	82 723 644	8 446 039	8 894 073	82 275 610

Une subvention d'investissement d'un montant de 8 446 039 € a été comptabilisée en 2025.

Ce montant correspond aux biens créés par l'INRS (672 280 €), ainsi que les nouveaux investissements effectués en 2025 sur le budget 2025, à hauteur de 7 773 759 €.

15.2.7 Provisions pour risques et charges

	Au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Diminution		Au 31/12/25
			Montant utilisé au cours de l'exercice	Montant non utilisé et repris au cours de l'exercice	
Provisions pour litiges	1 380 000		0	270 000	1 110 000
Provisions pour pertes et charges	0		0	0	0
Autres provisions pour risques	0		0	0	0
Provisions pour impôts	355 000			0	355 000
Autres provisions pour charges	0		0	0	0
TOTAL en €	1 735 000	0	0	270 000	1 465 000

15.2.7.1 Les actions juridiques en cours

Litige social 1

Cette salariée a été embauchée le 05/01/16 et a fait l'objet d'une procédure de licenciement en 2019 pour insuffisance professionnelle, après tentative de négociation pour une rupture conventionnelle, refusée par la salariée.

Le 19/12/22, un jugement a été prononcé et les 2 parties ont été déboutées de leurs demandes. La salariée a fait appel de la décision en janvier 2023. La date d'audience de plaidoirie en appel a été fixée au 16/06/26.

La provision de 50 000 € pour risques et charges est donc maintenue.

Litige social 2

Cette salariée a été embauchée à l'INRS en 2007. Une déclaration d'accident du travail a été effectuée à sa demande en février 2019. L'INRS a émis des réserves. S'en sont suivis des arrêts de travail successifs et en octobre 2019, la salariée a mandaté un avocat pour une négociation avant contentieux en vue d'une rupture de contrat. L'audience prud'homale s'est tenue le 25/09/23 et la décision a été rendue le 20/11/23, condamnant l'INRS à verser à la requérante 91 500 € (sur les 800 000€ demandés par la requérante). L'INRS a fait appel de cette décision en décembre 2023. Aucune date n'a été communiquée pour une audience de la cour d'appel au 31/12/25.

En conséquence, la provision est maintenue à 325 000 €.

Litige social 3

Suite à une alerte transmise par 3 élus CSE au directeur du centre de Lorraine, une analyse de la situation du Laboratoire a été menée par la psychologue du travail de février à avril 2022. Compte tenu de la teneur des conclusions de cette analyse, il a été demandé le 03/05/22 au responsable de laboratoire de se mettre en retrait temporaire de l'équipe quelques semaines, suite à quoi ce dernier a multiplié les arrêts de travail jusqu'à la signification par le médecin conseil de l'assurance maladie d'une aptitude à reprendre une activité professionnelle et l'arrêt du versement des indemnités journalières à compter du 20/12/22. À l'issue de la visite de reprise, le médecin du travail a transmis à l'INRS un avis d'inaptitude assorti de la mention « l'état de santé du salarié fait obstacle à tout reclassement dans un emploi à l'INRS ». Cette mention exclut donc toute possibilité de reclassement à l'INRS dans ses 2 centres (art. L. 1226-2.1, 12 et 20). L'institut n'a pas d'autre choix que d'engager une procédure de « licenciement suite à avis d'inaptitude ». Par courrier en date du 03/07/23, l'Institut a été informé d'une action de ce salarié auprès du conseil de Prud'hommes de Nancy. La procédure est en cours et la prochaine audience de mise en état du Conseil de Prud'hommes est prévue le 10/03/26.

La provision pour risques estimée à 220 000 € est maintenue.

Litige social 4

Après 34 ans d'activité de laboratoire à l'INRS, cette salariée a fait l'objet d'une reconnaissance de maladie professionnelle en date du 15/12/14 qui a conduit le médecin du travail à consigner des restrictions au poste de travail. Suite à une étude de poste, des aménagements techniques et d'activités lui ont ensuite permis d'occuper un poste de travail conforme avec ces restrictions. Le 01/04/22, après une longue période d'absence pour cause maladie, le médecin du travail l'a déclarée inapte à son poste avec des restrictions médicales. L'Institut a donc entrepris une recherche de reclassement qui a permis de proposer à la salariée un poste validé par le médecin du travail et pour lequel le CSE a émis un avis favorable. Suite à son licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement la salariée a saisi le Tribunal de Prud'Hommes le 10/10/22. Au 31/12/24, le dossier était en délibéré. Le 21/01/25 le tribunal des Prud'Hommes a débouté la requérante sur tous les points. L'INRS a cependant été avisé d'une déclaration d'appel datée du 19/02/25. La procédure est en cours.

Par conséquent, les charges afférentes à cette action au conseil des prud'hommes restent provisionnées à hauteur de 230 000 €.

Dossier amiante

Ce dossier relatif au procès amiante intéresse l'INRS du fait qu'un ancien salarié de l'Institut est personnellement cité devant le tribunal correctionnel de Paris pour avoir notamment, en sa qualité d'ingénieur chimiste, participé aux réunions du CPA. Considérant, à l'égard des frais de défense, et selon la jurisprudence constante, qu'il appartient à tout employeur d'assurer la protection juridique de ses salariés lorsqu'ils sont poursuivis pour des faits commis à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions, le Conseil d'Administration de l'INRS, dans une délibération du 13/10/22, a décidé de prendre en charge les frais d'avocat de cet ancien salarié, auxquels il s'expose pour assurer sa défense dans le cadre de la procédure pénale engagée à son encontre. Lors de l'audience du 26/10/22, le tribunal a souligné le caractère hors norme de ce dossier, notamment en termes d'organisation compte tenu du nombre de parties civiles (environ 1200) et de l'absence d'indications relatives au nombre de témoins qui seront cités par les victimes et/ou la défense. Une audience de procédure consacrée à l'étude des exceptions de nullité soulevées par la défense a été fixée au 09/03/23. Aucune action n'a été réalisée depuis 2023 mais une audience de procédure est fixée au 05/01/26 ; elle aura notamment pour objet de fixer une date d'audience pour l'appel de la décision de la Chambre de l'Instruction. Il est fort probable que le temps manquera pour clore l'instruction d'ici la fin de COG et il n'est pas envisageable que les honoraires d'avocats dépassent 100 000 € jusqu'à fin 2028. Dans ces conditions, il semble légitime de ramener la provision initiale (300 000 €) à 100 000 €, en vue de la prise en charge des frais de défense de l'ancien salarié de l'Institut.

Litige social 6

Il s'agit d'une salariée embauchée le 16/03/20 en qualité d'expert. Son licenciement pour insuffisance professionnelle lui a été signifié le 31/10/24. Celle-ci a contesté la régularité de son licenciement. L'audience de jugement a été fixée au 17/03/26. Dans cette affaire, les charges afférentes au licenciement ont été prises en compte au budget de personnel 2023 et seules les charges éventuellement liées au litige consécutif au licenciement et au harcèlement dénoncé sont ici retenues en complément.

Compte tenu du salaire perçu par la salariée (expert- conseil de niveau 7), il est recommandé de constituer une provision globale pour ce litige d'un montant de 100 000 €. Cette provision est maintenue.

Litige social 7

Ce salarié a été embauché le 01/12/19 en qualité de technicien et licencié pour faute grave le 11/03/24. Son licenciement lui a été signifié sans préavis ni indemnités. Son solde de tout compte a été mis à sa disposition.

Le 24/05/24, ce salarié a contesté son licenciement, qu'il considère nul, ou, à tout le moins dépourvu de cause réelle et sérieuse, faute pour l'INRS d'avoir respecté la procédure prévue à la convention collective en cas de licenciement pour cause disciplinaire (pas d'avis préalable de la commission de discipline). Un constat de ce désaccord a été dressé et l'INRS est dans l'attente d'une audience devant le Bureau de Conciliation et d'Orientation (BCO) du Conseil. Dans cette affaire, les charges afférentes au licenciement ont été prise en compte dans le budget de personnel 2024 et seules les charges éventuellement liées au litige consécutif au licenciement sont ici retenues en complément. Compte tenu du vice de procédure indéniable relevé par le salarié, l'INRS pourrait se voir condamné par le Conseil. Cependant, la gravité de la faute « limiterait » sans doute l'indemnisation qui lui serait allouée au montant prévu par le barème fixe soit 6 mois maximum. Une audience de jugement fixée au 15/12/25 a été reportée au 16/06/26, la partie adverse n'ayant pas transmis ses écritures au 30/11/25.

Dans ces conditions, la provision de 35 000 € a été maintenue.

Litige social 8 :

Cette salariée a été embauchée par l'INRS le 24/08/09. Elle a été licenciée pour absence désorganisant le bon fonctionnement de l'entreprise. Son licenciement lui a été signifié le 26/06/23.

Son solde de tout compte, incluant l'indemnité de licenciement a été mis à sa disposition.

En avril 2024, celle-ci a introduit un recours devant le Conseil de Prud'hommes. En l'absence de conciliation entre les Parties, le BCO a renvoyé l'affaire en audience de jugement et fixé cette dernière au 28/01/25.

Dans cette affaire, les charges afférentes au licenciement ont été prises en compte au budget de personnel 2023 et seules les charges éventuellement liées au litige consécutif au licenciement sont ici retenues en complément. Compte tenu de la difficile caractérisation des éléments permettant de fonder un licenciement pour désorganisation du service, la condamnation de l'INRS sur ce point est possible, surtout à ce stade de la procédure. En revanche, les prétentions de la requérante en matière de rappel de salaires et afférents, de non-respect d'une obligation de sécurité ou de préjudice de carrière semblent peu réalistes.

Sur un montant total demandé de 233 000 €, la requérante a obtenu 17 000 €, sur le fondement d'une absence de désorganisation effective du service, compte tenu de sa fonction. Le jugement n'ayant pas encore été notifié aux parties, le délai d'appel n'est pas expiré. La provision initiale (100 000 €) est donc ramenée à 50 000 €.

Litige commercial 1 :

Il s'agit d'une présidente d'une société ayant suivi une formation à l'INRS en vue d'obtenir une certification pour devenir formatrice en prévention des risques liés à l'amiante dans les travaux de sous-section 3 mais a qui échoué aux évaluations et aux sessions de rattrapage. Cette personne et sa société contestent les décisions rendues par les jurys de ces deux sessions.

Cette dame a formé un recours gracieux en décembre 2023, lequel a été rejeté par l'INRS. Sa société et elle-même ont saisi le juge des référés du Tribunal administratif de Rennes lequel a rejeté, par ordonnance du 27/03/24, leur requête considérant que la juridiction administrative était incompétente. La présidente et la société ont formé un pourvoi devant le conseil d'État en vue d'obtenir l'annulation de cette ordonnance.

La clôture de l'instruction dans cette affaire était fixée au 31/10/24. La date d'audience n'était pas fixée au 31/12/24.

En 2025 la décision du Conseil d'État a débouté la requérante de ses demandes et le dossier est clos en cette fin 2025. La provision de 20 000 € a donc été reprise dans les comptes 2025.

15.2.7.2 Impôts :

Dossier Taxe foncière – Taxe d'habitation

La provision pour impôts constituée à hauteur de 355 000 €, en raison de l'absence de réception des rôles d'imposition des taxes foncière et d'habitation pour le boulevard Richard Lenoir, est toujours en compte au 31/12/25 : elle représente 2 années d'imposition, tel que prévu par les règles fiscales (prescription 2 ans sur cette nature de taxes). La Cour des Comptes a été informée de ce dysfonctionnement des services fiscaux, §2.1.3 du rapport « à la date du contrôle de la Cour, les bases cadastrales, ne semblaient pas être à jour et l'Institut ne recevait pas les avis d'imposition relatifs aux taxes foncières dont il est redevable », et le Directeur Général des finances publiques a été fait expressément et nominativement destinataire du rapport. Il n'y a aucun élément nouveau dans ce dossier en 2025.

La provision est maintenue à 355 000 €.

15.2.8 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

En raison de l'instauration en 2019 de nouvelles règles budgétaires qui imposent de réceptionner les commandes engagées dans l'année, les fonds dédiés sur subvention de fonctionnement sont nuls au 31/12/25.

15.2.9 Dettes

Toutes les dettes sont à moins d'un an, à l'exception des dettes concernant les comptes épargne-temps, soit 5 159 217 €.

15.2.9.1 Avances et acomptes reçus sur commandes en cours

Le montant des acomptes reçus au titre de contrats en cours est de 168 389 €.

15.2.9.2 Fournisseurs et comptes rattachés

Ce poste de 4 599 123 € est constitué des factures non réglées à des fournisseurs de biens et services et d'immobilisation, soit 3 139 702 €, ainsi que de leurs factures non encore parvenues au 31/12/25, représentant un montant de 1 459 421 €.

Les factures d'immobilisation incluses dans ce poste s'élèvent à 1 869 735 €.

15.2.9.3 Dettes fiscales et sociales

Le montant de 19 786 761 € se décompose comme suit :

Salaires et versements aux CSE	279 752
Organismes sociaux	2 606 324
État	888 092
Charges à payer	16 012 593
soit :	
Congés restant à payer	6 633 625
Compte épargne temps	5 159 217
Autres charges à payer	4 219 751
TOTAL en €	19 786 761

Dans le poste « autres charges à payer » sont comptabilisées :

- La prime d'intéressement à régler aux salariés au titre des résultats constatés en 2025, à hauteur de 724 868 €, soit 1,6% de la masse salariale.

En 2025, l'abondement à payer par l'INRS en cas de placement de la prime d'intéressement sur le compte PERCOL des salariés a été ajouté à cette prime, soit un montant de 53 170 € estimé pour l'année 2025. Cet abondement est de 50 % des sommes versées au PERCOL dans la limite des 500 premiers euros (soit un maximum de 250 € d'abondement pour 500 € ou plus placés sur le compte PERCOL).

Le montant total des charges d'intéressement à payer s'élève donc à 778 038 €, contre 729 244 € en 2024.

- Les indemnités de départ à la retraite à payer sont constituées de trois composantes :

Départs annoncés		Départs non annoncés	Total IDR à payer comptabilisée au 31/12/2025
Départs annoncés pour 2026	Départs annoncés pour 2027	Salariés âgés de 62 ou plus en 2026	
931 875 €	439 686 €	2 058 701 €	3 430 262 €

Les indemnités à régler aux salariés ayant annoncé leur départ en 2026, sont comptabilisées pour la somme de 931 875 €.

Les indemnités à régler aux salariés ayant annoncé leur départ pour 2027 sont comptabilisées pour 439 686 €.

Les indemnités de départ à la retraite des salariés qui seront âgés de 62 ans et plus en 2026, qui n'ont pas encore annoncé la date de leur départ, sont comptabilisées à hauteur de 2 058 701 €.

- Des notes de frais à payer aux agents INRS, pour un montant de 6 451 €.
- La taxe AGEFIPH pour un montant de 5 000 €.

Le tableau suivant détaille les charges à payer concernant le compte épargne temps (CET) ; elles incluent les droits acquis majorés des charges sociales et fiscales :

Au 01/01/25		Épargne 2025		Revalorisation- Consommations- Transferts du court terme vers le long terme. Abt retraites		Versements sur le PERCO		Au 31/12/25		
en jours	en €	en jours	en €	en jours	en €	en jours	en €	en jours en €	en €	
CET court terme	1 195	443 918	226	78 806	- 248	- 95 020	- 18	- 4 729	1 155	422 975
CET long terme	8 839	4 795 571	1 035	521 672	- 626	- 468 789	- 216	- 112 213	9 032	4 736 241
TOTAL	10 034	5 239 489	1 261	600 478	- 874	- 563 809	- 234	- 116 942	10 187	5 159 216

15.2.9.4 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés

Ce poste de 5 679 € est constitué des retenues de garantie et pénalités provisoires pratiquées sur les factures d'immobilisation.

Les factures non réglées aux fournisseurs d'immobilisations, non incluses dans ce poste, représentent un montant de 1 869 735 € ; ces dernières sont incluses dans le poste « fournisseurs et comptes rattachés ».

15.2.9.5 Autres dettes

Convention METRONOME	18 034
Convention IPIAMA	35 880
Colloques	2 977
Recettes non identifiées	6 005
Remboursements de prêts de salariés	1 805
Frais de mission intervenants extérieurs	2 095
Total en €	66 796

15.2.9.6 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance sont nuls, en raison de la gratuité des abonnements décidée au cours de l'année 2025.

15.3 Notes sur le compte de résultat

La réforme du Plan Comptable Général a supprimé la technique du transfert de charges ; le montant des transferts de charges d'exploitation de l'exercice 2024, d'un montant de 141 727 €, est présenté dans la colonne « exercice 2024 » sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciation et provisions ».

15.3.1 Ventilation de la production vendue par secteur d'activité

Études et prestations de services	1 613 184
Ventes de marchandises	896 568
Produits des activités annexes	27 521
TOTAL en €	2 537 273

Dont 495 645 € réalisés hors de France métropolitaine.

15.3.2 Production immobilisée

Concernant l'exercice 2025, les produits d'exploitation incluent 672 280 € de production immobilisée correspondant à plusieurs bancs d'essai en cours de production.

15.3.3 Subventions

La subvention d'exploitation versée par la CNAM s'est élevée à 78 076 632 € pour l'année 2025.

La réforme du Plan Comptable Général a reclassé la quote-part de subventions d'investissements virées au résultat dans la rubrique « Subventions » des produits d'exploitation.

En 2025, la quote-part des subventions d'investissements virées au résultat s'élève à 8 894 072 €, et est comprise sur la ligne « Subventions » du compte de résultat.

En 2024, la quote-part de subventions d'investissements virées au résultat s'élevait à 9 174 380 € et figurait dans la rubrique des produits exceptionnels sur la ligne « Produits exceptionnels sur opérations en capital ». Cette somme figure dans la colonne « exercice 2024 » sur la ligne regroupée des « produits exceptionnels » du compte de résultat de l'exercice 2025 (cf § ci-dessous sur le résultat exceptionnel).

15.3.4 Dépréciations d'exploitation

Les dépréciations d'exploitation se décomposent en deux éléments :

	Au 01/01/25	Augmentation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Au 31/12/25
Dépréciation des stocks	729 027	11 429	30 899	709 557
Dépréciation des comptes de créances	4 871	746	1 099	4 518
TOTAL en €	733 898	12 175	31 998	714 075

15.3.5 Résultat exceptionnel

En 2025, il n'a été constaté aucune charge ou produit exceptionnel ; en effet, le règlement ANC 2022-06 a redéfini le traitement des produits et charges exceptionnels, limitant leur usage aux événements majeurs et inhabituels ; aucun événement de type exceptionnel n'a été constaté en 2025.

En application du règlement ANC 2022-06, il a été procédé à un regroupement dans la colonne comparative de l'exercice 2024 des charges et des produits exceptionnels qui étaient présentés sur plusieurs lignes sur le compte de résultat de l'exercice 2024 :

- Les charges exceptionnelles s'élevaient en 2024 à 228 146 €, et les produits exceptionnels s'élevaient en 2024 à 9 218 302 €.

Le tableau ci-dessous présente les montants des charges et produits exceptionnels dans les états financiers 2024, et les montants comptabilisés dans le résultat courant 2025 d'éléments qui auraient figuré en résultat exceptionnel avant l'application du règlement ANC 2022-06 :

rubriques compte de résultat	au 31/12/2024	rubriques compte de résultat	au 31/12/2025
<u>Charges exceptionnelles :</u>		<u>Charges d'exploitation :</u>	
* sur opérations de gestion :			
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	41 461	Pénalités et autres charges	5 067
* sur opérations en capital :			
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	186 685	Valeur nette comptable des immos cédées	527
Total	228 146	Total	5 594
<u>Produits exceptionnels :</u>		<u>Produits d'exploitation :</u>	
* sur opérations de gestion :			
Produits exceptionnels sur opération de gestion	5 902		
* sur opérations en capital :		* Produits des cessions d'immobilisations :	
Produits de cession d'éléments d'actif	38 020	Produits des cessions d'immobilisations	35 340
		* subventions :	
Quote-part des subventions d'investissement virée aux résultat	9 174 380	Quote-part des subventions d'investissement virée aux résultat	8 894 072
Total	9 218 302	Total	8 929 412

15.3.6 Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement

Aucun engagement de fonctionnement n'a été reporté sur l'exercice 2026.

15.4 Autres informations

15.4.1 Engagements et passif éventuels

15.4.1.1 Provision pour indemnité de retraite

La mise à jour de la convention collective en date du 21/08/11, dans son article 58, a porté l'indemnité de départ en retraite à 6 mois (auparavant elle était de 3 mois)

La provision est donc calculée sur la base de 6 mois de salaire majorée des charges sociales.

Des indemnités de départ à la retraite à régler aux salariés ayant annoncé leur départ en 2025, 2026 et 2027 ont été comptabilisées dans le poste « autres charges à payer », pour la somme de 1 371 561 €.

Des indemnités de départ à la retraite à régler aux salariés âgés de 62 ans et plus, qui n'ont pas encore annoncé la date de leur départ en retraite ont été comptabilisées dans le poste « autres charges à payer », pour la somme de 2 058 701 €.

Le total de la provision pour indemnités de départ à la retraite comptabilisée au 31/12/25 est de 3 430 262 €.

La part non comptabilisée de cette provision s'élève au 31 décembre 2025 à :

Paris.....	3 521 K€
Lorraine.....	4 732 K€
Total.....	8 253 K€

Le résultat de ce calcul, effectué agent par agent, a été corrigé des paramètres suivants (les deux premiers servent à "probabiliser" le montant de l'engagement) :

- Taux de rotation : 0.6225 % (démissions/effectif suivant avis CEC 2018-17)
- Taux de survie (à partir de l'âge et de la table de survie de l'INSEE)
- Droits acquis (en fonction de l'âge et de l'ancienneté)
- Revalorisation du salaire : 1%
- Taux d'actualisation : 3.96 % (valeur actuelle d'un engagement payable à terme)

Les calculs tiennent compte du rallongement de l'âge légal de départ à la retraite, soit 63 ans.

15.4.1.2 Engagements financiers donnés

Au titre de commandes d'achat de matériels et prestations de services diverses (contrats de maintenance, de redevances de logiciels, de locations mobilières ou immobilières, inscriptions à des colloques, assurances...), l'INRS devra engager la somme de 3 531 628 € sur les exercices ultérieurs.

15.4.2 Effectif au 31/12/25

L'effectif CDI au 31/12/25 est de 543 personnes.

La répartition des salariés selon la classification des « catégories socioprofessionnelles » est la suivante :

	Au 31/12/24	Au 31/12/25
Ingénieurs et cadres	432	428
Techniciens et agents de maîtrise	95	97
Employés et ouvriers	22	18
Total	549	543

Source RH : CDI au 31/12/25 bilan social

16 DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

État comparatif des charges, des produits et des subventions CNAM (2019 à 2025)

INTITULES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges d'exploitation (hors dotation aux amortissements et provisions)	75 686	72 615	74 552	77 975	80 759	80 210	81 937
Dotations aux amortissements dépréciations et provisions,	10 886	10 600	10 900	10 850	10 305	9 277	8 905
Charges financières	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	259	56	204	217	137	228	0
Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0	0	0	0	0	0
Impôt sur les sociétés	0	0	0	0	96	88	87
TOTAL DES CHARGES en k€	86 831	83 271	85 656	89 042	91 297	89 803	90 929
Produits d'exploitation (hors subvention de la CNAMTS)	3 192	2 100	2 785	3 061	2 977	3 154	3 597
Subvention de la CNAMTS (Fonctionnement)	71 486	70 247	71 732	74 726	77 564	77 063	78 077
Produits financiers	0	0	0	0	399	368	361
Subvention d'investissement virée au compte de résultat	10 543	10 611	11 073	10 995	10 233	9 174	8 894
Produits exceptionnels	120	313	66	260	124	44	0
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	1 490	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES PRODUITS en k€	86 831	83 271	85 656	89 042	91 297	89 803	90 929
INTITULES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention d'investissement	5 881	6 527	6 411	8 605	2 431	6 233	8 446
Subventions totales de la CNAM	77 367	76 774	78 143	83 331	79 995	83 296	86 523

Liste des créances antérieures au 01/10/25 et non recouvrées au 31/12/25 (en €)

N° client	Raison sociale	N° facture	Date facture	Montant restant à régler	Nature de la créance	Observations	Rgts 2026	Dates rgts
103098	ASSO CER 92 RHONE	1500985	02/04/2015	450,00	documentation	Production de créances 19/05/15	53,82	17/02/2026
102333	INSERTION	1801656	06/06/2018	117,00	documentation	Production de créances 27/08/2018		
109527	IFRAC EDITIONS POYRAZ	1801308	30/04/2018	44,50	documentation	Production de créances 18/12/2018		
115769	PRELEVEMENT	2200950	28/03/2022	871,00	stage	Pas de paiement malgré les relances	-	-
115093	SC FPS PEUGEOT	2103225	13/10/2021	2 170,46	stage	Echéancier paiement jusqu'à 05/2033	-	-
100702	CITROEN AUTO RAOUX	2102719	03/09/2021	100,00	stage indemn.frais	Pas de paiement malgré les relances	-	-
108698	CHRISTIAN RAOUX	2301534	11/04/2023	40,00	recouvrement	Dossier chez maître Meyer	-	-
108698	CHRISTIAN	2203050	08/11/2022	887,00	stage	Dossier chez maître Meyer	200,00	19/02/2026
114247	OTI France	2301947	16/05/2023	220,00	documentation	Production de créances le 20/07/2023	-	-
116909	FORMASAUV FORMAPREV	2300056	16/01/2023	111,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
117316	ARRAS APPRENDRE	2301141	13/03/2023	111,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
117935	POUR SAUVER BUREAU VERITAS	2302537	05/07/2023	111,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
100258	SERVICES France	2302457	28/06/2023	215,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
118044	NAAREA INTERNATIONAL	2302720	27/07/2023	40,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
118083	PAPER	2302811	16/08/2023	111,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
105929	STORENGY France	2302951	01/09/2023	52,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances	-	-
100862	PAPETERIE SAINT MICH	2304151	21/11/2023	151,00	documentation	Production de créances le 21/05/2024	-	-
118482	HAUTEUR PREVENTION	2303549	13/10/2023	359,00	stage		-	-
120162	CH LOUIS RAFFALLI	2402777	30/09/2024	82,50	documentation	Pas de paiement malgré les relances	82,50	13/02/2026
120887	GIP CYROI	2403780	12/12/2024	148,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances		
121426	CH RIVES DE SEINE	2501229	11/04/2025	188,00	documentation	Pas de paiement malgré les relances		
120699	VENTURA LIONEL	2403449	20/11/2024	724,00	stage			
Sous-total "clients Douteux"				7 303,46		Sous-total « réglé en 2026 »	336,32	
100067	ANSES	2502077	22/08/2025	18 961,92	conv PARC		653,00	28/01/2026
103905	AB PREVENTION	1904895	31/12/2019	1 110,00	stage			
104005	FIPS	2502174	10/09/2025	653,00	stage			
104789	FME	1801518	28/05/2018	808,00	stage			
110885	KEITA	1900832	05/03/2019	216,00	stage			
114072	MEKAFORMATION	2100755	02/03/2021	225,00	stage			
116514	YEO WOBETON	2203580	16/12/2022	20,00	stage			
120903	GUILLAUM EMPOWERMENT CONSULTING	2403861	18/12/2024	1 231,50	stage			
Sous-total "Clients "				23 225,42		Sous-total "réglé 2026"	653,00	
TOTAL GENERAL				30 528,88			989,32	

Admissions en non-valeur

Centre	NOM DU DÉBITEUR	DATE FACTURE	N° FACTURE	MONTANT RESTANT DU	MONTANT ADMIS EN NON VALEUR	MOTIF
N	CEFICEM	25/02/2021	FC2100700	121,85	121,85	Liquidation judiciaire en date du 08/04/2021
N	RFPS	29/06/2021	FC2102198	463,00	463,00	Liquidation judiciaire
N	CADARD THIERRY	02/11/2021	FC2103519	97,00	97,00	Pas de réponses aux relances
N	FORMADEME	15/12/2021	FC2103708	43,00	43,00	Pas de réponses aux relances
N	I2S FORMATIONS	19/12/2021	FC2103765	134,50	134,50	Pas de réponses aux relances
N	TERON NICOLAS	15/03/2022	FC2200805	90,00	90,00	Pas de réponses aux relances
P	AERIS	02/11/2017	FC1702984	795,00	795,00	Entreprise radiée
P	CLIENTS ABONNEMENTS			41 961,12	41 961,12	
	TOTAL en €			43 705,47	43 705,47	